

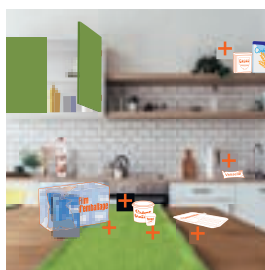
Ampuis | Chasse-sur-Rhône |
Chonas-l'Amballan | Chuzelles
| Condrieu | Échalas | Estrablin |
Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Arey
| Les Haies | Loire-sur-Rhône |
Longes | Luzinay | Meyssiez |
Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque
| Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe |
Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal
| Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne
| Septème | Serpaize | Seyssuel |
Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne
| Villette-de-Vienne



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

Vienne
Condrieu
Agglomération



- 4** PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
- 10** SERVICES TRANSVERSAUX
- 21** ACCESSIBILITÉ
- 24** ÉCONOMIE
- 32** TOURISME
- 37** JAZZ À VIENNE
- 43** PETITE ENFANCE
- 47** COHÉSION SOCIALE
- 57** AMÉNAGEMENT URBAIN
- 63** CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT
- 68** CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE
- 71** CYCLE DE L'EAU - GEMAPI
- 73** VOIRIE
- 77** ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS
- 81** ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BIODIVERSITÉ
- 86** TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- 90** ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 94** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 96** RAPPORT FINANCIER





édito

Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains le rapport d'activité 2021 des services de Vienne Condrieu Agglomération. Ce document permet de retracer les différentes actions menées par l'Agglomération dans ses différents domaines de compétences.

Malgré une année encore marquée par la crise sanitaire, 2021 aura été une année riche en projets et réalisations pour notre Agglomération.

Au niveau des mobilités, l'année a été consacrée à négocier et préparer la nouvelle délégation de service public du réseau de transport urbain avec une offre étoffée, un renforcement de la desserte des pôles générateurs de déplacements, un nouveau service de transport à la demande avec la navette L'va et une nouvelle offre de covoiturage avec Klaxit. À noter aussi la mise en place des vélos en libre-service Fredo.

Côté équipements sportifs, un important travail a été mené pour permettre le transfert à l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne au 1^{er} janvier 2022. Avec désormais 4 équipements nautiques, Vienne Condrieu Agglomération va pouvoir mettre en place une politique globale de natation sur son territoire.

De nombreux échanges entre les maires ont permis d'aboutir à la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre l'Agglo et ses communes avec en particulier la création d'une dotation de solidarité communautaire.

Une importante concertation a été lancée auprès des habitants dans le cadre de la rédaction conjointe de 3 documents stratégiques que sont le Plan Local de l'habitat, le Plan de Mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Ce ne sont là que quelques exemples mais ils illustrent notre volonté de travailler ensemble pour le développement harmonieux de notre territoire et la qualité de vie de ses habitants.

J'en profite pour remercier chaleureusement l'ensemble des élus et services de l'Agglomération pour leur implication dans leurs délégations et missions respectives au service de notre territoire.

Thierry Kovacs,
Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2021

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex

Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :
Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Les services de l'Agglo

Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : Alpha Communication

Imprimé à 300 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

- Le territoire, son fonctionnement
- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération
 - Compétences obligatoires
 - Compétences optionnelles
 - Compétences facultatives
- Les élus

L'Agglo

L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo avec la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez.

C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, et d'autres facultatives.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Depuis juillet 2020, le bureau communautaire est composé :

- du Président

Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

- de 15 Vice-Présidents et de 16 conseillers délégués

Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commission, en bureau et en conseil communautaire.

■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,

- ouvertes aux 592 conseillers municipaux, ce sont des instances de proposition et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 18 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Tourisme
- Aménagement et planification
- Habitat
- Petite enfance
- Emploi et insertion
- Cohésion sociale
- Voirie
- Eau et assainissement
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Climat, air, énergie et biodiversité
- Gestion des déchets
- Transports et mobilité
- Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Équipements sportifs.

Info



1^{er} janvier 2018

date de création

30 communes membres

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

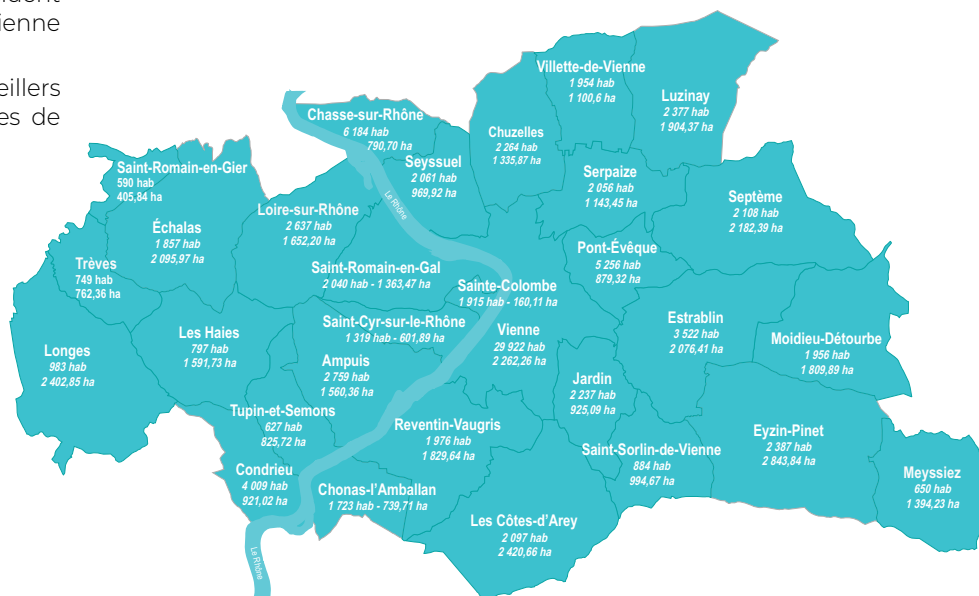
Vienne

Sous-préfecture : ville centre

419 km² superficie

91 896 habitants en 2021

Population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2021



Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

- **Développement économique**
 - > Actions de développement économique ;
 - > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
 - > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.
- **Aménagement de l'espace communautaire**
 - > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
 - > Transports collectifs, Plan de mobilité (PDM) et transports scolaires ;
 - > Plan local d'urbanisme ;
 - > Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.
- **Équilibre social de l'habitat**
 - > Politique du logement d'intérêt communautaire ;
 - > Programme Local de l'Habitat ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
 - > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
 - > Actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville**
 - > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
 - > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- **Accueil des gens du voyage** (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)
- **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**
 - **Eau**
 - **Assainissement des eaux usées**
 - **Gestion des eaux pluviales urbaines**
 - **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

■ Compétences facultatives

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.**
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (voiries communales et véloroute ViaRhôna).**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - > Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées.
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aérodrome situé à Reventin-Vaugris.
 - > Boulodrome à Vienne.
 - > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.
 - > Piste de bi-cross à Pont-Évêque.
 - > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - > Création, gestion et coordination sur le territoire de l'Agglo :
 - des relais d'assistantes maternelles
 - des établissements d'accueil du jeune enfant,
 - des lieux d'accueil parents/enfants
 - des ludothèques et actions autour du jeu.
 - > Élaboration et coordination du schéma petite enfance.
 - > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
 - > Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.

■ Autres compétences facultatives

• Aménagement du territoire

- > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.
- > Politiques contractuelles de développement local.
- > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération.
- > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

- > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.
- > Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.
- > La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- > La lutte contre la pollution.
- > La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- > La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- > L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

• Transports et déplacements

- > Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants.
- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique.
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.
- > Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours.
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.



Conseil communautaire
du 28 septembre

Les 15 Vice-présidents

Les membres du bureau



Le Président

Thierry Kovacs

Président
 ► Maire de Vienne
 ► Vice-Président du Conseil régional délégué à l'environnement et à l'écologie positive



Claudine Perrot Berton

1^{er} Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle
 ► Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Denis Peillot

2^e Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique
 ► Maire d'Estrablin



Martine Faïta

3^e Vice-Présidente en charge du Développement économique, Conseillère départementale de l'Isère
 ► Maire de Pont-Évêque



Christophe Bouvier

4^e Vice-Président en charge des Finances, Conseiller régional
 ► Maire de Chasse-sur-Rhône



Annick Guichard

5^e Vice-Présidente en charge de la Petite enfance
 ► Maire de Trèves



Philippe Marion

6^e Vice-Président en charge de la Politique sociale de l'habitat, de la réussite éducative et de la jeunesse, Conseiller départemental du Rhône
 ► Maire de Condrieu



Virginie Ostojic

7^e Vice-Présidente en charge des Équipements sportifs d'intérêt communautaire
 ► Maire de Saint-Romain-en-Gier



Nicolas Hyvernat

8^e Vice-Président en charge des Transports et de la mobilité
 ► Maire de Chuzelles



Alain Clerc

9^e Vice-Président en charge de l'Assainissement
 ► Maire de Septème



Christian Janin

10^e Vice-Président en charge de la Commande publique
 ► Maire d'Eyzin-Pinet



Frédéric Belmonte

11^e Vice-Président en charge de l'Agriculture
 ► Maire de Seyssuel



Richard Bonnefoux

12^e Vice-Président en charge de la Voirie
 ► Maire d'Ampuis



Christophe Charles

13^e Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville, Vice-Président du Département de l'Isère
 ► Maire de Luzinay



Luc Thomas

14^e Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification
 ► Maire de Saint-Romain-en-Gal



Max Kechichian

15^e Vice-Président en charge de l'Eau potable
 ► Maire de Serpaize

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Karinne David

► Ampuis

Christine Kowalski

► Chonas-l'Amballan

Isabelle Maurin

► Chuzelles

Julie Bonnefoy

► Échalas

Réfija Babacic

► Estrablin

Nadège Nivon

► Eyzin-Pinet

Patrice Ambrosioni

► Jardin

Joëlle Paolucci

► Les Haies

Sandrine Silvestre

► Les Côtes-d'Arej

Nathalie Journoud

► Loire-sur-Rhône

Didier Teste

► Longes

Annie Bec

► Luzinay

Gilbert Vaucherot

► Meyssiez

Céline Messina

► Moidieu-Détourbe

Edith Ruchon (à compter de novembre 2021)

► Reventin-Vaugris

Roger Simon

► Saint-Romain-en-Gier

Laurent Soy

► Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Marie-Thérèse Morand

► Sainte-Colombe

Christiane Laurent

► Saint-Romain-en-Gal

Marcelle Delphis

► Saint-Sorlin-de-Vienne

Anne-Sophie Roche-Brunel

► Septème

Janine Crivelli

► Serpaize

Virginie Novotny

► Seyssuel

Michel Charmet

► Trèves

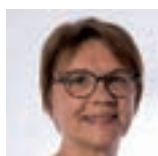
Christophe Gonon

► Tupin-et-Semons

Hélène Perdrielle

► Villette-de-Vienne

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie
► Maire de Jardin



Christian Borel
Conseiller délégué en charge du Tourisme
► Maire des Côtes-d'Arey



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières
► Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire
► Adjointe au Maire de Vienne



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit
► Maire de Loire-sur-Rhône



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales
► Maire de Sainte-Colombe



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets
► Maire de Villette-de-Vienne



Alain Orengia
Conseiller délégué en charge de la téléalarme (depuis novembre 2021, poste occupé précédemment par Blandine Vidor)
► Adjoint au Maire de Reventin-Vaugris



Fabien Kraehn
Conseiller délégué en charge du Commerce
► Maire d'Échalas



Martin Daubrée
Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Maire de Tupin-et-Semons



Charles Todaro
Conseiller délégué en charge de l'Emploi et de l'insertion
► Maire de Meyssiez



Thierry Sallandre
Conseiller délégué en charge des Modes doux de déplacements
► Maire de Les Haies



Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement
► Maire de Moidieu-Détourbe



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
► Maire de Chonas-l'Amballan



Lucien Bruyas
Conseiller délégué en charge des Circuits courts
► Maire de Longes



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles
► Adjoint au Maire de Vienne

Les 19 autres conseillers communautaires



Jacques Boyer
Conseiller communautaire
► Vienne



Erwann Binet
Conseiller communautaire
► Vienne



Dalila Brahmi
Conseillère communautaire
► Pont-Évêque



Michèle Cédric
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Jean-Yves Curtaud
Conseiller communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
Conseiller communautaire, Vice-Président du Département de l'Isère
► Vienne



Florence David
Conseillère communautaire
► Vienne



Hilda Dermidjian
Conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
Conseillère communautaire
► Vienne



Anny Gelas
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Claude Luciano
Conseiller communautaire
► Vienne



Catherine Martin
Conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Daniel Parais
Conseiller communautaire
► Vienne



Brigitte Pham-Cuc
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Paul Phily
Conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Sophie Pornet
Conseillère communautaire
► Vienne



Dominique Roux
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Pierre-Marie Charlemagne
Conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône

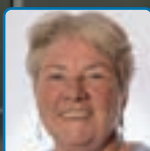


Béatrice Tranchant
Conseillère communautaire
► Condrieu

Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 7 collaborateurs
- Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs
- Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs
- La direction des finances composée de 7 collaborateurs
- La direction de la maintenance et patrimoine composée de 6 collaborateurs
- La direction de la maîtrise d'ouvrage composée de 2 collaborateurs
- La direction de la commande publique composée de 6 collaborateurs
- La direction des Politiques territoriales composée de 3 collaborateurs
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 9 collaborateurs
- La direction de la communication composée de 6 collaborateurs

Les élus référents



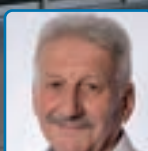
Claudine Perrot Berton
Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle



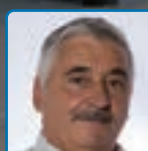
Christophe Bouvier
Vice-Président en charge des Finances



Christian Janin
Vice-Président en charge de la Commande publique



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit



Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement

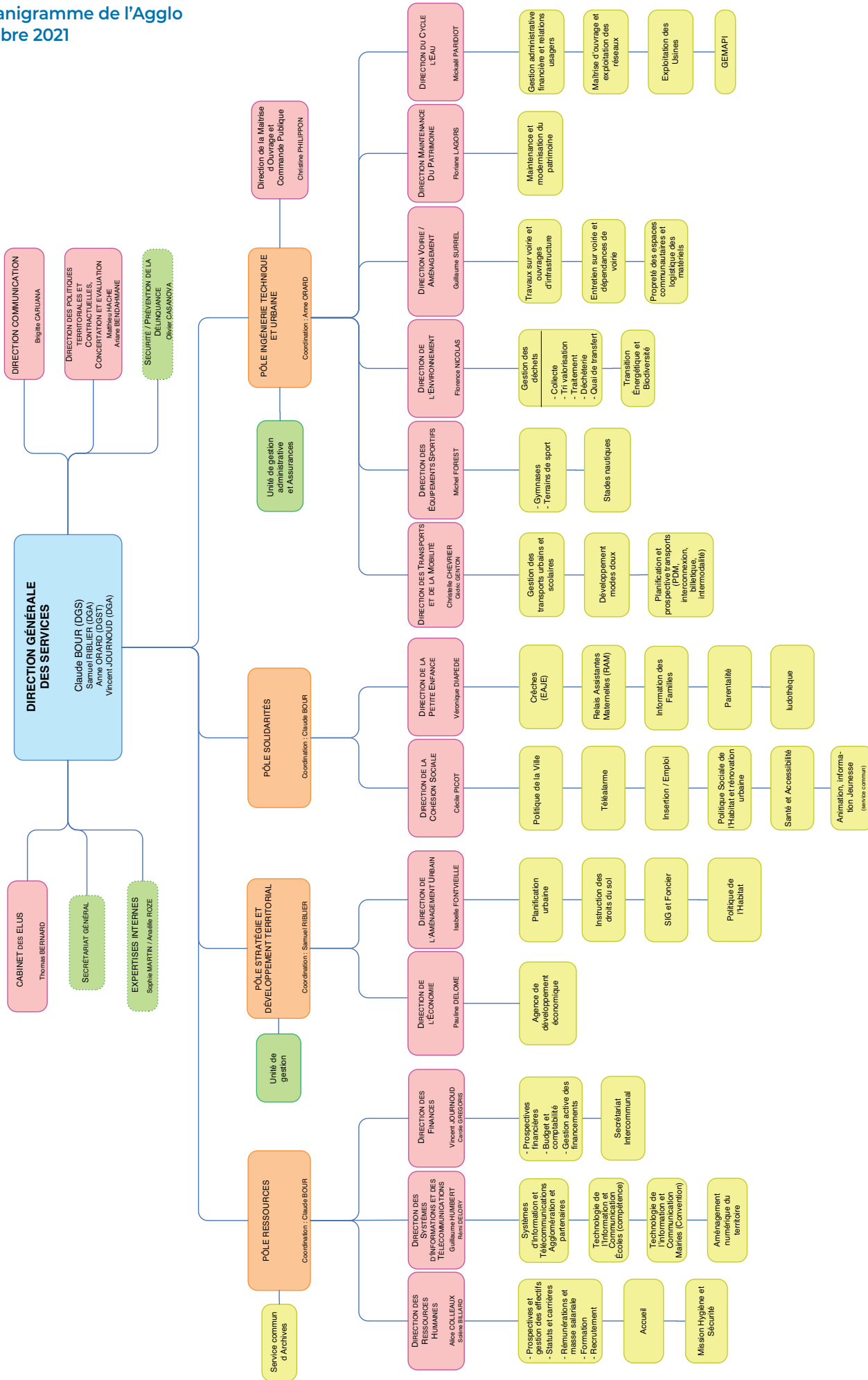


Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles

Organigramme de l'Agglo
octobre 2021



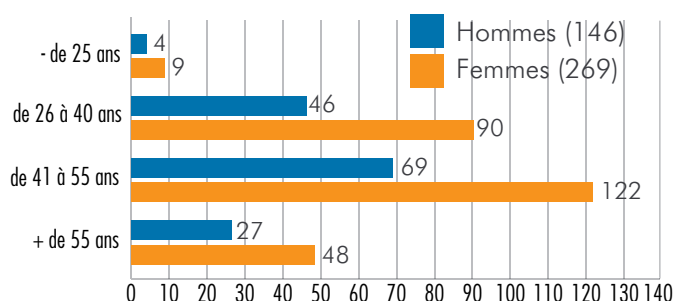
Ressources humaines

Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

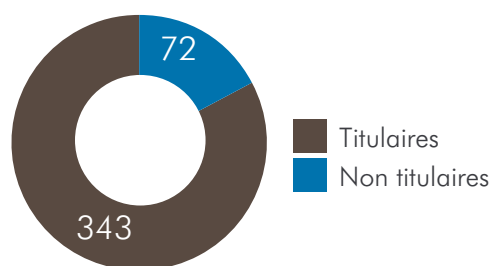
La direction des ressources humaines est composée de 7 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 3 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante. Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité.

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 415

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés*	12
Pôle ressources	28
Finances	6
Ressources Humaines	6
Systèmes d'information et Télécommunications	9
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	7
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	30
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	20
Développement économique	6
Politiques territoriales	3
Unité de gestion	1
Pôle Solidarités	182
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE)	11
Petite Enfance	158
Service commun jeunesse	6
Téléalarme	7
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	163
Commande publique et maîtrise d'ouvrage	7
Équipements sportifs	21
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	15
Transports et déplacements	7
Cycle de l'eau	49
Environnement	49
Maintenance et patrimoine	10
Unité de gestion	5

* chiffres établis au 31 décembre 2021

Chiffres clés

107 stagiaires écoles accueillis.

59 procédures de recrutements réalisées

815 arrêtés administratifs rédigés

Nombres d'arrivées et de départs en 2021 sur emplois permanents

- 49 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 43 arrivées sur emplois permanents

Zoom

- **Organisation de 3 comités techniques**
- **Mise en œuvre du télétravail** : groupes de travail, instances de concertation, élaboration des documents cadres
- **Gestion administrative RH** de la reprise des équipements nautiques de Villette-de-Vienne et Loire-sur-Rhône
- **Cycle de formation à destination des directrices d'EAJE**, comprenant différents modules de formation à la fois sur les bases juridiques et sur le volet management

Hygiène et sécurité

■ COVID 19

• Mise en œuvre des règles liées au COVID-19 notamment en ce qui concerne le pass sanitaire ou l'obligation vaccinale pour certaines professions.

• Équipements des agents

Déploiement des nouveaux équipements de protections des travailleurs isolés à destination de certains métiers pour les directions du cycle de l'eau, de l'environnement, de la voirie et des équipements sportifs.

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Le service expertises internes est rattaché à la Direction Générale des Services. Il assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la Direction Générale, des services de l'Agglo et des Établissements Publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération ainsi que des communes.

Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, le schéma de mutualisation des services et les conventions qui en découlent, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique et participe également à la passation des marchés publics en appui au service commande publique.

Au titre de l'année 2021 le service expertises internes est intervenu notamment sur les dossiers suivants :

■ Gouvernance et continuité d'action durant la crise sanitaire de la COVID 19

Le service expertises internes a poursuivi la veille juridique dans le cadre de la crise sanitaire qui a de nouveau fortement impacté le fonctionnement des instances de l'Agglo. Il a fallu réorganiser les réunions du conseil communautaire dans le cadre des confinements et des couvre-feux, régler de nombreux points juridiques et suivre au jour le jour les textes qui sortaient.

■ Transfert à l'Agglo des piscines de Loire-sur-Rhône et de Villette-de-Vienne

Suite à la demande de plusieurs Maires de Vienne Condrieu Agglomération, le projet de reprise des piscines de Loire-

sur-Rhône et celle de Villette-de-Vienne par l'Agglo (gérées auparavant par des syndicats) a été mis à l'étude.

Pour mener à bien ce transfert, un comité de pilotage a été mis en place avec le DGS, le service expertises internes et les services de l'Agglo concernés avec appui d'un AMO :

- Échanges avec les communes membres des syndicats en charge des piscines mais situées hors du périmètre de l'Agglo et définition d'un cadre conventionnel encadrant les relations entre les parties ;
- Définition des orientations concernant ces équipements : tarifs, conditions accès clubs, proposition d'affectation des écoles par établissement, organisation du transport scolaire... ;
- Définition des modalités financières de ce transfert avec les communes ;

- Définition des modalités du transfert dans le cadre de conventions avec les Présidents des syndicats (sort du personnel, mise à disposition des biens, transfert des droits et des obligations...);
- Modification des statuts du SISLS en charge de la piscine de Villette-de-Vienne et dissolution du SIVU de Loire-sur-Rhône en charge de la piscine de Loire (arrêtés préfectoraux);
- Déclaration d'intérêt communautaire de ces deux piscines à compter du 1^{er} janvier 2022 en conseil communautaire le 9 novembre 2021 en complément du stade nautique Françoise Clavery Bouysson à Saint-Romain-en-Gal et de la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet;

Afin de mener à bien ce transfert, le service expertises internes a fait le lien avec les syndicats en charge des piscines, les communes partenaires, les services de la sous-préfecture ainsi que les services de l'Agglo concernés par ce transfert (RH, équipements sportifs...). Il a fallu également préparer plusieurs notes en bureau, les délibérations et conventions actant les modalités du transfert, préparer la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et notifier ces rapports aux communes membres.

■ Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône Alpes a opéré un contrôle des comptes et de la gestion de l'Agglo pour les exercices 2018 à 2021. Ce contrôle s'est déroulé de juin à décembre 2021. Le service expertises internes a travaillé en lien étroit avec le DGS et les services concernés pour répondre aux questionnaires de la Chambre dans les délais impartis et organiser les rendez-vous sur place.

■ Délégations de service public (DSP)

Le service expertises internes a travaillé sur les dossiers suivants :

Publication et suivi de l'ensemble de la procédure des DSP suivantes qui sont entrées en vigueur en 2022 :

- DSP TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES avril 2022 - août 2028 ;
- DSP EAU NORD VIENNE 2022-2028 ;
- DSP EAU AMBALLON 2022-2028 ;
- DSP EAU COTES AREY 2022-2028 (déclarée sans suite) ;
- DSP BASE DE LOISIRS 2022 2030 ;

■ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le service expertises internes a préparé, réuni et animé la CCSPL. La commission s'est réunie 4 fois et a examiné les rapports d'activités des délégataires des délégations de services publics, les rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) et les rapports d'opportunité sur le lancement des DSP.

■ Assistance juridique aux services

Le service expertises internes a travaillé avec les services sur différents sujets :

- Montage et/ou relecture et suivi de conventions (sur le vélo, la Via-Rhône, convention d'occupation temporaire de propriétés privées pour la réalisation de travaux, conventions de financement..)
- Pacte de gouvernance, pacte financier et fiscal,

- Fonds de concours,
- Relecture d'avenants,
- Démissions et remplacements de conseillers communautaires,
- Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Protocoles d'accord transactionnel sur la voirie,
- Réponse à des demandes juridiques des services de l'Agglo et des communes (modèles de délibération, questions..),
- Suivi de pré-contentieux et de contentieux (urbanisme..),
- Référént télérecours (plateforme d'échanges des courriers et pièces dans le cadre des contentieux administratifs),
- Recherches juridiques,
- Lancement de consultations pour la sélection de tiers investisseur afin d'équiper en panneaux photovoltaïques certains bâtiments appartenant à l'Agglo.

■ Suivi des conventions de mutualisation conclues avec les communes et les EPIC notamment les conventions d'assistance du service archives et informatique :

mise en place des nouvelles conventions sur la période 2021- 2026 : 19 communes adhérentes sur le service archives et 13 communes sur le service informatique (préparation des conventions et des délibérations).

• **Règlement général sur la protection des données (RGPD) :** poursuite de l'état des lieux, mise en conformité, réponse aux questions des services, insertion des clauses dans les marchés publics et les contrats de DSP, réunions d'information.

• **Renfort du service commande publique notamment concernant le :**

- Lancement de tous les marchés de l'EPIC Jazz à Vienne et de l'OT
- Organisation des commissions, avenants, reconduction des marchés de Jazz à Vienne
- Lancement et passation des contrats de DSP
- Appui juridique sur différentes problématiques rencontrées par le service marchés.

• **Animation de la commission administration générale :** organisation des réunions et compte rendu de la commission (2 réunions)

Chiffres clés



40 conventions traitées

314 dossiers traités

5 délégations de service public traitées

Finances

La direction des finances est composée de 7 collaborateurs : 1 directeur, 1 directrice adjointe, 1 responsable d'exécution comptable et budgétaire et 4 agents comptables dont 1 exerçant également des missions de secrétariat dans les communes membres.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses.

• L'année 2021 a été marquée, comme l'année précédente, par la nécessité d'adapter l'organisation du service aux aléas de la situation sanitaire. Cet effort a permis d'assurer la continuité de la chaîne comptable, avec le concours de tous les acteurs qui la composent.

Le service finances a accompagné la mise en place de la nomenclature des marchés pilotée par le service de la commande publique.

• Il a été fortement mobilisé dans le cadre du contrôle de la Chambre régionale des comptes, portant sur la gestion de l'Agglo pour les années 2018 à 2021. Il a été directement concerné par environ un tiers des 90 questions posées au cours de l'instruction, qui s'est déroulée de juin à décembre.

• Un travail approfondi a été mené avec les élus sur la solidarité financière entre l'Agglo et les communes membres, qui a abouti à la décision de mettre en place une dotation de solidarité communautaire lors d'un séminaire réunissant l'ensemble des Maires le 20 novembre.

• Un nouveau logiciel a été choisi pour le suivi de la gestion de la dette.

• Le budget de Vienne Condrieu Agglomération a été voté le 26 janvier 2021, avec un programme d'investissement

ambitieux s'inscrivant pleinement dans les objectifs de relance de l'économie, tout en composant avec une fiscalité locale profondément modifiée par la suppression de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production.

• Et comme chaque année à l'automne, préparation du débat d'orientation budgétaire et élaboration du budget primitif de l'année suivante. Une attention particulière a été portée à la prévision d'investissement, qui a été travaillée en anticipant l'absence de reports, la mise en place d'une programmation pluriannuelle des investissements et le recours plus fréquent aux autorisations de programme et crédits de paiement.

Chiffres clés

18 008 mandats et titres émis dont **11 940** sur le budget principal et **4 197** sur les budgets eau et assainissement

11 854 factures enregistrées et traitées

Maintenance du patrimoine

La direction maintenance du patrimoine composée de 6 collaborateurs : 1 directrice, 2 techniciens, 3 agents.

La direction entretient et gère la maintenance de 86 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire. Elle assure aussi l'entretien et les contrôles relevant du locataire dans les 11 bâtiments dont l'Agglo est locataire. Elle réalise les interventions de dépannages, réparations en électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc. dans tous les bâtiments. Il s'agit de dépannages suite à des dysfonctionnements signalés par les occupants des sites mais aussi de petits chantiers pour accompagner les projets des services.

Courant 2021, le patrimoine a été enrichi d'une ludothèque créée Square Ninon Vallin à Vienne, d'un local vélo Place Charles de Gaulle à Vienne, du Relais Petite Enfance des Cèdres à Vienne, de l'aire de service de la Viarhona à Condrieu, et d'une consigne à vélo à proximité d'Antarès.

Avec la création du Relais des Cèdres, le relais l'Isle aux trésors à Vienne est sorti de la liste des bâtiments loués par l'Agglo. En parallèle, la crèche Isle aux enfants a été regroupée avec la crèche Les Cèdres.

Chiffres clés

En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

24 structures petite enfance

11 établissements sportifs

2 stations d'épuration

7 bâtiments du service environnement

14 bâtiments des services économique, tourisme et foncier

11 bâtiments transports

8 bâtiments jeunesse ou cohésion sociale

19 bâtiments techniques

L'ancienne maison du gardien de la station de Gémens a été transformée en ateliers pour l'équipe Maintenance du patrimoine. Le déménagement a eu lieu en septembre 2021. Le service est engagé dans des efforts importants en matière de maintenance, tant préventive que curative qui permettront, dans les années à venir, de remettre à niveau les installations vieillissantes, de limiter les pannes et de participer à la maîtrise des consommations énergétiques.

• **Parmi les interventions de la direction du patrimoine :**

- Câblage pour la migration de la téléphonie des crèches vers 3CX
- Accompagnement de la mise en place de nouveaux bureaux à Antarès
- Raccordement au gaz du site des ateliers de Pont-Évêque avec remplacement de la chaudière fioul par une chaudière gaz
- Réalisation des diagnostics légionelles dans les structures petite enfance, les gymnases, les piscines, les STEP, les ateliers...

Maîtrise d'ouvrage

La direction de la maîtrise d'ouvrage est composée de 2 collaborateurs, une directrice et une technicienne.

La direction de la maîtrise d'ouvrage est en charge des projets d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération.

■ **Livraisons**

- Livraison du Relais Petite Enfance des Cèdres
- Livraison de la maison du Festival
- Livraison des façades des bureaux rue Denfert Rochereau à Vienne
- Livraison des façades de la pépinière Ariane

■ **Étude et travaux**

- Études en cours pour le projet global du **site Logistirail** à Saint-Romain-en-Gal – début des travaux fin 2022
- Études en cours pour la création d'un **parking en superstructure espace Saint-Germain** à Vienne – projet reporté
- Études en cours pour la création de **4 terrains de beach volley** au gymnase à Saint-Romain-en-Gal – début des travaux mars 2022
- Études en cours pour la **rénovation énergétique du bâtiment Antarès**
- Études en cours pour le projet **hôtel d'entreprises** à Ellipse Espace Saint-Germain à Vienne
- Études en cours pour le projet des **nouveaux locaux du SCOT** à Ellipse Espace Saint-Germain à Vienne – travaux 2022
- Études en cours pour l'extension de la **halte fluviale** à Vienne

■ **Travaux en cours**

- **Local vélo** place du Palais à Vienne – fin des travaux milieu d'année 2022
- **Extension et modernisation du stade nautique** Françoise Clavery-Bouyssou à Saint-Romain-en-Gal – réouverture avril 2023

Le chantier de la modernisation et de l'extension du stade nautique Françoise Clavery - Bouyssou va consister en

- La création d'un bassin couvert de 25 m x 15 m, profondeur de 1,40 m à 2 m (particularité en inox).
- La réhabilitation de l'espace administratif et du hall d'entrée
- La réhabilitation des vestiaires, de la zone sanitaire et de l'espace bien-être.
- La reprise partielle des plages existantes, création de locaux techniques, d'entretien et de rangement.
- La reprise des façades, vitrages et toitures.
- Le réaménagement des abords et parking.

Les travaux préparatoires ont démarré en février 2021.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 10,5 M € HT pour un coût d'opération d'environ 13 M € HT (soit 14,8 M € TTC).

Ce projet bénéficie des subventions suivantes :

- De l'État dans le cadre du plan de relance à hauteur de 2,1 M €
- Du Département de l'Isère de 1 M €
- Du Département du Rhône de 500 000 €
- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 500 000 €
- De l'Agence nationale du sport à hauteur de 1 500 000 €



Politiques territoriales

La direction des Politiques territoriales est composée de 3 collaborateurs : 1 directeur et 2 chargées de mission, l'une dédiée aux politiques contractuelles, la seconde en charge de l'évaluation, de la concertation et de l'accompagnement du Conseil de Développement.

La Direction des Politiques territoriales a plusieurs missions. Elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité. Elle suit certains partenariats avec des acteurs privés. Elle supervise les politiques contractuelles et le financement des projets de l'Agglo et du territoire. Elle fait vivre les démarches d'évaluation et de concertation de l'Agglo. Elle accompagne le Conseil de Développement dans ses travaux et réflexions.

■ Politiques contractuelles

Via l'animation d'un travail de réseau avec les partenaires et des échanges transversaux avec les différents services de l'Agglo, la direction des Politiques territoriales œuvre au bon positionnement des projets du territoire et notamment ceux de Vienne Condrieu Agglomération, dans les différents dispositifs financiers mis en œuvre par les partenaires financiers tels que l'Europe, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et du Rhône.

Dans ce cadre, 10 subventions ont été notifiées en 2021 pour les projets stratégiques de l'Agglo, pour un montant total de subvention de 6 014 298 €.

En parallèle, toutes les communes du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la recherche de financements.

En 2021, 380 contacts ont été pris entre les communes et la direction Politiques territoriales. La direction a assuré le suivi des financements accordés par l'État, la Région et les Départements et s'est assurée de l'inscription des projets des communes dans les différents dispositifs de ces derniers.

■ Démarche 3P et santé environnementale

Au titre de son implication dans les chantiers transversaux de la collectivité, la direction des Politiques territoriales a été missionnée pour coordonner le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans le prolongement du Projet d'Agglomération, il a été décidé de mener de front et de manière synchronisée ces trois schémas. Cette coordination vise à favoriser les synergies et à renforcer la transversalité entre ces trois démarches étroitement liées.

Une méthode a été définie, un socle commun aux trois schémas a été constitué et des temps d'échanges et de croisements ont été mis en place.

L'année 2021 a permis de consolider les enjeux et d'élaborer les orientations stratégiques de chaque schéma lors d'ateliers de travail et des commissions thématiques dédiées. Ils ont été présentés lors de l'intercommission du 21 septembre 2021 ainsi que les points de convergence entre les orientations des trois schémas. L'élaboration des programmes d'actions et l'adoption définitive des 3 schémas est prévue pour 2022, s'appuyant notamment sur une grande démarche de concertation de décembre 2021 à mars 2022.

A noter qu'en lien avec la démarche de coordination PDM, PLH, PCAET, la direction Politiques territoriales pilote une expérimentation autour de la santé environnementale dans le cadre du 3^e Programme Régional Santé Environnement.

Il s'agit d'identifier les actions qui pourront être lancées dans les trois schémas pour agir positivement sur la santé des habitants. En 2021 ont été définis les enjeux et des

propositions d'actions, notamment lors d'un atelier de travail. L'élaboration du programme d'actions aura lieu en 2022.

■ Partenariats autour du photovoltaïque

Le service des Politiques territoriales a continué le suivi du partenariat avec Engie sur la zone du Rocher 100 % photovoltaïque.

Le partenariat noué avec Réservoir Sun s'est également poursuivi pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le projet de parking en ouvrage de l'espace Saint-Germain.

Enfin, un nouveau partenariat a été initié avec Valenergie autour de l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.

■ Démarche d'évaluation de l'Agglo

Le Projet d'Agglomération et le Pacte de Gouvernance, entre l'Agglo et les communes membres pour la mandature 2020-2026 affirment le principe d'une **exigence de suivi** s'appuyant sur la mise en œuvre d'une **démarche d'évaluation** « pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en œuvre des actions et pour mesurer leur impact » et « destinée à rendre compte du suivi et de l'atteinte des objectifs. »

Les actions suivantes imaginées en 2020 ont été mises en œuvre en 2021 :

- Association du Conseil de Développement à la démarche d'évaluation. Les membres du CdD se sont concentrés en 2021 sur la stratégie agricole et ont apporté un regard croisé et citoyen sur les indicateurs d'évaluation retenus par l'Agglo. De nouveaux indicateurs de suivi ont été proposés par l'instance et certains ont été retenus par l'Agglo.

- Élaboration du référentiel d'évaluation quantitatif pour les 32 politiques publiques menées par l'Agglo. Chaque service et président de commission ont été rencontrés pour identifier et créer les indicateurs de suivi permettant de porter un regard évaluatif dans la durée sur l'ensemble de actions de l'Agglo. La collectivité dispose à ce jour de 458 indicateurs d'évaluation de son action publique.

Ce référentiel est amené à évoluer au fur et à mesure de l'écriture ou la révision des documents de planification, des objectifs et actions programmées par la collectivité.

- Préparation d'un Bilan annuel d'évaluation de l'ensemble de nos politiques publiques. Ce Bilan constitue une brève synthèse des principaux indicateurs sélectionnés par chaque commission pour apporter un regard d'ensemble sur les principaux objectifs de l'Agglo.

La présentation des résultats de l'évaluation aux élus communaux devrait être organisée dans un contexte sanitaire plus propice lors d'une rencontre annuelle.

Il y a désormais un enjeu à faire vivre cette nouvelle démarche d'évaluation et à favoriser son appropriation. L'enjeu est d'inciter services et élus à utiliser ces données pour suivre et ajuster l'activité de l'Agglo au cours du mandat, également à communiquer sur leur action.

■ Démarche de concertation de l'Agglo

Suite à l'installation du nouvel exécutif, l'Agglo a décidé de créer une délégation à la Concertation et de renforcer le rôle du Conseil de Développement en lui confiant également cette nouvelle mission pour le mandat 2020-2026. L'objectif est de développer les démarches de concertation de l'Agglo, afin d'associer au mieux les citoyens aux politiques menées.

Il a été convenu de réserver 3 mois à la concertation grand public autour des 3P, entre le 8 décembre 2021 et le 7 mars 2022 sur les thématiques transversales à ces 3 schémas pour élaborer les plans d'actions. Cette année, la coordination 3P a sélectionné une agence pour accompagner l'Agglo dans cette démarche. Le service Politiques territoriales a travaillé de près avec le service communication et s'est appuyé sur les communes pour relayer les informations autour de cette nouvelle démarche et en faire une réussite.

■ L'accompagnement du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CdD) est une instance

de démocratie participative imposée par la loi. En 2020, l'Agglo a décidé de renforcer le rôle du CdD et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026. Suite à l'appel à candidatures lancé par l'Agglo pour recomposer le Conseil de Développement, les 90 candidats ont été invités à la séance plénière de réinstallation qui s'est tenue le 25 février 2021. Dans la continuité, malgré le contexte sanitaire, les membres du Conseil de Développement ont pu suivre un cycle d'assemblées plénières d'appropriation et de formation et entamer leurs réflexions au sein des groupes de travail.

Un bilan plus complet se trouve à la fin de ce rapport annuel et un bilan d'activité propre au CdD et détaillé est édité chaque année.

Chiffres clés

110 participants à l'intercommission 3P du 21 septembre

1 600 participants à la concertation 3P ont permis de rassembler plus de 2500 contributions

35 réunions du Conseil de Développement

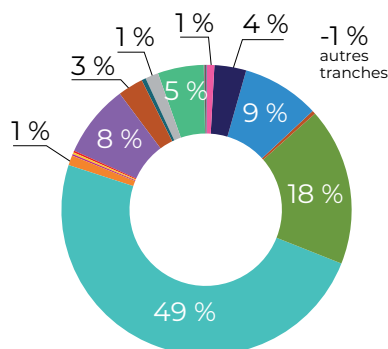
37 rencontres organisées avec élus et services pour élaborer le référentiel d'évaluation

Commande publique

La direction de la commande publique est un service commun entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 6 collaborateurs, 1 directrice, 1 responsable de service, 3 instructeurs des procédures de commande publique et 1 assistante.

La direction de la commande publique est chargée de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics passés par l'Agglo et la Ville de Vienne. La direction apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation des marchés publics ainsi que pour Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme. Le service expertises internes apporte un renfort à la direction.

Montants des marchés engagés par service (en € HT) pour un total de 20 450 220 €



- 2 ADS - 10 710 €
- 5 Petite enfance-téléalarme - 166 555 €
- 11 Communication - 724 000 €
- 9 Cycle de l'eau - 1 767 925 €
- 1 Bâtiment - 79 276 €
- 7 Environnement - 3 594 045 €
- 7 Équipements sportifs - 10 019 308 €
- 5 Habitat - 226 050 €
- 5 Politiques territoriales - 37 200 €
- 1 Politique de la ville - 40 986 €
- 1 Tourisme - 41 240 €
- 14 Transport - 1 654 832 €
- 31 Voirie - 578 762 €
- 22 Développement économique - 98 000 €
- 19 Marchés transversaux en groupement de commande - 299 512 €
- 5 Emploi - 1 048 500 €
- 5 Jazz à Vienne - 14 942 €
- 5 SIT - 48 375 €

1 = nombre de marchés par service émetteur

Chiffres clés

9 marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.

4 consultations pour Jazz à Vienne, soit 4 marchés

22 communes membres ont signé la convention de mutualisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique

40 consultations pour les communes membres, soit 112 marchés

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation des assemblées et de la gestion du courrier.

L'année 2021 est notamment marquée par la reprise des conseils et des bureaux communautaires en présentiel. Seuls les bureaux d'avril et de mai et le conseil de mai se sont tenus en visioconférence.

Chiffres clés

7 conseils
14 bureaux
257 délibérations
4 638 courriers enregistrés

Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 9 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 7 techniciens informatique.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Le très haut débit

- 100% des 29 communes couvertes par le déploiement « privé » sont adressables. Cela signifie que l'infrastructure principale du réseau est en place (armoires de rue et liaison armoire centraux optique).
- Dans le cadre du « New Deal mobile » mis en place par l'État, choix d'implantation d'une antenne mobile multi-opérateurs pour combler la couverture sur les hauteurs de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

■ Écoles

- Achèvement du déploiement des VPI sur tous les CE2 du territoire
- Grande consultation pour la mise en place du schéma directeur du numérique dans les écoles

■ Opérations sur le parc informatique et téléphonique pour l'Agglo et ses structures partenaires

Pour l'Agglo, Jazz à Vienne et l'Office de tourisme :

- Préparation du déménagement de la maison du Jazz, refonte du réseau interne entre les différents locaux via des fibre optiques.
- Migration de la téléphonie du Jazz et de l'Office de tourisme sur serveur IPBX, mise en place de liens avec le serveur de l'Agglo ainsi, 100 % des appels entres structures passent en interne tout en permettant à chacun d'avoir ses contrats et ses marchés de téléphonie.
- Refonte du réseau de l'Office de tourisme (changement matériels et adressage)

- Pour les structures externes déploiement du système de téléphonie IP sur le système central de l'Agglo.
- La quasi-totalité des postes du siège sont équipés de PC portables, la transition du parc est presque achevée.
- Dématérialisation des autorisations d'urbanisme et instruction complète en dématérialisé à la fin de l'année 2021
- Préparation de la transition pour le changement du logiciel de messagerie de l'Agglo : reprise des données, réglages des droits... : il s'agit du passage d'une solution propriétaire à une solution libre via un éditeur français. La migration se déroulera sur l'année 2022.
- Généralisation de l'outil de partage de fichiers pour l'ensemble des utilisateurs de l'Agglo
- Changement du logiciel petite enfance pour l'administration auprès des 16 EAJE et des 9 RPE

Chiffres clés

1 519 ordinateurs en gestion
3 283 interventions

Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'Agglomag et du rapport d'activité annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La direction de la communication est composée de 6 collaborateurs : 1 directrice, 3 chargés de communication, 1 chargée de communication digitale en alternance et 1 assistante.



La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

4 numéros de l'Agglomag sont parus en 2021.

■ Le rapport annuel d'activités des services

Le rapport d'activités des services a été édité en juin 2020.

■ Les opérations les plus marquantes de l'année en communication

- Un important travail a été fourni par l'équipe com autour de la campagne autour de l'extension des consignes de tri.
- Refonte du site internet : travail avec les élus sur les fonctionnalités du nouveau site.
- Accompagnement de la démarche de concertation autour des 3 P
- Élaboration du plan de communication autour de la nouvelle DSP Transport opérationnelle en avril 2022
- Réalisation de plusieurs clips : extension des consignes de tri, concertation,...
- Accompagnement de la mise en place de la dématérialisation des documents d'urbanisme
- Poursuite de l'animation du groupe de travail communication avec l'organisation de trois ateliers et de deux plénières.
- Suivi des événements d'intérêt communautaire maintenus malgré la crise sanitaire : Ciné été, Caravan'Jazz...

Chiffres clés

1 656 nouveaux abonnés en 2021 portant à 12 190 le nombre total d'abonnés Facebook

105 communiqués de presse édités

501 supports créés

11 inaugurations et événements

12 conférences de presse organisées





L'élue référente



Évelyne Ziboura
Conseillère
déléguée en
charge de la Santé,
de l'accessibilité, de
la qualité de l'air et
de la lutte contre
l'ambroisie

Le groupe projet accessibilité est
composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services
suivants : économie, aménagement
urbain, infrastructures, équipements et
réseaux, environnement, transports et
mobilité, petite enfance

Accessibilité

Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le transport public

Le schéma directeur d'accessibilité des transports prévoit la mise en accessibilité de 59 quais. 17 quais ont été déduits des 76 prévus initialement car techniquement impossibles à rendre accessibles.

- **Sur les 59 quais à rendre accessibles, 38 ont été réalisés à ce jour**, dont 3 en 2021: le quai arrêt Roncevaux à Vienne et les 2 quais Sambillot à Chonas-l'Amballan.

- **21 quais doivent être étudiés** dans les prochains mois.

Aujourd'hui, le territoire de l'Agglo compte 150 quais accessibles sur le réseau de bus L'va.

En 2021, le chemin de Sambillot à Chonas-l'Amballan, a fait l'objet de travaux de voirie qui ont été l'occasion d'améliorer les conditions d'accessibilité de ce point d'arrêt (hauteur de quai, sillon de guidage et plaque podotactile).

- **En matière de mobilité douce**, les cheminements situés sur l'île du Beurre présentaient un revêtement en stabilisé renforcé, qui donnait lieu ponctuellement à la création de flaques et d'espaces boueux notamment à l'automne et

au printemps. Les petites roues dont les fauteuils roulants se trouvaient en difficulté, y compris par temps sec.

- En 2021, ces cheminements ont fait l'objet d'une réfection grâce à un enrobé biosourcé qui offre les mêmes caractéristiques de roulabilité qu'un enrobé classique mais composé d'un liant biosourcé (élaboré à partir de la résine de pin, reliquat de l'industrie papetière qui permet l'infiltration des eaux de pluie).

La petite enfance

- Sur le territoire : 76 enfants ayant un suivi médical ou paramédical ont été accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant : 16 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Actions Médico-Social Précoce), 46 ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et 14 ont un suivi médical régulier (hôpital ou spécialiste).

- L'Agglo a poursuivi les travaux d'aménagement des établissements

- Poursuite de la sensibilisation au handicap avec le CAMSP pour les professionnelles de la petite enfance et les assistantes maternelles.

Zoom

2 visites de chantiers ont été organisées par la commission en 2021

Le 8 juillet, la commission intercommunale a visité la nouvelle maison du festival.

Les élus et les associations ont pu découvrir les différents aménagements prévus en terme d'accessibilité avec la visite des terrasses de réception, la mise en place d'un ascenseur intérieur et l'accès des sanitaires intérieurs et extérieurs.

La deuxième visite s'est déroulée le 12 octobre avec au programme la visite du nouveau revêtement modes doux mis en place à l'île du Beurre ainsi que la salle de la Blanchonnière à Chuzelles.

Chiffres clés

3 quais mis en accessibilité, le quai Roncevaux à Vienne et les 2 quais Sambillot à Chonas-l'Amballan.

5 opérations de voirie réalisées pour améliorer le cheminement piétonnier, à Vienne (Montée du Gravier rouge), Ampuis (Chemin des Coutures), Sainte-Colombe (Rue Cochard), Trèves (Route des Deux vallées) et Reventin-Vaugris (RN7).

76 enfants ayant un suivi médical ou paramédical ont été accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

36 logements privés adaptés grâce à une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).



Jazz à Vienne : une équipe de bénévoles, dédiée à l'accueil de ce public, est formée sur les types de handicaps

L'environnement

- **Déploiement de conteneurs enterrés**, en substitution des bacs roulants dans le centre ville de Vienne, suppression des bacs roulants, difficiles à manipuler, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans un centre-ville historique. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.

- **Mise en service 2021** : rue Schneider (Mars) et travaux 2021 pour mise en service 2022 : rue Pipet, place Pichat.

Mais également dans les centres bourgs pour les emballages / papiers : Mise en service de 2 sites à Échalas et Villette-de-Vienne en 2021.

- **Densification des conteneurs aériens de collecte sélective** des emballages, papiers, verre, textiles sur les communes (amélioration du maillage, augmentation des performances de tri...) associé également à la simplification des consignes de tri des emballages (tous les emballages se trient depuis le 1^{er} octobre 2021) :

12 nouveaux emplacements en 2021 dont

- **Verre** : 3 nouveaux emplacements à Ampuis
- **Emballages, papiers, verre** : 2 points à Échalas, 2 points à Chuzelles, 2 points à Vienne-Estressin, 1 point à Villette-de-Vienne mais également un emplacement supplémentaire emballages à Jardin et Eyzin-Pinet
- **Verre et textiles linges de maison chaussures** : 1 emplacement nouveau à Loire-sur-Rhône.

Les établissements recevant du public (ERP)

L'Agglo maintient un fort niveau d'exigence en matière d'accessibilité pour l'ensemble des projets de bâtiment.

- **Les projets réceptionnés en 2021** :
 - Le relais assistantes maternelles des Cèdres à Vienne
 - La maison du Festival à Vienne
- **Le principal chantier en cours est le suivant** :
 - La modernisation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal

• Les principaux projets à l'étude sont les suivants :

- La création d'un parking en silo sur l'espace Saint-Germain
- L'agrandissement de la Halte fluviale à Vienne
- Le réaménagement des locaux de la crèche et du relais à Malissol

L'Agence économique

- L'agence économique Informe et oriente les commerces et porteurs de projet de commerce sur les démarches à effectuer pour respecter les normes accessibilité dans les ERP de 5^e catégorie
- L'agence cofinance en partenariat avec la Région et les communes les travaux de mise aux normes et de modernisation. (Au total 50 % de subvention pour des dépenses allant de 10 000 à 20 000 € HT).
- Elle réalise des études stratégiques des polarités commerciales dans lesquelles les questions d'accessibilité sont soulevées.

• Habitat

Dans le cadre des deux dispositifs, les propriétaires bénéficient d'un accompagnement par Soliha Isère ou Rhône qui va vérifier l'éligibilité des propriétaires aux dispositifs, organiser une visite technique de leur habitation, les conseiller dans le choix des artisans et vérifier les devis et la bonne réalisation des travaux. Soliha les accompagne également dans le montage des dossiers de subventions (Anah, Agglo, Département, Caisse de retraite...).

Les travaux le plus souvent réalisés sont les suivants :

- Travaux de remplacement de la baignoire par une douche avec pose de barre de maintien et siège escamotable
 - Pose d'un monte-escalier
- Coût moyen des travaux par logement : 6 553 €

• Voirie

10 chantiers en 2021 ont porté sur la mise en accessibilité de la voirie.



Mise en accessibilité de la Maison du Jazz

L'équipe de l'agence économique est composée de 6 collaboratrices :

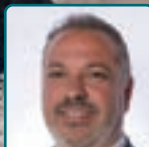
- 1 directrice
- 1 chargé de mission commerce
- 1 chargée de relation entreprises et commercialisation des zones d'activités
- 1 chargée de relation entreprises et immobilier
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 assistante

Économie

Les élus référents



Martine Faïta
Vice-Présidente
en charge du
Développement
économique



Frédéric Belmonte
Vice-Président
en charge de
l'Agriculture



Maryline Silvestre
Conseillère
déléguée en charge
de l'Économie
circulaire



Fabien Kraehn
Conseiller délégué
en charge
du Commerce



Lucien Bruyas
Conseiller délégué
en charge des
Circuits courts

L'agence économique

L'agence économique a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. Elle met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur mesure.

La crise sanitaire s'est poursuivie sur 2021 et l'agence économique a poursuivi les accompagnements spécifiques : centralisation des mesures d'aides, page dédiée aux formations gratuites et en ligne pour accompagner les entrepreneurs, paiement accéléré des aides directes aux commerçants...

Afin de suivre de manière précise l'activité économique du territoire, l'Agglo a instauré un comité de suivi, et convié le Sous-préfet, les consulaires et partenaires économiques. Ce comité s'est réuni 3 fois avec les élus, et deux fois en comité technique.



Speed dating lors de la conférence économique

Les dispositifs de soutien exceptionnel

Dispositif	Type	Versements Agglo	Remboursement à terme	Nombre de dossiers au 26/04/21	Subvention régionale / Banque Territoires	Montant total des aides et avances remboursables pour les entreprises
Fonds urgence Tourisme	Abondement au fonds régional	180 000 €	60 763 €	51	Région : 238 473 € dont 119 236,5 € de l'Agglo dans le cadre de l'abondement	352 709,5 €
	Subventions aux entreprises	114 236,50 €		49		
Fonds micro-entreprises	Abondement au fonds régional	180 000 €		46	Région : 180 000 € Banque des Territoires : 180 000 €	663 500 € (sur les 540 000 € disponibles dans le fonds)
Aide flash investissement	Subventions aux entreprises	236 465,72 €		160	Région : 472 931,44 €	709 397,16 €
TOTAL		710 702,22 €		306		1 725 606,66 €

Nombre d'entreprises différentes aidées : 221

Agence
Vienne Condrieu Agglomération éco



Semaine de l'industrie chez Cazeneuve

■ Implantation des entreprises

L'agence économique facilite aux porteurs de projets l'implantation en apportant les réponses à leurs questions (immobilières, foncières, questions pratiques sur le territoire...).

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'activité d'accompagnement de projets d'implantation reste stable avec **129 demandes immobilières enregistrées en 2021** (contre 116 demandes en 2019).

Sur ces 129 demandes, **62 sont des demandes exogènes** (soit près de 50 %, donnée constante depuis plusieurs années).

■ La demande immobilière/foncière 2021

Pour ces 129 demandes, la répartition par secteur d'activités et type d'activités est la suivante :

Chiffres clés

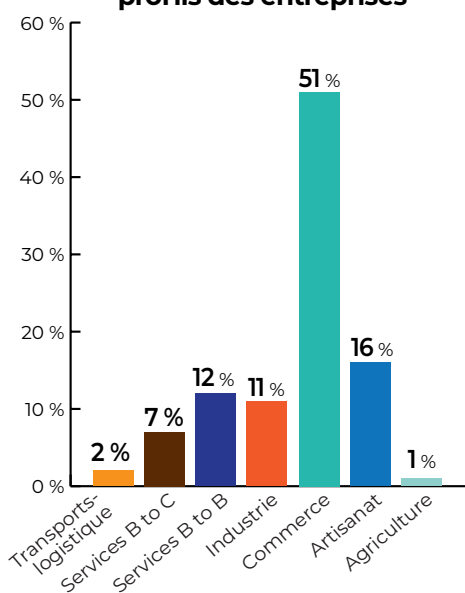
336 biens disponibles

129 demandes immobilières accompagnées

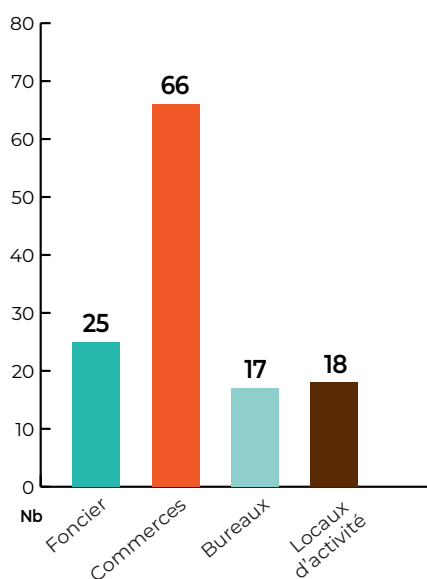
137 139 € d'aides directes

111 dialogues dirigeants

Demande immobilière : profils des entreprises



Typologie des demandes

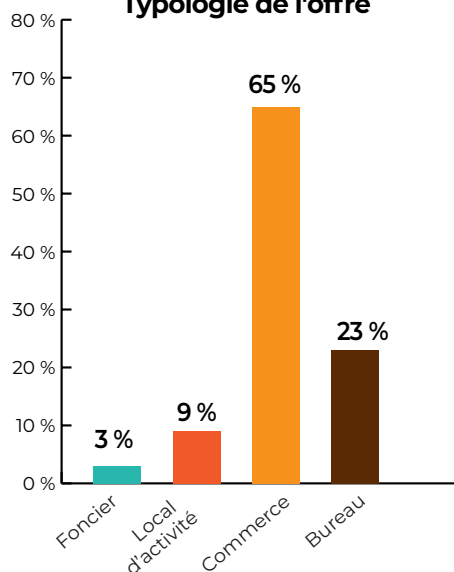


En comparaison de 2020

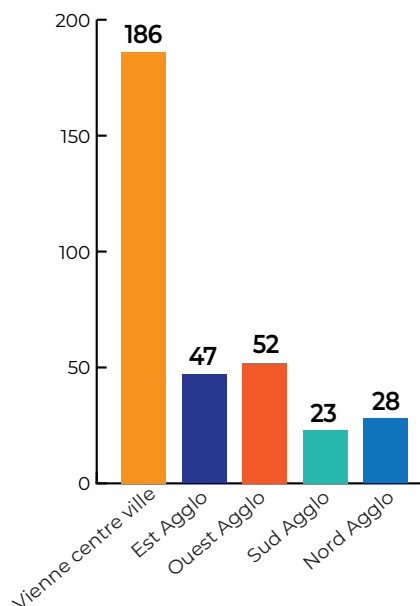
La demande d'implantation de commerces est en forte hausse (+30 %)
 La demande d'implantation d'entreprises de service est en baisse (-25 %)
 Les profils de demandes industrie, artisanat et logistique sont stables.

Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est réalisé. En 2020, la base comptabilisait en moyenne 336 biens disponibles (315 en 2020). Ce travail se fait en étroit partenariat avec les professionnels de l'immobilier (7 agences immobilières dédiées aux professionnels) complété par un travail de recensement terrain.

Offre immobilière / foncière 2021
Typologie de l'offre



Localisation de l'offre



- Le foncier se raréfie
- Les proportions restent les mêmes par rapport aux années passées

■ Quotidien et développement des entreprises

L'agence économique met en œuvre depuis 2005 son « dialogue dirigeant ». Cela consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises du territoire de plus de 20 salariés. De ces discussions naissent un certain nombre de questions auxquelles l'agence économique apporte des réponses concrètes et pratiques. Là encore, elle va jouer pleinement son rôle d'interface entre les entreprises, les collectivités et les partenaires locaux du développement économique. En 2021, ce sont **111 dialogues dirigeants** qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire. L'ensemble de ces dialogues sont consignés dans une base de données. Le maire de la commune est informé en amont du RDV et reçoit une synthèse de l'entretien.

En complément de l'accompagnement individuel réalisé avec ces entreprises, l'agence économique organise, en collaboration avec les communes, des réunions à l'échelle des zones d'activités (petits déjeuners économiques) pour faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de la zone, et faciliter les contacts entre les élus et les entreprises d'une part, et entre entreprises d'autre part. Compte-tenu des restrictions sanitaires, en 2021, seuls deux petits déjeuners économiques ont eu lieu : l'un sur la ZA des Platières à Chasse-sur-Rhône, et l'autre à Pont-Évêque.

L'agence éco anime également un club RH pour permettre aux chefs d'entreprises du territoire de partager leurs expériences en matière de ressources humaines, et réfléchir collectivement aux actions de rapprochement écoles-entreprises, qui peuvent être menées pour améliorer le sourcing des candidats. En 2021, 2 réunions se sont tenues.

■ Création d'entreprises Ariane, pépinière d'entreprises

La convention de mise à disposition d'une animatrice à mi-temps a été renouvelée avec la CCI Nord Isère. 2021 est marquée par la poursuite du plan de communication pour séduire de nouveaux porteurs de projets et recruter une nouvelle promotion pour 2022.

Les outils réseaux sociaux sont utilisés pour faire gagner en visibilité l'outil pépinière, accompagner la prospection auprès des porteurs de projets et promouvoir les entreprises hébergées, mais aussi les actualités autour des sujets de la création et la vie de la communauté Ariane. La page LinkedIn Ariane compte 364 abonnés (contre 190 en 2020) et la page Facebook a été reprise pour compléter la promotion (470 abonnés).

Il y a eu deux entrées : l'entreprise Burning Sunset, spécialiste de la conception de jeux vidéo et film (en novembre 2021), l'entreprise Espace O Jardin, bureau d'études en aménagement paysagers (arrivée au 1^{er} janvier 2022).

Il y a eu deux sorties : Illico Travaux et Green Jumangy.

À noter également la validation de la candidature Citéslab par la BPI pour travailler sur l'entrepreneuriat dans les quartiers politique de la ville.

■ Commerce

Stratégie :

L'Agence éco a mené un travail de diagnostic et de

concertation des acteurs du commerce et des élus qui a permis d'écrire le schéma de développement commercial 2022/2027 approuvé à l'unanimité par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2021.

Observatoire :

Pour permettre une intervention fine de l'agence économique, il est important de connaître l'appareil commercial. Celui-ci a été recensé en 2021 pour les pôles majeurs, d'agglomération et bassin de vie. Le centre-ville de Vienne recense 86 locaux vacants, contre 519 locaux occupés, soit un taux de vacance de 14,21 %. En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 est considérée comme année blanche, car il n'y a pas eu de recensement précis. À titre indicatif, en 2019, le taux de vacance commerciale était de 14,62 %.

Sur la totalité de la Ville de Vienne, le taux de vacance est de 14,04 %.

Sur l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, on recense 197 locaux vacants sur un total de 1482 locaux, soit un taux de vacance de 13,29 %.

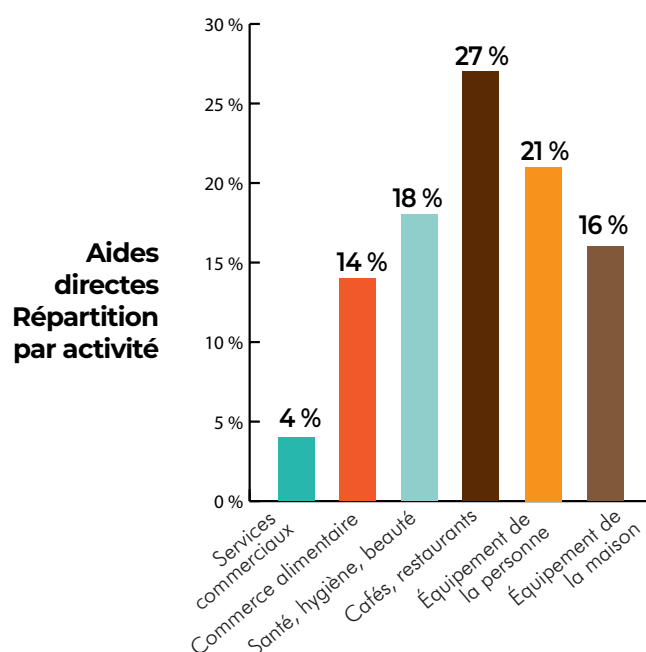
Aides directes aux entreprises :

Depuis l'année 2021, l'instruction n'est plus effectuée par les chambres consulaires mais par la Région directement, en lien avec nos services.

En 2021, l'agence économique a accompagné les entreprises dans leur modernisation et 51 ont déposé un dossier. Sur ces 51 demandes :

- 6 entreprises ont abandonné
- 44 dossiers ont été validés par le conseil communautaire
- 1 dossier est en cours d'instruction

Le montant sollicité auprès de l'agglomération en 2021 est de 137 138,90 €, soit une demande moyenne par dossier de 2 688,99 €. Le montant total de travaux prévus par les commerçants s'élève à 3 232 373,27 € HT.



• Développement du commerce sur le territoire

Le commerce étant une compétence partagée, les communes ont sollicité l'agence économique pour :

- Réaliser une expertise commerciale pour l'installation de projets (Loire-sur Rhône, Pont-Évêque, Les Côtes-d'Arey, Les Haies)
- Livrer deux études stratégiques de développement commercial des centralités et de mise en œuvre d'un périmètre de préemption des fonds de commerce (Ampuis et Condrieu) et engager trois nouvelles études (Échalas, Estrablin, Sainte-Colombe / Saint-Romain-en-Gal)
- Accompagner la démarche Cœur de ville avec la commune de Vienne et participer aux différentes études (livraisons urbaines, étude foncière commerciale, ateliers thématiques)

- Accompagner la démarche Petites Villes de Demain de la commune de Chasse-sur-Rhône par l'engagement d'une étude commerce et la participation aux ateliers thématiques

L'agence économique a poursuivi en 2021 l'accompagnement des associations de professionnels avec la réalisation de deux réunions techniques, d'échanges réguliers et par le prêt de chalets événementiels.

• Prospection et implantation d'enseignes

Compte-tenu du contexte, la journée des enseignes qui a traditionnellement lieu pendant Jazz à Vienne n'a pas pu être organisée. L'agence éco était présente avec la ville de Vienne au salon de la franchise à Lyon en octobre.



Zones d'activités

En 2021, 2 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, étudiant les candidatures de 3 entreprises : Aurely Peinture, Convivio et Ondyna.

■ Zone du Rocher (Estrablin)

L'année 2021 est marquée par la vente de plusieurs terrains :

- 3 délibérations de cession ont été prises : Aurely Peinture (lot 20), Convivio (lot 12 et 11B) et Ondyna (lot 5)
- 5 lots ont été vendus : Misir Façade (lot 21), Marchal (lot 7), Syrius (lot 18), Idéal Système (lot 10), Emgecase et Bains et Bat (lot 19).

■ Zone de la Noyérée III (Luzinay)

L'année 2021 est marquée par l'avancement des travaux des différents projets d'entreprises engagés en 2018. L'entreprise BV Plomberie a achevé la construction de son bâtiment en milieu d'année et la construction du bâtiment de l'entreprise JEB Agencement est en cours.

■ Zone du Plateau (Trèves)

Cette année, une dizaine d'entreprises (principalement du secteur artisanal) a été accompagnée par l'agence économique pour étudier un projet d'implantation sur la zone de Trèves. Pour mémoire le bureau communautaire a validé le principe de lancer les travaux quand 50 % de la zone serait commercialisée.

■ Site Industriel Portuaire (Loire-sur-Rhône)

Le comité partenarial de développement s'est réuni une fois en 2021, l'occasion de partager et valider les orientations à inscrire dans le schéma portuaire lyonnais. Une consultation écrite auprès du comité technique a également été faite pour valider la candidature de l'entreprise INVEHO.

■ Site embranché (Saint-Romain-en-Gal)

Le projet de rénovation du site se poursuit. Le projet en phase APD sera bientôt présenté en délibération au conseil communautaire.

Actuellement utile à l'une des entreprises les plus importantes du territoire, ce site s'inscrit dans un potentiel d'avenir sur la logistique urbaine, celle du dernier kilomètre. Si cette thématique n'est pas stabilisée pour l'avenir, on peut penser que l'avenir tend à considérer un site de stockage proche du centre comme une opportunité intéressante et très rare, surtout quand il est embranché et qu'une collectivité en est le propriétaire.

■ Schéma d'aménagement et de services des zones de Chasse-sur-Rhône

L'Agglo a lancé une démarche d'élaboration d'un schéma d'aménagement et de services des zones de Chasse. L'objectif est de travailler sur la requalification de ces zones, la mutualisation de services, l'optimisation foncière et l'intégration paysagère. Durant 2021, le diagnostic ainsi que l'enquête auprès des entreprises ont été réalisés. Le travail sur le scénario d'aménagement se poursuit.

■ Espace Saint-Germain

• Programmes tertiaires

La première tranche du programme Apollo a été livrée en septembre 2020. La poursuite de la commercialisation de la tranche centrale a été accompagnée par l'agence éco. Le cabinet Bonnet a implanté l'ensemble de ses activités depuis septembre 2021. La commercialisation de la dernière tranche a atteint 50 % permettant de lancer le début des travaux en septembre 2021. Les travaux devraient être finalisés sur l'automne 2022.

• Animation

La page Facebook de l'Espace Saint-Germain est dynamique (1120 abonnés contre 880 en 2020) et permet aux occupants du site d'avoir les actualités concernant les travaux, les animations, les mouvements d'entreprises...

L'année 2021 n'est malheureusement pas révélatrice de l'activité d'animation habituelle. Néanmoins, le Challenge Mobilité a pu être réalisé en septembre 2021 avec une participation supérieure à l'année 2020.

■ Promotion économique

• L'agence éco a proposé à la commission deux visites entreprises :

- Texabri en octobre 2021
- Richardson et Bert&You en décembre 2021

• **La Lettre éco** : la newsletter du service est adressée tous les 2 mois à plus de 4 500 destinataires (chefs d'entreprises, acteurs économiques, partenaires).

• La présence digitale

Chaque semaine, une programmation de post est réalisée répondant à notre ligne éditoriale : actu éco, portraits d'entreprises, promotion des sites d'implantation, agenda éco, bienvenue sur le territoire...

• Le site Internet entreprendre

Depuis 2021, un travail de refonte complet du site est en cours.

• Conférence économique

Malgré le contexte, la conférence économique a pu se tenir en novembre 2021 avec au programme : intervention des élus, aventurier conférencier, speed meeting et dégustation de produits locaux. Cette belle soirée a réuni 155 participants.



Semaine de l'industrie
chez Fives

■ Semaine de l'industrie

Du 22 au 26 novembre 2021, les acteurs de l'économie, de l'emploi et de l'Éducation Nationale du territoire de Vienne Condrieu ont réussi leur pari : mettre à l'honneur les métiers de l'industrie !

Pour une première édition territoriale de la Semaine de l'Industrie (événement national), l'Agence éco et ses partenaires de l'économie, de l'emploi et de l'Éducation Nationale ont concocté un programme complet de visites d'entreprises, d'interventions de professionnels dans les écoles et lycées, sans oublier une campagne de communication sur les réseaux sociaux de films illustrant la grande richesse des métiers de l'Industrie du territoire de Vienne Condrieu.

Ce sont donc **11 entreprises industrielles** du territoire qui ont ouvert leurs portes pour accueillir des groupes scolaires (Collège Brassens, Collège Ponsard, Lycée Galilée), des jeunes en réflexion de projets professionnels (accompagnés par la Mission Locale, l'E2C), et des demandeurs d'emploi (accompagnés par Pôle Emploi et le PLIE). Au total, **260 personnes** ont (re)découvert la richesse et la diversité des métiers que l'on peut trouver en toute proximité de son domicile. Une belle occasion de parler savoir-faire pour les dirigeants et les équipes des entreprises Calor, Yoplait, Ascorel, Cazeneuve, Condat, Texabri, Smurfit Kappa, Comaplex, Fives Intralogistics, SIRA et Rivoire.

Relayée par Bercy, la campagne de promotion des métiers de l'industrie de Vienne Condrieu a fait l'objet d'une attention toute particulière dans la lettre d'info de Territoires d'Industrie.

• En 2021, la commission économie se sera réunie 6 fois.



Semaine de l'industrie
chez Smurfit Kappa

■ Agriculture

La stratégie agricole est le fil conducteur de l'action de l'Agglo en matière d'agriculture, aussi le bilan d'activité de l'agriculture reprend les 4 axes de la stratégie agricole.

AXE 1

Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales

ACTION 1 : Répertorier les lieux de vente des produits locaux

- Création de la première fiche « producteurs » du répertoire – « Ensemble consommateurs local » N°1 Jus de fruits

ACTION 2 : Accompagner les communes dans leurs projets de restauration collective

- Lancement d'une enquête RHD (Restauration hors domicile) en décembre 2021, les résultats sont attendus en mars 2022

ACTION 3 : Rencontrer les maraîchers de la plaine de Condrieu pour estimer leur besoin d'hectares supplémentaires.

- Plusieurs rencontres avec les maraîchers et la commune de Condrieu (mars et juillet 2021)
- Lancement d'une étude foncière dans la plaine maraîchère de Condrieu réalisée par la SAFER du Rhône

ACTION 7 : Accompagner les exploitations du secteur des Zones Défavorisées Simples modifié

- Rencontres et échanges avec 13 exploitants impactés (été 2021).
- Suivi de l'outil d'accompagnement « Traceur d'avenir » : 3 accompagnements en cours
- Suivi de la mise en place d'un nouveau zonage proposé par la DDT en décembre 2021

ACTION 8 : Mettre en lien éleveurs et céréaliers dans le but de contractualiser

- Suivi par la chambre d'agriculture de la plateforme d'échanges des Jeunes Agriculteurs

AXE 2

Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie

ACTION 9 : Programmer un atelier sur la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) dans le cadre de la conférence agricole

- Organisation d'un atelier animé par la Chambre d'Agriculture de l'Isère avec 35 participants le 22 novembre 2021

ACTION 12 : Organiser une réunion d'information sur la réglementation foncière agricole à destination des élus de l'Agglo

- Organisation de la première inter-commission Aménagement et Agriculture en mai 2021

ACTION 13 : Lancer une étude foncière sur la commune de Chuzelles

- Organisation d'une rencontre entre la SAFER, la commune et l'Agglo afin d'identifier précisément les attentes de la commune de Chuzelles (juin 2021)
- Lancement d'une étude « diagnostic gisements fonciers agricoles »

Zoom

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération a connu début avril 2021 un épisode de gel d'une rare intensité qui a très durement touché les agriculteurs du territoire.

C'est principalement la filière arboricole, quel que soit le département qui a fait état d'une perte de 100% fruits à noyaux. Pour ce qui est des fruits à pépins, la production de poire est très impactée, tout comme la production de pommes. La production de fraises, notamment celle en plein champs a été impactée également.

L'agence économique après avoir contacté individuellement chaque agriculteur pour prendre connaissance des dégâts, a assuré l'accompagnement des arboriculteurs touchés dans la constitution de leur dossier de financement.

En complément des fonds d'urgence de l'État, des financements de la région et aides de la MSA, l'Agglo a abondé au fonds Région Unie permettant le soutien de 5 agriculteurs.

L'évolution climatique de ces dernières années, montre que de nouveaux épisodes de gel ou autres aléas climatiques vont se reproduire.

C'est pourquoi l'agence économique avec la Chambre d'Agriculture pilote une réflexion avec les agriculteurs sur les solutions techniques possibles pour protéger les récoltes et limiter l'impact des épisodes météorologiques.

AXE 3

Affirmer le rôle économique du secteur agricole

ACTION 15 : Promouvoir et développer l'outil « espace test »

- Présentation en commission agriculture de l'outil et validation du soutien apporté par l'Agglo pour la mise en œuvre de test agricole sur son territoire
- Formation Espace test à destination des porteurs de projets (septembre 2021)

ACTION 16 : Organisation d'un café installation transmission

- Témoignage du GAEC Abricot et Potiron à Loire sur Rhône
- 24 personnes ont participé : 6 porteurs de projets, 5 futurs cédants, 5 exploitants, 3 élus, 5 partenaires

ACTION 17 : Mettre en place un système alimentaire du milieu (SYAM)

- Rencontre avec les éleveurs intéressés en avril 2021
- Échanges avec le NINKASI pour connaître leur politique d'achat en viande hachée.
- Préparation d'une information collective afin d'apporter les différentes solutions en matière de valorisation et leur mise en œuvre à l'échelle de l'exploitation et du groupe

ACTION 18 : Poursuivre le travail sur l'irrigation :

- Rencontre financeurs : projet d'irrigation ASA plateau de Louze sur les communes de Reventin-Vaugris, Chonas l'Ambellan et les Côtes-d'Arey.
- Suivre les projets d'irrigation sur le territoire : rencontre éleveurs et céréaliers plateau de Condrieu (juin 2021)

ACTION 19 : Main d'œuvre saisonnière

- Enquête Main d'œuvre saisonnière auprès des maraîchers, arboriculteurs et viticulteurs
- Information collective : Domaine de Rosiers, Sensibilisation aux vendanges (30 participants)
- Atelier lors de la conférence agricole du 22 novembre animé par Graine d'emploi et l'Agence éco avec 23 participants.
- Journée découvertes des métiers le 16 novembre avec l'outil escape Game de Graine d'emploi (34 participants)

AXE 4

Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts

ACTION 21 : Evènement autour de l'opération de ferme en ferme

- L'évènement s'est déroulé le week-end du 25 et 26 septembre. Seulement 3 fermes ont participé.
- Nouveau visuel d'affiche et de dépliant réalisés par le service communication de l'Agglo

ACTION 21 : Programmer un atelier sur « Comment ouvrir ses portes au public ? » lors de la conférence agricole

- Atelier du 22 novembre avec 18 participants

ACTION 22 : Sensibilisation sur les risques psycho-sociaux chez les agriculteurs

- Programmation d'une pièce de théâtre « Un temps de Cochon » près de 100 spectateurs.

ACTION 22 : Visites d'exploitation

- 2 visites ont eu lieu en 2021 : GAEC Beau soleil à Longes et M. Christophe Parpette aux Côtes d'Arey

ACTION 25 : Lancer un appel à projets

- Pour la création d'accueil de camping-car à la ferme : réalisation d'un état des lieux dans le cadre d'un stage et première sensibilisation des exploitants agricoles



Entreprise Parpette



Journées de Ferme en Ferme



Visite au Gaec Beau Soleil

L'équipe de l'Office de Tourisme est composée d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, renforcée par des saisonniers et des vacataires :

- 1 directeur
- 2 personnes à l'administration générale dont l'ajointe du directeur
- 7 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité
- 4 personnes au guidage
- 7 personnes à la communication, promotion et commercialisation dont la responsable marketing et commerciale.
- 1 personne au développement et à l'œnotourisme

Tourisme

L' élu référent



Christian Borel
Conseiller délégué
en charge du
Tourisme

Le schéma touristique de l'Agglo

Depuis l'automne 2019, l'Office de Tourisme et l'Agglo mettent en place et/ou animent les premières briques de ce projet. Le nouveau schéma touristique a été voté en Conseil communautaire à l'unanimité.

Fruit d'un travail collectif entre les élus et les professionnels du tourisme, ce schéma 2019-2024 réaffirme que le développement touristique est un pilier majeur de la stratégie économique de l'Agglo.

Il s'appuie sur le duo Vienne-Condrieu et fait le pari de la créativité, de l'audace et de l'innovation.

Point d'avancement des actions pilotées par l'Agglo à fin 2021 :

AXE 1

Production événementielle

ACTION 1

Création et montée en puissance d'événementiels touristiques

Jazz à Vienne

Une édition 2021 resserrée avec uniquement les concerts organisés au théâtre antique.

Marché aux vins

L'édition 2021 du marché a été annulée en raison du contexte sanitaire.

Journées Gallo-romaines

L'édition prévue les 5 et 6 juin 2021 a été annulée, en raison du contexte sanitaire et est reportée en 2022.

Vins et Rigotte (week end du 1^{er} mai)

L'édition prévue le week-end du premier mai a été annulée, en raison du contexte sanitaire.

Trail Côte Rôtie (octobre 2021)

Première édition en octobre 2021. Cette proposition de la commune d'Ampuis rejoignait une des propositions citées à l'occasion du schéma sur un événement sportif utilisant les paysages des vignes. La 1^{re} édition a rencontré un vrai succès puisque près de 900 participants se sont inscrits aux différentes courses et randonnées. L'Agglo a accompagné les organisateurs en proposant une aide méthodologique et une présence de l'OT. Fort de ce retour positif, les organisateurs souhaitent continuer et développer cet événement et lui donner une dimension supplémentaire, propre à créer un impact économique et touristique.

Zoom

Le Schéma Touristique 2019-2024 s'organise en 5 axes :

- **Production événementielle** : cet axe constitue la principale nouveauté et un angle ambitieux basé sur une programmation d'événements à potentiel de notoriété et à forte identité.
- **Sites et équipements touristiques** : il s'agit principalement des projets d'investissement structurant l'offre (ViaRhôna, haltes contemplatives, sites patrimoniaux, vignoble).
- **Qualification des espaces publics** : cet axe propose d'infuser les locomotives touristiques dans le paysage public à l'initiative de l'Agglo et des communes.
- **Schéma d'accueil et d'information** : il est proposé une information optimisée, non seulement sur des supports physiques mais aussi sur les conditions d'accueil.
- **Communication, marketing et image** : cet axe prend en compte ce qui précède pour développer une image originale et à forte personnalité.



Trail Côte Rôtie

ACTION 4**Soutien au développement d'équipements touristiques publics****Base de Loisirs**

La consultation pour renouveler la DSP a été lancée. Le délégataire sera retenu courant 2022.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

Belvédères

Il a été proposé au bureau communautaire de créer un réseau de belvédères de part et d'autre du fleuve et de commencer par le site de Tupin et Semons. Un AMO a été missionné pour établir le programme et lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

Camping-cars

Des travaux ont été faits pour permettre la réalisation de 6 aires de stationnement nouvelles sur le territoire, soit 14 emplacements, détaillés ci-dessous :

- **Chasse-sur-Rhône** : 4 emplacements (Complexe sportif)
- **Échalas** : 1 emplacement (Col du Bourrin)
- **Longes** : 2 emplacements (Col de Chassenoud)
- **Les Haies** : 2 emplacements (Croix-Régis ; devant la mairie)
- **Saint-Romain-en-Gal** : 5 emplacements (Le Grisard)

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet. L'Office de Tourisme réalise les panneaux d'information qui y seront installés.

ACTION 5**ViaRhôna****Volet 1 – Qualification de l'infrastructure**

Véloroute du futur : les travaux se sont poursuivis avec la livraison de l'aire de services à Condrieu.

Volet 3 – Vienne grand départ

La réflexion se poursuit sur les deux sites de Maison Blanche à Saint-Cyr et l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal. Une mission d'accompagnement a été confiée à l'IUL (l'Institut d'Urbanisme de Lyon) pour le 1^{er} semestre 2022



Aire de service à Condrieu

Volet 4 - Faire de la ViaRhôna entre Vienne et Condrieu une voie verte « inattendue » et qualitative

Les événements programmés sur la ViaRhôna en mai 2021 ont dû être annulés, en raison de la crise sanitaire et ont été eux aussi reportés à mai 2022.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre le sujet ViaRhôna.

AXE 3**Qualification des espaces publics****ACTION 6****Insertion de la dimension " culturelle, identitaire et ludique " dans les espaces publics**

Cette action suit son cours et fait l'objet d'une définition de mise en œuvre selon 3 axes :

Premier axe : insertion dans les cahiers des charges des grands aménagements

Sur le modèle du "1% artistique", il sera proposé un cahier des charges type à insérer de manière systématique dans les projets d'aménagements publics et à proposer pour les maîtrises d'ouvrage privées. L'idée est de tenir compte de cette demande du territoire très en amont et ainsi d'inclure les coûts dans l'opération globale. Il est important de systématiser cette démarche et tenir dans la durée pour avoir un socle suffisant et ainsi devenir un marqueur du territoire.

Ce cahier des charges sera proposé aux communes pour qu'elles puissent l'insérer dans leurs projets.

Ces propositions pourront faire référence aux marqueurs du territoire mis en avant dans le schéma touristique. Même s'il y a une dimension artistique, les projets attendus ont plutôt vocation à s'appuyer sur l'espace public et à " jouer " avec ce dernier.

Deuxième axe : marquage permanent

Il est prévu que ce territoire porte en lui-même les valeurs et les références des principaux marqueurs (patrimoine, Jazz à Vienne, vins et gastronomie). à l'image d'un tatouage, ces marqueurs font partie de la personnalité de cette agglomération et peuvent donc trouver leur place dans l'environnement local de manière permanente.

Il peut s'agir d'installations (sculptures, mobilier urbain...) ou d'un habillage des espaces publics (fresques...). Sur cette action, il faudra aussi une vraie continuité sur plusieurs années pour une bonne compréhension du projet d'ensemble. Sur la méthode, ces opérations peuvent être des commandes précises ou des appels à projets laissant une certaine liberté de création sur la base d'un cahier des charges.

Troisième axe : habillage éphémère

À l'occasion des événements repérés comme présentant un potentiel touristique.

Par principe, ces installations seraient du ressort de l'organisateur de l'événement ou suscitées par lui. Elles seraient installées en amont de l'événement et obligatoirement démontables sans dommages immédiatement après l'événement. Ces installations pourraient privilégier les associations locales et les matériaux recyclables et/ou récupérés. L'idée est de donner un visage exceptionnel à l'environnement urbain et infusant un air de fête. Là aussi les idées sont nombreuses et presque sans limites.

AXE 4

Schéma d'accueil et d'information

ACTION 7

Mise en œuvre d'un schéma global de signalétique touristique et identitaire

Le travail sur le remplacement des panneaux autoroutiers a bien avancé. Les visuels ont été validés par VINCI et le préfet de Région. Les 6 panneaux seront installés en 2022. Le travail s'est poursuivi sur les panneaux de signalétique sur les bords des RD. Les emplacements sont repérés et doivent faire l'objet d'une création graphique adaptée à chaque sujet.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

Les actions 8 à 15 sont des actions spécifiquement menées par l'office de Tourisme

ACTION 8

Optimisation de la relation client Pilote

Cette action qui a pour objectif de permettre d'approfondir l'usage de l'outil de GRC (gestion de la relation client) est opérationnelle. Elle permet désormais de suivre et améliorer la satisfaction ; d'assurer le suivi des achats, d'opérer le reporting de la fréquentation des différents points d'information touristique et des manifestations dont l'office de tourisme assure le pilotage, de disposer des coordonnées des visiteurs, d'analyser les données et de nourrir un fichier client. Ainsi, sommes-nous en mesure désormais de générer des enquêtes de satisfaction d'une part, et d'autre part de mener des actions de marketing direct très ciblées.

ACTION 9

Qualification de l'accueil dans les murs sur le côté viticole Pilote

ACTION 10

Développement de l'accueil hors les murs

ACTION 11

Développement de l'accueil "partenaire" - renforcement des points i-mobile Pilote

Ces 3 actions font partie intégrante du Schéma d'Accueil Territorial développé et animé par l'Office de Tourisme. Malheureusement la reprise tardive et incomplète de

l'activité en 2021 n'a pas permis de développer tous les volets prévus. Pour autant, différentes expérimentations et actions ont tout de même vu le jour :

L'accueil « **Hors les murs** » **mobile sur la ViaRhôna**, qui avait été un des rares points de satisfaction en 2020 a été poursuivi.

Si l'accueil partenaire n'a pas pu être « lancé » comme prévu, le projet, de doter certains d'écrans d'information dynamique pour relayer l'actualité du territoire, a lui commencé et le déploiement se prolongera sur 2022 et 2023.

Plus globalement, **ce schéma d'accueil territorial** nécessite de repenser nos manières d'accueillir les publics et ce quel que soit l'endroit où ils sont. Ainsi, suite à une réorganisation du pôle Accueil et Information à l'automne 2021, un travail de fond a été mené pour prendre en compte les enjeux identifiés dans le schéma touristique. L'objectif est de démultiplier les points de contact avec les visiteurs en proposant une gamme d'actions et de services. Dès le printemps 2022, les fruits de ce travail seront mis en œuvre : accueil hors les murs sur d'autres sites que la ViaRhôna et lors des événements, internet de séjours, formation des socio-professionnels « ambassadeurs », stratégie de fidélisation multicanal vis-à-vis des clientèles de proximité, etc.

Ce 1er schéma d'accueil territorial, élaboré en 2021 sera finalisé et présenté en mars pour être mis en œuvre dès le printemps.

AXE 5

Communication, marketing et image

Le schéma touristique fléchait un enjeu important : renverser la dimension « secrète » de la destination Vienne Condrieu et basculer du côté de « l'inattendu » et ce, en agissant sur 3 points :

- **Faire évoluer la marque et l'univers graphique**
- **Déployer un plan de communication** et de relations média ambitieux, ancré sur la dimension culturelle et touristique du territoire
- **Faire de l'événementiel l'axe majeur de communication et de marketing**, en particulier sur le digital.

Si le 1^{er} point a bien avancé (action 12), nous avons adapté le 2^e en 2021 mais là aussi, des retombées concrètes ont eu lieu (action 13) seul le 3^eme, du fait d'une offre d'événementiels en deçà des objectifs, ne prendra son essor qu'en 2022.



ACTION 12**Évolution de la charte graphique Vienne Condrieu**

Ainsi, en 2020, Vienne Condrieu, devient la destination des « **ÉpiCurieux** » de tout ! Un endroit où il fait bon vivre à travers des expériences inattendues, des instants à vivre, à partager... et à vivre de nouveau, version face B ! Ce sont les prémices et le socle de ce qui sera conduit au fil des prochaines années. **L'ÉpiCurieux est à la fois celui ou celle qui vient découvrir le territoire, mais également le local qui est dans une démarche de transmission et de partage.** Dans le contexte de la communication, ce terme sera donc désormais utilisé comme signature pour l'offre touristique, tandis que « Vienne Condrieu Tourisme » sert à désigner uniquement la structure en tant que telle.

Restait alors à élaborer l'ensemble des éléments constitutifs de ce qui doit devenir la charte d'une marque qui participera également à une dynamique de marketing territorial qui dépasse le seul sujet du tourisme.

Le socle de ce travail a été finalisé fin 2021 pour que les prochains supports de communication puissent en accueillir les déclinaisons. Plus généralement, ce concept d'ÉpiCurieux sera un élément majeur de valorisation de la destination Vienne Condrieu et des offres touristiques. À titre d'exemple une gamme d'ÉpiCurieux week-end sera proposée dès le printemps.

ACTION 13**Animer une stratégie d'influence autour de la destination****ACTION 14****Renforcer la politique commerciale**

Ces deux actions sont désormais très étroitement liées. De la même manière qu'une boutique de prêt à porter qui sera attentive à la qualité de sa collection mais également à la qualité de la décoration et de l'ambiance du lieu de vente « écrin » de son offre ; présentation de l'offre touristique et vente de cette même offre sont étroitement liées.

En 2021, l'Office de Tourisme a poursuivi sa collaboration avec le cabinet Media Conseil Presse (Grenoble) qui anime une grande partie de ses relations presse et média avec un double objectif : développer un véritable réseau régional et ouvrir les portes de grands médias nationaux (voire européens)

L'Office de Tourisme garde en interne les relations presse locales et mène en complément des actions thématiques en collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes et Isère attractivité.

Suite à la consultation pour la refonte des outils internet précédée d'un audit sur les performances de la « prise de parole » digitale et la pertinence, versus digital, du nouveau positionnement mené en 2020 ; **le nouveau site internet conçu comme la « porte d'entrée digitale » de la destination, est opérationnel depuis le printemps 2021.** Ce site qui est une vitrine de présentation de l'offre est devenu aussi un « **site marchand** » qui accueille l'ensemble des offres développées dans le cadre d'un autre projet : créer une place de marché pour vendre les offres touristiques du territoire.

Son positionnement, volontairement « décalé », semble avoir fait mouche. Le nombre de visiteurs réels a été multiplié par 2,2 entre 2019 et 2021 et plus de 470 000 pages consultées et le nombre de réservations payées en ligne via ce site a lui aussi été multiplié par 2 bien que nous ayons eu une année commercialement compliquée et en retrait par rapport à 2019.

En lien avec ces actions, une démarche d'accompagnement pour nos réseaux sociaux a été menée. Là aussi un « parti-pris » a été de ne pas faire de nombre de « likes » un objectif mais d'axer nos prises de paroles digitales sur leur « viralités » (c'est-à-dire leur capacité à être relayées par d'autres) et d'en mesurer les retombées via notamment les connexions sur notre site internet. Ainsi en 2021, près de 190.000 pages consultées sur notre site l'ont été via les réseaux sociaux, et l'ensemble de nos publications 2021 ont été vues en cumulé plus d'1 million de fois.

Les autres volets commerciaux plus traditionnels tels que le service réceptif ou la commercialisation d'offres pour les groupes et les entreprises ou bien encore la fréquentation du Vienne City Tram sont difficilement analysables car, comme en 2020, l'année 2021 a été très fortement impactée par les crises sanitaires qui a conduit pour ces deux années à un effondrement des chiffres d'affaires.

ACTION 15**Diffuser la culture de marque**

Cette dernière action en lien avec l'action 12 ne prendra corps qu'à partir de mai 2022.





JAZZ à VIENNE

40°

Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 450 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

Jazz à Vienne

Un festival hors normes

Le 40^e festival Jazz à Vienne aura finalement eu lieu l'année de ses 40 ans : 1981-2021. Un festival hors normes qui a mobilisé une formidable énergie et une volonté sans faille de tous pour voir artistes et publics enfin rassemblés au Théâtre Antique en 2021.

Privé de la scène de Cybèle en raison des trop nombreuses contraintes liées à l'épidémie de Covid-19, le festival Jazz à Vienne a toutefois réussi à rassembler pour son édition anniversaire 72 000 festivaliers dont 61 000 spectateurs au Théâtre Antique.

Sur les 17 soirées annoncées en mars, une seule n'a subi aucun changement de programmation et d'horaire.

Une programmation ouverte au plus grand nombre

Avec sa scène grandiose du Théâtre Antique et son gradin permettant d'accueillir plusieurs milliers de personnes en « tout assis », le festival Jazz à Vienne a profité cette année plus que jamais de cet écrin exceptionnel pour accueillir les festivaliers et les musiciens d'ici et d'ailleurs. De 7 500 places assises en temps normal, la jauge, limitée en raison de l'épidémie de Covid, a été ramenée à 3 770 places assises avant le 29 juin et à 7 000 places assis/debout à partir du 30 juin 2021.

■ Le théâtre antique

Avec une programmation réunissant des jazz de tous horizons, styles et générations, le Théâtre Antique a offert au final 18 soirées uniques aux festivaliers. Avec **72 000 personnes au total** sur cette édition, dont 61 000 spectateurs au Théâtre Antique, la mobilisation des festivaliers a été la plus belle forme de soutien à la reprise de la musique live.

Les 24 et 25 juin matin, **plus de 6 000 enfants des classes de Vienne Condrieu Agglomération** escaladaient les pierres antiques du Théâtre pour nous réveiller de ce qui semblait s'apparenter à un sommeil éternel (le dernier concert jeune public remontant à 2018)

Des notes, des rires, des cris, des applaudissements orchestrés par **Soro Solo, Florent Briqué** et **Blick Bassy**.

Artistes, techniciens, bénévoles comme festivaliers, ce premier événement post confinement est apparu comme des retrouvailles tant attendues... Et l'émotion était bel et bien au rendez-vous ! En témoigne la soirée du 4 juillet, où **Manu Katché**, avec son projet *One Shot Not*, a organisé un grand concert

en invitant sur scène des artistes sans frontières musicales : **Sting, Michel Jonasz, Jazzy Bazz, Sophie Hunger** ou encore la révélation **Célia Kameni**.

Sur scène, dans le public et en coulisses tout le monde semblait avoir perdu ses marques. Le 27 juin, **Ibrahim Maalouf** reprenait son souffle sur scène car le cardio avait disparu ; **Youn Sun Nah** ressentait le trac aux côtés de **Ulf Wakenius** avant de débiter leurs shows après de long mois sans concerts. Mais les bonnes habitudes se retrouvent vite !

Zoom

Une équipe au service d'un projet artistique

Jazz à Vienne, c'est avant tout des forces vives. Qu'ils soient présents toute l'année ou durant les 2 semaines du festival, salariés et bénévoles combinent leur énergie pour faire de cet événement un moment exceptionnel. L'équipe 2021 a forcément été réduite pour cette édition particulière puisque le site de Cybèle n'a pas été déployé. Le festival comptait ainsi cette année 130 personnes salariées (hors artistes salariés directement par le festival).



L'équipe de Jazz à Vienne

Une offre festivalière imaginée pour tous les publics

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, le festival a su conserver une large partie de sa programmation gratuite avec des projets reconduits tels que **Jazz Ô Musée, Lettres sur cour, Jazz à Vienne fait son cinéma...**

Jazz à Vienne a aussi organisé une exposition exceptionnelle, "**40 Bulles de jazz**" rassemblant 40 dessinateurs de BD & 40 écrivains pour célébrer les 40 ans du festival

■ Live stream - nouveauté 2021

Les festivaliers ont pu profiter également cette année et pour la toute première fois d'une expérience interactive et digitale, à travers la diffusion de 11 concerts en direct, 6 caméras, un chat et un modérateur pour animer et répondre à toutes les questions des internautes. Ce nouveau dispositif a permis aux téléspectateurs d'être en immersion dans le lieu grâce aux différents points de vues et de pouvoir profiter pleinement du concert en haute définition de chez eux et partout dans le monde.

■ Caravan'jazz

La **Caravan'Jazz** s'est baladée dans six communes de Vienne Condrieu Agglomération et a emmené avec elle l'esprit du festival et fait découvrir de nouveaux talents. 1 900 habitants des communes de Chonas-l'Amballan, Serpaize, Sainte-Colombe, Pont-Évêque, Moidieu-Détourbe et Ampuis ont pu bénéficier de cette initiative festive.

Pour compléter la programmation gratuite, de nouveaux lieux ont ainsi été exploités et des projets inédits ont vu le jour : **concerts au lever du soleil, yoga & Jazz, siestes sonores, cycle de conférence Pop'Sciences, sessions d'écoute.**

Le jeune public a aussi eu droit à une programmation spécifique avec comme chaque année le spectacle jeune public et **Jazz for kids**.



Caravan Jazz



Jazz for Kids

Une politique tarifaire pour tous

■ **Jazz à Vienne s'efforce de tenir une ligne de conduite populaire en matière de politique tarifaire.**

JAZZ À VIENNE 2019-2021 - TARIFS BILLETS INDIVIDUELS

TARIFS	Tarif normal	Tarifs réduits (CE, demandeurs d'emploi)	Tarif 15 > 25 ans	Tarif 4 > 14 ans
Tarif A	49 €	46 €	30 €	4 €
2 soirées à tarif A / idem 2019				
Tarif B	44 €	41 €	30 €	4 €
5 soirées à tarif B / pour 6 en 2019				
Tarif C	37 €	34 €	30 €	4 €
9 soirées à tarif C / pour 7 en 2019				

• Ainsi, **plus de la moitié du programme a été proposée à tarif C (tarif bas)** cette année. Il a été décidé en 2021 d'augmenter, à son tour, le tarif des « Pass 7 soirées -choix

libre » de 10 €. Ainsi le Pass acheté à Noël était-il vendu à 170 €. Dès le programme présenté, un tarif à 190 € était proposé aux particuliers et 180 € aux CE, collectivités, « 15-25 ans » et demandeurs d'emploi. Le tarif du « Pass 7 soirées » n'avait pas évolué depuis 2014.

• **Un millier de Pass** se sont vendus ou ont été conservés, entre décembre 2020 et janvier 2021 (opération Noël).

• **Près de 85 % des festivaliers** concernés, à l'annonce d'une année sans festival, ont décidé de ne pas en demander le remboursement, de le maintenir pour 2021. Généralement pour soutenir « leur festival ». Un taux de maintien similaire a été constaté sur les Jazz Tickets. Près de 2000 de ces chèques cadeau (contremarque d'une valeur de 36 € échangeable contre un billet, quel que soit le tarif de la soirée) s'étaient vendus dans le cadre de cette même opération Noël.

• Enfin et en ce qui concerne les nouveautés propres à l'édition, Jazz à Vienne a mis en place, en début d'année, une **possibilité de règlement en trois fois** compte tenu de la conjoncture tourmentée. Ainsi, ce sont près de 600 billets qui se sont vendus cette année. La formule semble répondre à une attente.



Théâtre Antique

Améliorer les conditions d'accueil et d'accès

Les contraintes de la crise sanitaire ont amené une nouvelle organisation pour les accès afin de conjuguer l'accueil de plusieurs milliers de personnes et les règles sanitaires liées au Pass, masques ou distanciation.

- Ainsi Jazz à Vienne a créé une « **bulle sanitaire** » dans le Théâtre Antique et réorganisé les files d'attente du public à l'extérieur permettant d'éviter les regroupements et une trop grande promiscuité notamment avant l'ouverture des portes.
- Après la vérification du Pass sanitaire, le passage au contrôle sécurité et au contrôle des billets, les spectateurs bénéficiaient là aussi d'**aménagements spécifiques à l'intérieur du site** permettant d'éviter une trop forte concentration.
- Pour pallier aux bugs et oublis de Pass sanitaires, Jazz à Vienne a mis en place avec la Croix-Rouge la **possibilité d'effectuer un test sur place**, avant l'entrée, afin de disposer du nécessaire sésame.
- Enfin, au sein même du Théâtre Antique, il était proposé un **service de test PCR** permettant d'anticiper les soirées futures des festivaliers. Ces tests étaient également utilisés pour le personnel et les prestataires du festival. Au total, près de 2 500 tests ont été réalisés sur la quinzaine du festival.

■ Le transport

De manière logique, compte tenu du flux important de visiteurs, il est compliqué d'accéder à la ville durant le festival. La circulation et le stationnement sont plus difficiles qu'à l'accoutumée durant cette période. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, Jazz à Vienne, avec l'aide de la Ville de Vienne et de Vienne Condrieu Agglomération, développe **différentes solutions pour faciliter la vie du festivalier.**

• Navettes bus

Vienne Condrieu Agglomération et le réseau L'Va mettent en place un service de navettes de bus depuis un parking relais (parking Intermarché de Malissol) à l'est de Vienne. Les festivaliers profitent d'un parc de stationnement vaste, sécurisé et gratuit, tout comme les trajets en bus. Chaque soir de concert au Théâtre Antique, les navettes circulent 2 heures avant le début et pendant 1 heure après les

concerts. En 2021, près de 1 800 personnes ont pu profiter du service (une moyenne de 108 personnes par soir contre 163 en 2019). Une baisse de fréquentation liée aux restrictions de jauge imposées par le contexte sanitaire.

• Trains TER

Cette année encore, Jazz à Vienne a bénéficié de trains TER spéciaux mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sous le programme TER Illico Événements en collaboration avec la SNCF. Chaque soir, un train spécial a permis de rejoindre Lyon après la fin des concerts au Théâtre Antique jusqu'aux gares de Jean Macé, de Perrache et certains soirs de Lyon Part-Dieu. Ces trains exceptionnels d'après concert à destination de Lyon ont permis de transporter 3 300 festivaliers. Une baisse de fréquentation de 25% liée aux restrictions de jauge imposées par le contexte sanitaire. Malgré cela, un record a toutefois été atteint lors de la soirée Brésil du 26 juin avec 13,7% du public présent au Théâtre Antique qui est rentré en train.

• Covoiturage

Le dispositif n'a pas été reconduit cet été à cause du contexte sanitaire.



Gare



Scène de Cybèle

L'accueil PSH

Jazz à Vienne continue d'améliorer et simplifier l'accueil des personnes en situation de handicap. Le dispositif mis en place a été renouvelé et étoffé.

■ Des outils de communication

Le festival a continué à développer des outils pour les personnes en situation de handicap avec notamment cette année **une vidéo de présentation en langue des signes française** à destination des personnes sourdes et malentendantes. Jazz à Vienne a également amélioré le formulaire permettant de préparer la venue des personnes en situation de handicap. Celui-ci a été largement utilisé en amont et a permis de faciliter la communication avec les utilisateurs.

■ Amélioration des espaces PSH : plateforme PMR et gradins PSH

L'un des objectifs de l'édition 2021 était d'améliorer le confort de la plateforme PMR, régulièrement bondée lors des éditions précédentes. Les utilisateurs rencontraient des difficultés pour se déplacer et utiliser les différents services du festival. Afin de désengorger la plateforme, Jazz à Vienne a perfectionné la zone PSH en gradins. Pour cela, **un escalier sur mesure avec garde-corps** a été installé sur les escaliers d'origine facilitant ainsi l'accès à cet espace. Également, **des cale-dos** (réalisés par l'AFIPH Entreprises Isère Rhodanienne) ont permis d'offrir une solution aux personnes ayant besoin d'un siège sans utiliser la plateforme PMR. Une charte d'utilisation de la plateforme pour en réglementer son accès et faciliter le travail des équipes handiaccueil a été rédigée.

■ Des équipements spécifiques

Le festival a acquis du matériel, testé en 2019. **Quatre gilets vibrants** ont été achetés pour rendre les concerts accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. **Deux boucles magnétiques** d'accueil sont venues compléter le parc de matériel permettant un meilleur accueil en billetterie et au point information. Chaque soir un bénévole signant venait compléter le dispositif. Les gilets vibrants ont depuis été prêtés au festival Woodstower (Miribel-Jonage) et à la salle du Brise-Glace (Annecy).

■ Une équipe handi-accueil dédiée

L'équipe handi-accueil comptait une douzaine de bénévoles par soir. **Les personnes en situation de handicap pouvaient être accompagnées dès leur arrivée à proximité du site** (Parking Saint-Marcel, arrêt navette L'va et même en Gare de Vienne cette année). L'équipe était également disponible pour faciliter leur déplacement au sein du Théâtre Antique, pour accéder au bar ou autres services. Toutes les informations et le matériel étaient disponibles au point handi-accueil.

Au total, plus de 150 personnes ont utilisé le formulaire en ligne pour préparer leur venue, et près de 600 personnes (hors accompagnateurs) ont bénéficié du dispositif fort apprécié.



Paiement sans contact avec Cashless

Pour accélérer les flux, le système de paiement cashless a été maintenu. Les festivaliers souhaitant payer en espèces devaient les échanger contre une carte cashless. Ainsi, 95% des règlements ont été effectués en carte bancaire.

Une nouvelle fois, le contenant unique (gobelet de 40 cl) a aussi permis une grande fluidité au bar, tout comme les nouveautés de 2021 : la mise en place de files d'attente et de prise de commande dans la file ainsi qu'un point de Click & Collect pour commander directement dans les gradins et retirer la commande côté jardin de la scène.

Un plan de communication adapté

La communication print a été entièrement revue. Les lieux de culture étant pour la plupart fermés, la diffusion de flyers ou de programmes papier était rendue quasiment impossible. L'idée de réaliser un programme Nuit & Jour a très vite été abandonnée, Cybèle n'ayant pas lieu et la venue de certains artistes étant compromise, impossible dès lors d'imprimer un programme sûr à 100 %.

Un programme dépliant a cependant été réalisé : celui-ci était obsolète le jour même de sa livraison en raison de modifications de la programmation.

Dès lors, au fil des jours et des nouvelles informations, diverses cartes postales actualisées ont été déclinées afin de s'adapter au plus près de la programmation et des changements quasi quotidiens.

■ La politique digitale

• Site internet

Le site internet de Jazz à Vienne a compté 290 400 visiteurs uniques en 2019 et plus de 1 000 000 pages vues.

Jazz à Vienne a initié en 2018 un travail de **mise en valeur de ses archives** (textes, photos, vidéos, playlists, etc.). Ces contenus digitaux sont consultables sur le site internet dans la rubrique « Mémoires » qui retrace l'ensemble de la programmation festival depuis sa création en 1981 avec pour chaque année : l'affiche de l'édition, la playlist, un édito, la programmation et des photos. Nouveauté 2021, la rubrique vidéo propose désormais des remontées automatiques de nos playlists Youtube : lives, portraits d'artistes, conférences publiques, ceux qui font le festival.

Sur la journée d'annonce de la programmation, le site a été consulté par **9 500 visiteurs** uniques et **1 976** personnes ont été sur notre page billetterie.

Les réseaux sociaux (18 % du trafic généré) et des sites référents (10 %) permettent de générer à eux seuls plus de 25 % du trafic de notre site. Principaux médias référents sur la journée d'annonce de programmation : lebonbon.fr, franceinfo.tv, lyoncapitale.fr, 20 minutes, le Petit Bulletin Lyon, Vivre Ville, France Bleu, FIP, Le Dauphiné.

• Application mobile

En 2020, l'application a compté **3 100 utilisateurs** et **13 000 connexions**.

• Newsletters

17 newsletters génériques ont été envoyées en 2020-2021. Afin de réduire drastiquement notre empreinte environnementale générée par les mailing du festival et en complément des démarches déjà en place comme l'optimisation du poids des fichiers html envoyés, un travail de suppression de destinataires peu captifs à l'actualité Jazz à Vienne a été réalisé. En supprimant 20 000 contacts destinataires des JazzExpress, le taux d'engagement et le taux d'ouverture, de clics, etc. a considérablement augmenté.

Parallèlement, une segmentation toujours plus fine de notre fichier contacts a permis d'envoyer des newsletters ciblées à des publics spécifiques : newsletter à destination des personnes ayant réservé des places à tarif 15/25 ans sur les dernières éditions, newsletter à destination des personnes ayant réservé des places à tarif 4 > 14 ans sur les dernières éditions, newsletter spéciale Marcus Miller envoyée aux personnes ayant réservé au moins une fois un billet pour une soirée avec

Top 4 des posts 2021

- **Vidéo report de Sting en invité surprise sur la soirée du 4 juillet avec la carte blanche à Manu Katché.** La vidéo a atteint 174 000 utilisateurs, a été vue 68 000 fois, a reçu 1 600 mentions j'aime et 113 commentaires.

- **Photos d'émotions de festivaliers post Covid.** Les photos ont atteint 69 000 personnes, ont reçu 3 100 mentions j'aime et 194 commentaires.

- **Post fin de festival « Rendre possible ce qui est essentiel » avec photo du Théâtre Antique en drone.** Le post a touché 54 000 personnes, reçu 2 800 mentions j'aime et 200 commentaires.

- **Post les dessous de l'organisation d'un festival en 2021.** Le post a touché 50 700 personnes, reçu 907 mentions j'aime et 107 commentaires.

f **Les publicités réalisées depuis Facebook** ont touché 14 000 personnes uniques pour 114 000 impressions (nombre de fois où nos publicités sont apparues à l'écran). La publicité avec le plus fort engagement est la mise en avant du livestream de Tigran Hamasyan auprès de sa communauté. La publicité de 100 € a permis de toucher 160 000 personnes dont 1 657 ayant cliqué sur « réserver un billet livestream ».

📷 **Le compte Instagram Jazz à Vienne** compte 13 000 fans (+ 90 % depuis 2019) dont 33% d'internationaux et touche principalement un public jeune (67 % de nos fans ont moins de 44 ans).

Le compte Twitter Jazz à Vienne compte 9 000 followers (+4 % depuis 2019).

📊 **Le compte Deezer Jazz à Vienne** compte 399 followers et 214 fans de la playlist Jazz à Vienne 2021, le compte Spotify Jazz à Vienne compte 146 abonnés dont 217 fans de la playlist Jazz à Vienne 2021 et le compte SoundCloud compte 8 abonnés.

📺 **La chaîne Youtube Jazz à Vienne** compte 1 400 abonnés (+ 153 % depuis 2019) et a au cours de l'année 2021 fait l'objet d'un nouveau design graphique et d'un long travail de référencement, recommandations, ajouts de mots clés, structuration de la chaîne avec des playlists, etc.

in **Le compte LinkedIn Jazz à Vienne** compte plus de 4 000 abonnés (+230 % depuis 2019) et est dédié à notre communication pour les entreprises.

Marcus Miller à Jazz à Vienne, newsletter spéciale All Night Jazz, spéciale Cuba, spéciale Funk, etc. Enfin des newsletters H-48 ont été envoyées tout au long du festival aux détenteurs de billets leur permettant de rappeler les horaires, changements de programmation et de faire un rappel concernant le Pass sanitaire et les possibilités de tests mises en place par le festival.

• Réseaux sociaux

La page Facebook Jazz à Vienne reste la plus grosse communauté et le réseau social où le public Jazz à Vienne est le mieux représenté.

La page compte aujourd'hui **50 400 fans** (+ 27% sur l'année 2019). Sur l'année 2020-2021, **1 718 123** personnes ont consulté un contenu sur notre page ou portant sur votre page, notamment des publications, des stories, des publicités, des reposts, etc. Le 1^{er} juillet marque le pic de visibilité de notre page avec **175 000** personnes ayant consulté un contenu sur votre Page ou portant sur votre Page.



L'élue référente



Annick Guichard

Vice-Présidente en charge de la Petite enfance

La direction de la petite enfance est composée de 158 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 coordinatrice
- 3 responsables de secteur
- 1 responsable administrative et financière/régisseuse
- 4 agents administratifs et comptables
- 1 agent référent du PIMG
- 1 puéricultrice référent santé
- 16 équipes d'EAJE
- 9 responsables de RPE
- Accompagnement professionnel de 80 stagiaires

Petite enfance

Zoom

L'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire parmi lesquels 9 relais petite enfance (RPE), 16 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 1 lieu d'accueil enfants-parents (LAEP). Elle participe au financement des ludothèques et assure la mise en œuvre de son schéma grâce au volet « enfance » du contrat enfance-jeunesse.

■ Accueil, information et orientation des familles

• Le point info mode de garde (PIMG)

Il informe et accompagne les familles et plus spécifiquement :

- > Gère les demandes en accueil collectif
- > Instruit les dossiers pour leur passage en commission
- > Fait le lien parents, structures et services administratifs
- > Réoriente les parents en cas de refus lors de la commission
- > Traite les demandes spécifiques comme l'accueil d'urgence, les horaires atypiques et l'accueil estival

Le nouveau logiciel acquis cette année sera complété par un espace famille qui viendra améliorer l'interface usager/collectivité.

• Les relais petite enfance (RPE)

Au cours de l'année 2021, les relais ont principalement accompagné parents et assistantes maternelles autour des questions liées à la Covid-19.

Les temps collectifs ont été maintenus avec une limitation du nombre de personnes.

> Le RPE « L'Isle aux Enfants » a fermé définitivement pour intégrer de nouveaux locaux au sein du pôle petite enfance « Les Cèdres », situé avenue Général Leclerc. Il fonctionne deux jours et demi par semaine. En 2022, une permanence de la puéricultrice PMI sera mise en place le jeudi après-midi (anciennement effectuée dans les locaux de la « Clé des Champs » en centre-ville de Vienne).

> Le RPE « La Clé des Champs » a entamé sa réorganisation en fin d'année. Il a déménagé au rez-de-chaussée, à proximité de l'EAJE du même nom. Son fonctionnement reste inchangé. Le premier étage sera occupé par le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP). La ludothèque a, quant à elle, été relocalisée square de la Résistance à Vienne, après une année de travaux.

La convention partenariale et financière avec la CAF est arrivée à son terme au 31 décembre 2021 et va faire l'objet d'un bilan. L'organisation des missions d'accueil, d'information et d'orientation des usagers sera une partie importante du diagnostic réalisé à l'occasion de l'élaboration du futur schéma petite enfance.

Un nouvel espace pour le RPE "La Clé des Champs" à Vienne



Du relais assistantes maternelles (RAM) au relais petite enfance (RPE)

L'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles constitue le premier mode d'accueil en France. C'est aussi celui qui propose le plus de places sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (2 244 soit 71 % du nombre total de places).

En 1989, la CAF a été à l'initiative de la création des relais assistantes maternelles (RAM), en complément du versement de prestations légales. Les principaux objectifs étaient de contribuer à l'amélioration de la qualité d'accueil à domicile, de prévenir le sentiment d'isolement de ces professionnels, de lutter contre le travail illégal et de favoriser la mise en relation des parents et des assistantes maternelles. C'est en 2005 que l'existence et les missions des RAM sont reconnues par le législateur.

Les neuf relais que compte le territoire de l'Agglo démontrent l'importance de ce dispositif, service essentiel tant pour les parents que pour les professionnels, et assurent un maillage territorial.

En 2018, l'État et la CAF se sont fixés comme ambition d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil, de soutenir et de redynamiser l'offre d'accueil du jeune enfant. C'est dans le cadre de la réforme de 2021 que ce service a vu son rôle renforcé et devenir relais petite enfance (RPE).

Les missions sont précisées, enrichies et surtout inscrites dans la loi autour de deux principaux publics :

- L'accompagnement des familles en recherche d'un mode d'accueil
- L'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel tant dans leurs pratiques professionnelles que pour leur employabilité

Désormais, les RPE peuvent aussi étendre leur activité aux emplois à domicile. Des missions renforcées sont également valorisées comme la mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles ou la promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistante maternelle.

Chiffres clés

9 RPE répartis sur 10 sites

2 244 places d'accueil individuel

655 assistantes maternelles agréées

■ **Accueil collectif**

• **Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

Le territoire de Vienne Condrieu Agglomération compte 16 EAJE :

> L'EAJE « Malissol » a appliqué l'élargissement des plages horaires et des jours d'ouverture, comme le préconisait le schéma petite enfance. Désormais, cet équipement fonctionne tous les jours, de 7h30 à 18h30, afin de mieux répondre aux besoins des parents. Cette évolution a été rendue possible suite à la relocalisation du périscolaire. Des travaux de mise en conformité pour un fonctionnement plus adapté sont en cours de réflexion avec l'équipe.

> La première tranche des travaux de rénovation a été réalisée dans les locaux de l'EAJE « Les P'tits Mariniers ». Une programmation sur deux ans évite la fermeture de la structure. Au-delà des travaux de réfection, des peintures et des sols, il s'agit de mettre en conformité des espaces comme les postes de change, les dortoirs, le vestiaire personnel et les équipements de remise en température, en lien avec le nouveau cadre normatif inscrit dans la réforme NORMA.

> Autres projets réalisés : réaménagement des espaces buanderie et mise aux normes des cuisines de réchauffage, en lien avec le plan de maîtrise sanitaire et l'HACCP, pour l'hygiène dans l'alimentation.

■ **Formation des professionnels**

En 2020, les actions de formation et d'accompagnement des agents avaient été lourdement impactées par la crise sanitaire ; les réunions et regroupements n'étant pas autorisés.

En 2021, certains événements ont pu être réalisés :

> Journée pédagogique annuelle : c'est un temps de rencontre, de formation pour tous les agents du service petite enfance de l'Agglo. Elle s'est déroulée le mardi 2 novembre 2021, dans la salle du Manège à Vienne, sur la thématique « Qualité de vie au travail dans la petite enfance », avec un focus spécifique autour du corps et de l'ergonomie.



Journée de formation des agents petite enfance

> Séances d'analyse des pratiques professionnelles : elles sont également remises en place avec différents groupes (directrices, agents en continuité de direction, équipes EAJE et responsables RPE)

> Coursus à destination des directrices d'EAJE, organisé en partenariat avec le CNFPT et suivi par l'ensemble des directrices : cinq modules autour des thématiques du management, de la gestion des ressources humaines, de la mise à jour des connaissances, du cadre réglementaire et financier.

> Réforme NORMA : le secteur de la petite enfance connaît une refonte globale de ses textes. Pour accompagner le changement et la mise à jour des organisations, l'équipe de direction a participé à plusieurs webinaires.

Les actions de sensibilisation autour du handicap se poursuivent avec le centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Régulièrement, le personnel actualise ses connaissances dans le domaine de l'hygiène et de la maîtrise des risques sanitaires.

■ **Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)**

Son activité, quoique modifiée par la Covid-19, n'a été interrompue qu'au mois d'avril.

Ce service est ouvert trois demi-journées par semaine, hors vacances scolaires. **67 enfants et leurs parents ont fréquenté cette structure de soutien à la parentalité**, avec en moyenne 5 enfants par séance.

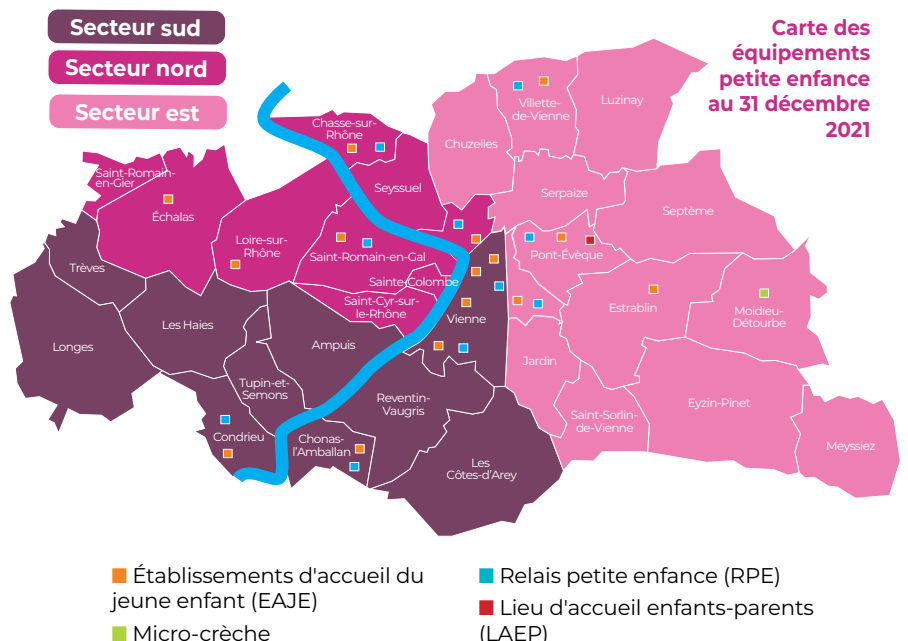
Chiffres clés

16 EAJE

449 places

951 dossiers présentés en commission d'attribution

1 029 enfants différents accueillis



Carte des équipements petite enfance au 31 décembre 2021



Nouvelle ludothèque du centre-ville de Vienne



Armoire de décontamination

■ Ludothèques

Dans le cadre de sa politique du jeu, l'Agglo œuvre à favoriser l'épanouissement créatif et à développer la curiosité des publics. Pour cela, elle compte sur son territoire deux ludothèques fixes (Vienne et Pont-Évêque) et deux ludomobiles (ludothèques itinérantes).

Jusqu'alors installée au premier étage du pôle petite enfance « La Clé des Champs » à Vienne, la ludothèque a investi de nouveaux locaux en centre-ville.

D'importants travaux ont été menés par Advivo pour proposer de nouveaux locaux, plus spacieux, plus lumineux et aussi plus accessibles.

Avec une surface totale de 365 m², la ludothèque de Vienne offre de nombreux espaces :

- Une salle dédiée à l'accueil du public pour la pratique du jeu sur place
- Une zone spécifique à la location des jeux
- Une salle dédiée à la formation des professionnels et des bénévoles du territoire pour la promotion du jeu
- Plusieurs espaces de rangement et de réparation des jeux
- Des bureaux pour le personnel de l'établissement

Le montant des travaux s'élève à 640 000 euros réparti comme suit : 1/3 CAF et 2/3 Agglo.

■ La CAF, un partenaire incontournable

Le secteur de la petite enfance en France est directement lié à la politique familiale nationale et en particulier au rôle indispensable que joue la CAF.

Au-delà des prestations individuelles qui vont être versées aux familles, en regard de chaque situation, la CAF est le partenaire financier qui permet :

- Le développement de places d'accueil ou de services (plan d'investissement)
- La mise aux normes des structures vieillissantes (fonds de modernisation)
- L'aide au fonctionnement des services ou des structures grâce aux prestations de services et aux bonus complémentaires (inclusion/handicap, mixité sociale, territoire CTG en relais des contrats enfance)

Grâce à ces aides, la politique tarifaire appliquée aux familles **assure l'équité et l'accessibilité de tous les profils de famille.**

Zoom

Petite enfance et Covid-19 : acte 2

Pour la deuxième année consécutive, le service petite enfance a dû faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Adaptabilité et réactivité ont été le quotidien des agents assurant l'accueil des jeunes enfants, que ce soit au sein des structures collectives, mais aussi au domicile des assistantes maternelles. L'épidémie a touché de nombreux agents, des parents et leurs enfants, ajoutant au risque sanitaire une problématique d'effectif à maintenir afin de pouvoir assurer la continuité de service.

Une nouvelle période de fermeture de trois semaines des structures collectives a été décidée au mois d'avril par le gouvernement. L'accueil des enfants de personnels prioritaires, comme les soignants, a pu être mis en place immédiatement : trois établissements sont ainsi restés ouverts et 68 enfants ont pu être accueillis.

La réouverture de l'ensemble des places s'est faite dès la fin du confinement. Cinq crèches ont dû fermer à nouveau pour de courtes durées, en raison de plusieurs cas touchant soit le personnel, soit les enfants.

Les règles sanitaires ont quant à elles perduré et se sont renforcées avec l'arrivée de la cinquième vague. L'Agglo a souhaité innover et a ainsi fait l'acquisition d'armoires de décontamination, qui permettent d'améliorer l'efficacité des actions de désinfection pour ainsi permettre la remise en circulation de nombreux jeux.



La direction de la cohésion sociale est composée de 27 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes comptables
- 1 responsable du service emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 médiateur santé mentale
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 coordinateur réussite éducative
- 1 référente de parcours réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes

7 personnes sont rattachées au service commun appelé "Animation et Information Jeunesse"

Cohésion sociale

Les élus référents



Philippe Marion
Vice-Président en charge de la Politique sociale de l'habitat, de la réussite éducative et de la jeunesse



Christophe Charles
Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambrosie



Alain Orengia
Conseiller délégué en charge de la téléalarme



Charles Todaro
Conseiller délégué en charge de l'Emploi et de l'insertion

Réduire les inégalités sociales

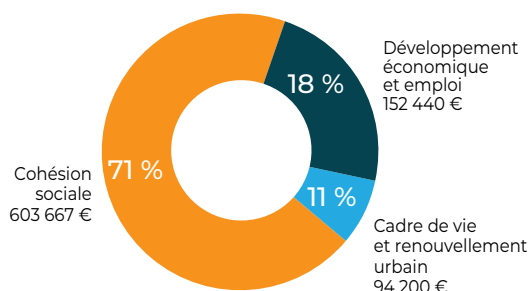
À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la politique sociale de l'habitat, de la téléalarme, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglo travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté. En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Le Contrat de ville

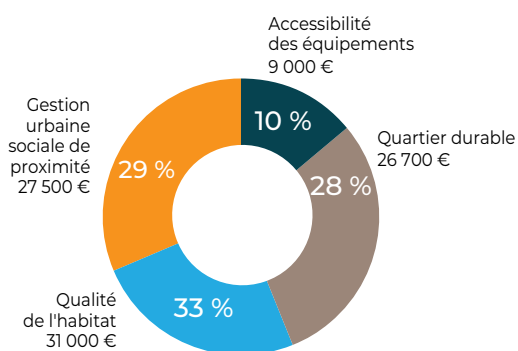
Il s'agit d'un outil pour l'accompagnement des projets de développement social et urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi. Il a été prolongé jusqu'en 2022 à travers le protocole d'engagements renforcés et réciproques.

■ Programmation 2021

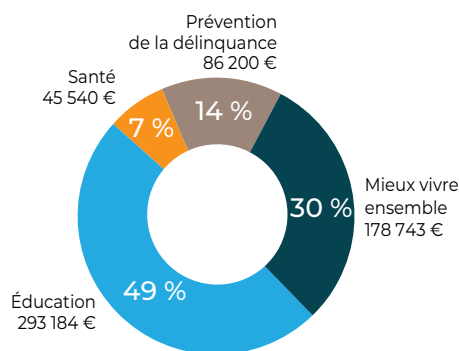
Répartition de la programmation par piliers



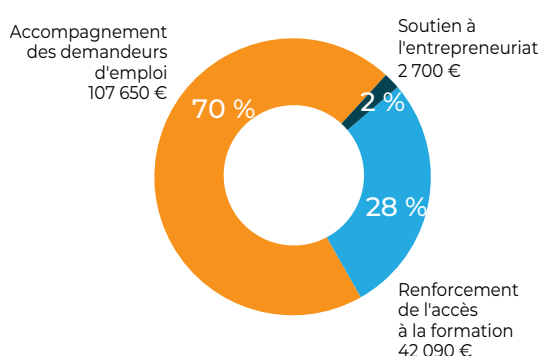
Répartition des actions cadre de vie et renouvellement urbain



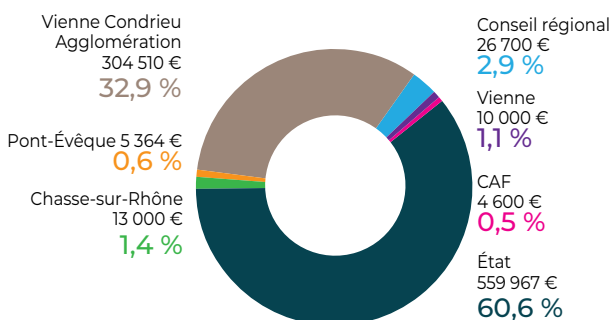
Répartition des actions cohésion sociale



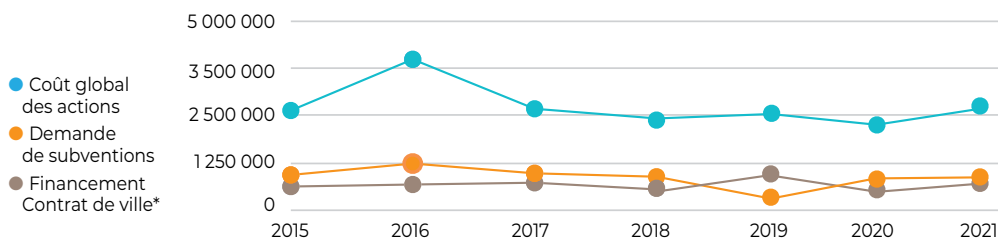
Répartition des actions développement économique et emploi



Répartition des financements



Évolution des demandes de subventions (en euros)



* Hors Programme de Réussite Éducative

La subvention allouée par l'État pour le Programme de Réussite Éducative ne figure pas dans les montants mentionnés de 2015 à 2018. En effet, le portage direct du PRE par l'Agglo a amené à revoir les modalités de demande de subvention et à l'inscrire dans le cadre de la programmation annuelle.

L'emploi et l'insertion

Depuis 2008 l'Agglo porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est soutenu par différents financeurs :

- **Le Fonds social européen (FSE)** dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion »,
- **Les départements de l'Isère et du Rhône** pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour le développement du lien avec les entreprises et pour l'animation et la coordination du PLIE
- **L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** pour la réalisation d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Son plan d'action comprend :

■ **Un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi intégrant le dispositif**

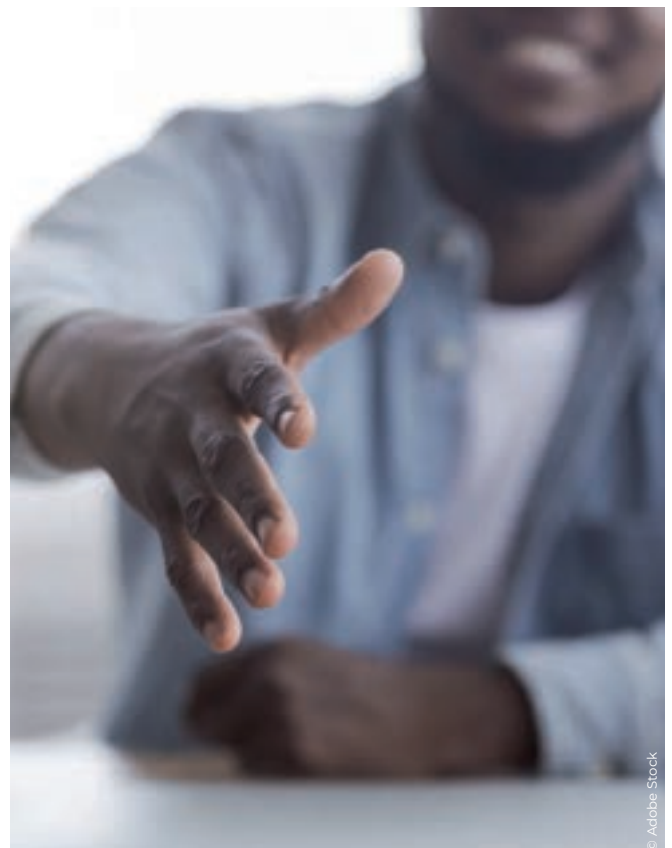
L'accompagnement est réalisé par deux structures (choisies dans le cadre d'un marché public) : l'ACFAL Formation et ALYNEA.

Trois lieux d'accueil (Vienne, Condrieu et Givors) permettent de rencontrer les personnes au plus près de leur domicile. L'accompagnement renforcé est complété par des actions collectives visant à répondre à des besoins ne trouvant pas d'autres réponses sur le territoire et des aides financières permettant de faciliter la reprise d'un emploi ou l'entrée en formation.

En 2021, en partenariat avec l'Agence économique et les partenaires emploi du territoire, a été organisé un escape game pour découvrir les métiers de l'agriculture. Lors de ce jeu collaboratif, **34 personnes** ont pu participer à une séance d'une heure pour résoudre des énigmes et sortir vainqueurs.

Chiffres clés

- 429** personnes accompagnées parmi lesquelles **63 %** de femmes
- 276** étapes emploi - **174** personnes ont obtenu des contrats de travail
- 50 %** de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, création d'entreprise ou formation qualifiante



■ Un rapprochement entre les demandeurs d'emploi du territoire et les entreprises

• **Animation d'un lieu ressource** au sein de la Maison des Services Publics à Condrieu.

Ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi.

Il est animé par l'ACFAL Formation

• Actions ayant pour objet de **faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises**.

Sont notamment développées ici les visites d'entreprises, l'organisation de recrutements spécifiques ou des informations sur les métiers.

Ces actions sont animées par l'ACFAL Formation

• **Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics**. Depuis 2010, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire dans la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des marchés de travaux ou de services.

En lien avec le service des marchés de l'Agglo, le service emploi insertion a travaillé sur l'application du nouveau code de la commande publique. Ces nouvelles dispositions ont permis le développement des marchés réservés aux structures de l'insertion et aux structures du handicap. Un travail de réseau, opéré avec les différents acteurs insertion du territoire, permet l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des personnes éligibles à l'insertion.

Cette action est portée par la collectivité.

Chiffres clés

32 793 heures en 2021

77 marchés

145 contrats de travail signés

131 personnes ont bénéficié du dispositif



Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est une enveloppe financière définie dans le cadre des priorités du Contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération. Il vise à soutenir et accompagner les initiatives d'habitants des territoires retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'enveloppe annuelle est constituée par Vienne Condrieu Agglomération, l'État et la Ville de Vienne.

■ Principal organe du FPH

Le Comité de gestion, composé de deux membres de chaque quartier prioritaire du territoire, a pour mission de recevoir les porteurs de projets, d'étudier leurs propositions d'initiatives, de décider de la recevabilité et du montant accordé (dans la limite de 800 € par projet), de s'assurer de la réalisation du projet et enfin d'analyser le bilan des actions et d'en évaluer les résultats et les impacts. Pour ce faire, il se réunit tous les mois.

En 2021, deux projets ont été subventionnés à hauteur de 1 600 €. Les confinements successifs depuis la crise sanitaire ont rendu difficile la mobilisation sur ce dispositif.

Malgré cela, les membres du comité de gestion restent mobilisés.

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS VISE À SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES D'HABITANTS.

Chiffres clés

2 projets soutenus

1 600 € de subventions

La santé

L'objectif général de l'Atelier Santé Ville et du Conseil Local de Santé Mentale est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglo associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

■ Atelier Santé Ville

- **Animation des commissions "Addictions", "Nutrition"** (alimentation et activités physiques) et **"Prévention/Accès aux droits et aux soins"**.
- **Aide au développement des actions** portées par les partenaires.
- **Poursuite de l'élargissement de l'Atelier Santé Ville** au territoire de l'ex CCRC et Meyssiez.
- **Dans le cadre du Plan Local de Santé :**
 - > **Organisation de deux comités de pilotage** (23/02 et 06/07) et d'une journée d'ateliers collectifs (04/05)
 - > **Validation des trois premiers axes stratégiques** lors du conseil communautaire du 28 septembre 2021 :
 1. Une Agglo aux côtés des professionnels libéraux actuels et à venir
 2. Une Agglo qui agit en faveur d'une meilleure santé pour ses habitants
 3. Une Agglo qui accompagne ses habitants dans la dématérialisation de l'accès au droit de la santé
 - > **Élaboration du quatrième axe sur la santé environnementale.** Il sera constitué du résultat de la démarche expérimentale, initiée dans le cadre du Plan régional santé-environnement (PRSE3) de l'ARS, et conduite par Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise et l'Observatoire régional de la santé (ORS). Un atelier participatif s'est tenu le 22 novembre autour de ce sujet.

■ Conseil Local de Santé Mentale

- **6 temps forts ont été organisés à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)** autour du thème « Santé mentale et respect des droits » (stand d'info, exposition, ciné-débat, atelier conte). Lors de cette quinzaine d'octobre, 2 735 personnes ont visité l'exposition à la médiathèque Le Trente, 23 jeunes ont participé à l'heure du conte et 15 personnes ont échangé avec les bénévoles et les professionnels présents sur le stand d'info du marché de Vienne.
- **Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale** pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance : organisation de maraudes dans un cadre partenarial depuis 2008.
- **Validation du nouveau protocole de partenariat** définissant le cadre d'intervention du dispositif maraude lors du conseil communautaire du 8 octobre 2021.
- **Organisation de groupes de travail**, en partenariat avec les infirmières des établissements scolaires, le Relais Oxyjeunes, la Maison des Adolescents et l'Établissement de santé mentale des Portes de l'Isère (ESMPI), afin de sensibiliser les jeunes sur la question de la santé mentale.
- **Participation à l'élaboration de l'axe 2 du Plan Local de Santé** avec 6 objectifs inscrits pour le CLSM.



Relais Oxyjeunes (ROJ)

Situé à Vienne, dans les locaux de la mission locale, ce Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) s'adresse aux 12/25 ans, mais aussi à leurs parents et aux professionnels. Il prend en compte les conduites à risques chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

Chiffres clés

159 personnes accompagnées, dont 146 jeunes et 13 parents

146 jeunes accompagnés, dont
79 filles et **67** garçons
 > Chez les 12/15 ans : 32 jeunes
 > Chez les 16/18 ans : 52 jeunes
 > Chez les 19/25 ans : 62 jeunes

665 jeunes ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention

RELAIS OXYJEUNES



La réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il permet d'accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Chiffres clés



269 enfants bénéficiaires d'un parcours individuel dont

255 enfants (2/16 ans)

14 jeunes (16/18 ans)

86 nouveaux parcours mis en œuvre



© Adobe Stock

Zoom

Projet plaisir de lire

Dans le cadre du PRE, la directrice de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie de Vienne-Estressin a sollicité les acteurs du territoire afin de travailler sur un projet de sensibilisation à la lecture pour les élèves de CE1-CE2 en difficulté.

Les dix séances ont été organisées les mercredis après-midi, au cœur du quartier d'Estressin, afin d'apporter aux enfants un environnement neutre.

En début de séance, la médiatrice de la bibliothèque proposait la lecture d'un texte. Puis, les enfants qui le souhaitaient avaient la possibilité à la fin de l'heure de lire un extrait du texte choisi, leur permettant de pratiquer la lecture et de se l'approprier.

Les séances ont révélé la grande fragilité de lecture et de compréhension chez certains enfants. Les parents ont pu être associés au projet, ce qui a permis de travailler la problématique dans sa globalité.

Le bilan de ces ateliers est très positif puisque parents et professeurs ont noté une forte progression chez les enfants suivis.



© Adobe Stock

La prévention de la délinquance

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions de prévention de la délinquance sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Il s'agit de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs.

Par ailleurs, le chef de projet prévention de la délinquance participe à la sécurité des bâtiments de l'Agglo.

■ Faits marquants

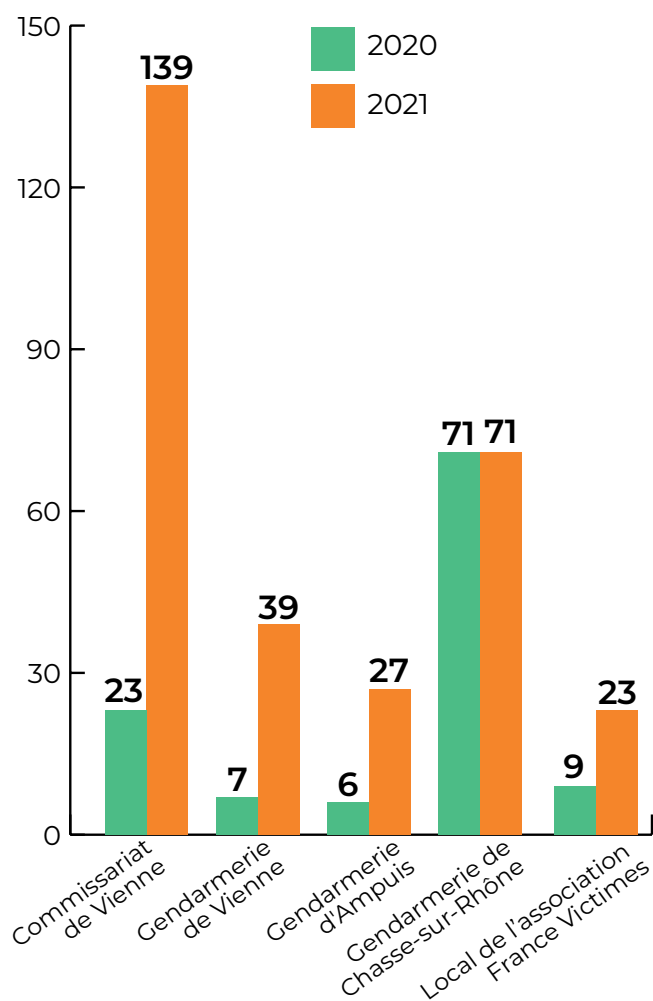
• **Renouvellement du poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie** : Le développement de ces postes fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situent la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

L'intervenant social en police et en gendarmerie joue un rôle de premier accueil social, d'écoute, d'orientation voire d'accompagnement à la plainte. Il a vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les permanences se répartissent entre le commissariat de Vienne et les gendarmeries de Vienne, Ampuis et Chasse-sur-Rhône.



Bilan quantitatif des permanences



Au total, 299 personnes ont été reçues en gendarmerie ou au commissariat, victimes pour la moitié d'entre elles de faits de violences conjugales ou intrafamiliales. Le reste concerne principalement des faits de menaces, injures, harcèlement et des faits de viols et agressions sexuelles.

• **Mise en place des cellules de veille visant à lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme** : Mises en oeuvre en 2020, ces cellules permettent d'établir des suivis individuels pour les collégiens en risque de décrochage scolaire. Elles réunissent pour cela les services des collèges, du département, de la prévention spécialisée, de l'Agglo avec le Programme de Réussite Éducative et la prévention de la délinquance.

En 2021, 74 situations ont été évoquées dont 52 concernaient des collégiens issus des Quartiers Politique de la Ville ou des Quartiers de Veille Active.

Le Comité Local de l'Habitat / La Conférence Intercommunale du Logement

La Loi Égalité et Citoyenneté de 2017 stipule l'impossibilité, pour les EPCI qui ne sont pas dotés de l'aide à la pierre, d'assurer la gestion des logements relevant du contingent préfectoral.

Or, Vienne Condrieu Agglomération ne disposait pas de la gestion des aides à la pierre mais avait délégué la gestion du contingent préfectoral (comme pour l'ensemble des EPCI de l'Isère) jusqu'en 2019, dans le cadre de la Commission Sociale des Attributions (CSA). Celle-ci avait pour double objectif de labelliser la demande prioritaire et de pré-positionner des dossiers sur des logements se libérant dans le contingent préfectoral (ou PLAI tout contingent).

Au 1^{er} avril 2019, le Préfet de l'Isère a modifié ce fonctionnement pour entrer en conformité avec la Loi Égalité et Citoyenneté. Les services de l'État en Isère ont donc repris en direct la gestion du contingent préfectoral.

La Commission Sociale des Attributions ayant été supprimée, il n'existe plus véritablement d'instance relevant du « Comité Local de l'Habitat ». L'instance partenariale de référence traitant des enjeux d'attribution de logement social est désormais la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

La CIL a été créée en septembre 2016 à l'échelle de l'ex ViennAgglo pour définir une stratégie intercommunale d'attribution. Il s'agit d'une instance obligatoire dans toute agglomération dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et comprenant des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

La CIL a élaboré une Convention intercommunale d'attributions validée en 2017, déterminant des objectifs d'attributions partagés par les bailleurs et les réservataires, pour aller vers plus de mixité dans le parc social.

En janvier 2019, la CIL a été refondée et élargie à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Pour prendre en compte plusieurs évolutions (notamment les obligations issues de la Loi Égalité et Citoyenneté et de la Loi ELAN), **la nouvelle CIL a travaillé à l'élaboration d'un avenant à la Convention intercommunale des attributions qui a été formalisé fin 2019 et validé au premier trimestre 2020.**

À la suite du décret d'application de la loi ELAN, la cotation des demandes de logement social devait être mise en œuvre au 1^{er} septembre 2021.

Afin de répondre à cette obligation, un important travail a été engagé en janvier 2021, en partenariat avec les bailleurs sociaux et les communes membres, avec l'appui d'un cabinet d'étude.

Dans le cadre de la préparation de la loi 4D (décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification), ce calendrier a dû être remis en question.

À la demande du gouvernement, il est prévu que le projet de loi reporte à décembre 2023 l'obligation de mise en œuvre de la cotation.

Dans ce contexte, et en raison d'un empêchement de dernière minute des services de l'État, la conférence intercommunale du logement, prévue initialement le 7 mai, a été annulée. Le travail de définition d'une cotation mené par Vienne Condrieu Agglomération et ses partenaires a été suspendu, le temps que cette nouvelle échéance soit confirmée.

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

■ Objectif

Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier.

Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolition, réhabilitations) ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (place de la Fûterie, place de l'Église...).

■ En 2021

- Livraison des travaux de réhabilitation et de sécurisation des résidences Saint-Martin II et Teytu à Vienne (été 2021).
- Relogement des ménages de la résidence Albert Thomas à Vienne début mai (procédure en cours envers l'occupant d'un des locaux commerciaux en rez-de-chaussée).

- Achèvement en juillet 2021 du chantier d'aménagement paysager des bords de Gère conduit par l'Agglo. Des plantations complémentaires ont été réalisées à l'automne.
- Démarrage des travaux d'aménagement de la place de la Fûterie à Vienne en juin 2021, jusqu'au printemps 2022.
- Lancement du chantier de Locagère (24 mois de travaux) attendu à l'automne et des autres espaces publics (11 mois de travaux) à compter du premier trimestre 2022.



Chantier de réaménagement de la place de la Fûterie à Vienne

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Égalité et Citoyenneté, impose une obligation d'accueil des gens du voyage aux communes de plus de 5 000 habitants ainsi que la prise de compétence par les EPCI, depuis le 1^{er} janvier 2017, pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil. Vienne Condrieu Agglomération gère ainsi 3 aires d'accueil sur son territoire.

■ Bilan

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de passage)

- > 26 places
- > 31 ménages accueillis (96 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 71 %

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de séjour)

- > 26 places
- > 20 ménages en permanence (46 personnes) et jusqu'à 25 ménages ponctuellement
- > Taux d'occupation : 100 %

• Aire de passage de Pont-Évêque

> 15 ménages accueillis (42 personnes)

> Taux d'occupation moyen : 26 %

Le taux d'impayés est en hausse sur la partie "ex séjour" de l'aire de Chasse-sur-Rhône et retrouve son niveau de 2019 (4,78 %). À l'inverse, le taux d'impayés est en baisse sur la partie "ex passage" de Chasse-sur-Rhône et sur l'aire d'accueil de Pont-Évêque.

Taux d'impayés	2020	2021
Aire de séjour de Chasse-sur-Rhône	0,54 %	4,71 %
Aire de passage de Chasse-sur-Rhône	1,90 %	1,60 %
Aire d'accueil de Pont-Évêque	1,41 %	0,68 %

• Aire de grand passage de Vienne

> 80 à 100 places

> En raison de la crise sanitaire, la fête foraine de Vienne n'a pas eu lieu et aucun forain n'a été accueilli

> Deux groupes de voyageurs de taille modérée (respectivement 40 et 11 caravanes) ont occupé l'aire de grand passage du 09 au 30/04 et du 14 au 18/07.



Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône

Téléalarme : accompagner et soutenir le maintien à domicile

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles.

Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7j/7 avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel.

Ce centre d'écoute téléalarme est implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

■ Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est également un centre " backup ".

Il est doté d'un équipement de secours spécifique à ce dispositif en cas de panne au SDIS 38. Ainsi, une procédure technique se met en place pour rediriger l'ensemble des appels des 3 opérateurs téléalarme isérois (CCAS de Bourgoin-Jallieu, ADPA 38 à Grenoble et Vienne Condrieu Agglomération) et gérer les interventions.

■ Salon des Seniors

Le service téléalarme a participé au salon des Seniors organisé par le CCAS de Vienne le mercredi 6 octobre.

Ce salon a pour objectif de renseigner les personnes âgées et leur famille sur l'offre de prestations et les services des structures présentes sur le territoire.



Zoom

Réunion des référents téléalarme

Depuis 1986, la téléalarme s'est construite sur nos territoires grâce à un partenariat étroit avec chaque commune.

Pour travailler dans une plus grande proximité, une rencontre a eu lieu sur la commune de Reventin-Vaugris le 12 octobre 2021.

Environ 100 personnes ont participé à cette rencontre, sur les 95 communes conventionnées avec Vienne Condrieu Agglomération.

Cette réunion avait pour objectif de présenter :

- Le partenariat indispensable entre la commune, l'Agglo et le SDIS 38
- Le bilan 2020 du service téléalarme
- Les rôles de la commune, de l'Agglo et du délégué téléalarme, intermédiaire incontournable
- Le fonctionnement du dispositif téléalarme

Chiffres clés

95 communes couvertes, dont 26 situées dans l'Agglo (18 dans l'Isère et 8 dans le Rhône)

2 133 abonnés dont 781 sur l'Agglo

494 installations

508 déposes

2 326 dépannages techniques

22 626 appels

2 195 interventions

334 hospitalisations dont 267 par le SDIS



Les élus référents



Christophe Charles
Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville



Luc Thomas
Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification

La direction de l'aménagement urbain est composée de 18 collaborateurs :

- 1 directrice
- 5 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargés de mission planification urbaine
- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières

Aménagement urbain

État des lieux du belvédère de Tupin-et-Semons (relevé par drone en nuages de points réalisé par le cabinet NEOGIS en mai 2021).

Accompagner l'aménagement du territoire

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés avant la fusion afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

L'équipe :

- 1 responsable habitat
- 1 assistante

L'animation des PLH consiste à élaborer et mettre en œuvre les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) qui fixent la politique de l'Agglo en faveur de l'habitat : le rythme de constructions neuves, la création de logements sociaux dans toutes les communes de l'Agglo, la réhabilitation des logements existants, l'accès au logement des plus fragiles, etc.

■ Poursuite des actions des PLH

- **La construction de logements sociaux** : accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.

L'Agglo finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement :

> En 2021, cinq opérations de construction de logements sociaux ont fait l'objet d'une décision de financement :

- Les Jardins d'Hippolyte à Chuzelles : 10 logements (subvention de 62 500 €)
- Les Forges à Estrablin : 1 logement (subvention de 8 000 €)
- Le Jardin des Dames à Estrablin : 21 logements (subvention de 119 000 €)
- Le Hameau des Vignes à Jardin : 4 logements (subvention de 22 000 €)
- Esprit Village à Seyssuel : 25 logements (subvention de 157 500 €)

• L'amélioration du parc de logements existants

> En ce qui concerne le parc public, cinq opérations de réhabilitation ont fait l'objet de travaux conduits par des bailleurs sociaux et subventionnés par l'Agglo :

- La Source à Moidieu-Détourbe : 3 logements (subvention de 3 000 €)
- Le Clos Vert à Septème : 15 logements (subvention de 15 000 €)
- Cœur de Ville à Vienne : 61 logements (subvention de 61 000 €)
- Pilori à Vienne : 11 logements (subvention de 11 000 €)
- Vimaine 1 à Vienne : 23 logements (subvention de 23 000 €)

> En ce qui concerne le parc privé, les dispositifs mis en place par l'ex CCRC et ViennAgglo ont été reconduits jusqu'en 2021 et font l'objet d'une communication régulière (flyers, articles de presse, campagne d'affichage, posts Facebook, etc.). Les agences immobilières ont été informées et mobilisées pour accompagner les propriétaires bailleurs et les copropriétaires sur les projets de réhabilitation énergétique de copropriétés.

Sur la rive gauche, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), initiée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) en 2016 pour une durée de trois ans, a été reconduite jusqu'en août 2021.



Zoom

Les ateliers de concertation du Programme Local de l'Habitat

Au cours de l'élaboration des orientations stratégiques du PLH, trois ateliers associant les partenaires, les opérateurs de l'habitat et les élus du territoire ont été organisés les 20 et 22 janvier 2021.

Les participants ont pu donner leurs points de vue et exprimer leurs idées sur les enjeux à relever dans le cadre de la future politique du logement et de l'habitat sur le territoire de l'Agglo. Ils ont pu échanger et alimenter la réflexion commune sur les sujets suivants :

- La programmation de l'offre de logements dans un cadre contraint
- Les interventions sur le parc existant pour renforcer son attractivité
- La prise en compte de tous les besoins, pour un territoire inclusif et favorable à la bonne santé des populations

Cette opération permet à l'Agglo d'aider les propriétaires à réhabiliter leur logement :

- En leur apportant un conseil technique avec la mission d'accompagnement confiée à SOLIHA Isère-Savoie.
- En mobilisant les aides financières de l'Anah et de Vienne Condrieu Agglomération.

L'étude pré-opérationnelle, démarrée en septembre 2019 et visant à recenser les habitations concernées par la **réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** de Chasse-sur-Rhône et de Serpaize, Luzinay et Villette-de-Vienne, s'est achevée à l'été 2021. La convention cadrant le financement des travaux pour le PPRT de Chasse-sur-Rhône a été signée par tous les partenaires. La mission d'accompagnement est en cours. Sur la commune de Villette-de-Vienne, les industriels concernés par le PPRT ont été rencontrés afin de leur présenter les conclusions de l'étude.

Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, **324 logements ont pu bénéficier des aides de l'Anah et de l'Agglo dans le cadre de l'OPAH, parmi lesquels 52 propriétaires occupants aux revenus modestes sur l'année 2021 :**

- 18 propriétaires ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage, etc.) en logement individuel ou en copropriété.
- 34 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

Sur la rive droite, le partenariat débuté avec SOLIHA Rhône-Grand Lyon en 2015, et reconduit en 2019, confié à l'association une mission d'animation et d'accompagnement.

Chiffres clés



61 logements du parc public agréés

113 logements du parc public réhabilités

31 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

37 logements du parc privé rénovés avec mise en accessibilité

43 permanences assurées par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

11 permanences de SOLIHA Rhône-Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

22 permanences de SOLIHA Isère-Savoie au siège de l'Agglo

299 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo (SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie)

Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, **354 personnes ont pu être renseignées. Le bilan de l'année écoulée fait état de 106 contacts et de 16 propriétaires occupants qui ont pu être accompagnés :**

- 13 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique.
- 3 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.
- **Les besoins spécifiques en logement et hébergement**

Le PLH du pays viennois tient compte des problématiques de maintien et d'accès au logement pour les jeunes.

Pour cela, l'Agglo a fait le choix de s'appuyer sur l'association RIVHAJ qui développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui veulent accéder à un logement autonome.

Conformément à la convention d'objectif établie en 2019, **Vienne Condrieu Agglomération s'engage à apporter un concours financier au fonctionnement de l'organisme chargé de mettre en œuvre ce volet.**

Cette convention permet à RIVHAJ d'intervenir sur tout le territoire communautaire, et notamment sur la région de Condrieu, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une permanence d'information a lieu tous les premiers mercredis du mois à la Maison des Services Publics de Condrieu.

En 2021, 243 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ, 204 ont été reçus en entretien individuel et **46 ont accédé à un logement ou à un hébergement grâce à l'accompagnement de l'association.**

■ Lancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU dans le centre-ville de Vienne

En s'engageant dans le plan national Action Cœur de Ville, **la Ville de Vienne met en œuvre une stratégie globale de redynamisation de son centre-ville.** Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants par la mise en place d'actions concrètes qui ont un même objectif : renforcer l'attractivité du centre-ville.

Aider à améliorer la qualité du parc ancien privé est un enjeu important de ce programme. C'est pourquoi Vienne Condrieu Agglomération et la Ville de Vienne ont décidé de **réaliser une étude sur les besoins de requalification de l'habitat privé** afin de mesurer l'étendue des besoins en travaux d'amélioration et la volonté des propriétaires à engager une réhabilitation de leur patrimoine.

Cette étude, conduite par l'opérateur SOLIHA Drôme avec l'Atelier Skala et Le Creuset Méditerranée doit permettre de **mieux évaluer les besoins des propriétaires, occupants ou bailleurs, et surtout aider les collectivités à définir les futurs dispositifs d'aides**, techniques et financières, qui favoriseront la rénovation de l'habitat existant dans le centre-ville de Vienne.

Une enquête auprès des propriétaires de logements et de commerces du centre-ville a été conduite du 3 mai au 7 juin 2021. **318 propriétaires ont participé à cette enquête**, soit 11,5 % des propriétaires contactés.

La planification urbaine

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme permet de construire un **projet d'aménagement durable** sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un **document prescriptif relatif à l'utilisation des sols**.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo est compétente en matière de planification. En conséquence, elle a en charge de conduire l'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification, etc.).

Les dossiers traités en 2021

■ Révisions de PLU

• **Procédures de révision en cours au 31/12/2021** : Loire-sur-Rhône, Luzinay, Saint-Romain-en-Gier et Trèves

■ Révision allégée de PLU

• **Procédure de révision allégée finalisée** : Tupin-et-Semons (approuvée le 16/03/2021)

■ Modifications de PLU

• **Procédures de modification finalisées** : Saint-Romain-en-Gal (approuvée le 28/09/2021) et Pont-Évêque (approuvée le 09/11/2021)

• **Procédure de modification en cours au 31/12/2021** : Condrieu

L'équipe :

- 3 chargés de mission planification urbaine
- 1 assistante

■ Modifications simplifiées de PLU

• **Procédures de modification simplifiée en cours au 31/12/2021** : Échalas et Eyzin-Pinet

Chiffres clés

- 4** révisions de PLU
- 1** révision allégée de PLU
- 3** modifications de PLU
- 2** modifications simplifiées de PLU
- 3** arrêtés de mises à jour de PLU* suite à de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz, etc.)

* Les communes concernées par ces mises à jour sont : Ampuis (2 arrêtés) et Pont-Évêque (1 arrêté)

Participation de l'Agglo au séminaire du SCoT des Rives du Rhône autour de la démarche "lotissements denses/de qualité". Cette rencontre avait pour but de faire dialoguer les acteurs du secteur pour définir des pistes d'amélioration sur la qualité de construction des futurs lotissements.



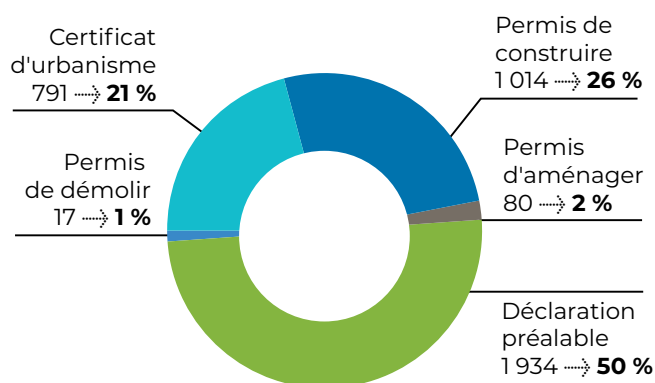
Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : règlementaire et architectural.

L'équipe :

- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable service application du droit des sols
- 2 assistantes

■ Répartition des autorisations d'urbanisme déposées par type



Chiffres clés

3 836 autorisations d'urbanisme déposées

27 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

450 dossiers analysés par l'architecte conseil du CAUE

■ Les autorisations d'urbanisme déposées par commune et par type

COMMUNES	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	30	58	27	5	2	122
Chasse-sur-Rhône	38	150	40	1	1	230
Chonas-l'Amballan	25	44	16	2	2	89
Chuzelles	49	93	32	2	0	176
Condrieu	25	0	2	0	0	27
Échalas	44	47	2	1	0	94
Estrablin	49	110	26	5	0	190
Eyzin-Pinet	40	47	39	1	0	127
Jardin	30	76	21	0	0	127
Les Côtes-d'Arey	35	49	14	8	1	107
Les Haies	10	19	10	2	0	41
Loire-sur-Rhône	29	76	72	0	1	178
Longes	4	37	1	0	0	42
Luzinay	39	98	37	1	0	175
Meysziez	12	33	44	1	0	90
Moidieu-Détourbe	21	71	40	0	0	132
Pont-Évêque	72	70	40	3	0	185
Reventin-Vaugris	34	52	13	0	1	100
Sainte-Colombe	7	27	11	0	0	45
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	17	36	1	1	0	55
Saint-Romain-en-Gal	15	31	23	0	1	70
Saint-Romain-en-Gier	8	15	0	3	2	28
Saint-Sorlin-de-Vienne	16	31	5	0	0	52
Septème	38	92	33	3	0	166
Serpaize	20	52	13	0	0	85
Seyssuel	72	69	12	13	0	166
Trèves	8	25	6	2	0	41
Tupin-et-Semons	23	15	8	1	0	47
Vienne	187	362	182	23	6	760
Villette-de-Vienne	17	49	21	2	0	89
TOTAL	1 014	1 934	791	80	17	3 836

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe :

- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières
- 1 assistante

L'équipe SIG crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives. Enfin, le service foncier instruit les déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

■ Information géographique

• Participation à la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Avec la loi Elan, Vienne Condrieu Agglomération propose, depuis le 1^{er} janvier 2022, l'instruction des autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée.

Après consultation avec les partenaires, **le choix du logiciel s'est porté vers Oxalis**, proposé par l'éditeur Operis.

Le dossier a été suivi par les services ADS et SIT de l'Agglo. À ce titre, **le SIG a participé aux réunions de préparation et a contribué au paramétrage du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**, qui permet aux administrés de déposer et suivre en ligne leurs demandes d'urbanisme.

Le service a auditionné les représentants de Business Geografic pour l'achat de la solution GEOxalis. Ce produit est destiné à gérer les échanges entre Oxalis et le WebSIG GÉO, à savoir :

> **Cartographier les intersections des zonages des PLU** et les servitudes d'utilité publique avec les parcelles

> **Répertorier les DIA et les autorisations d'urbanisme** dans les parcelles concernées

Capture d'écran du logiciel GEOxalis



• Élaboration du marché topo-foncier

Dans le cadre du nouveau marché topo-foncier, **celui-ci a été retravaillé et découpé en deux lots** : un premier lot pour la topographie et un second lot pour le foncier, réservé aux géomètres-experts.

En ce qui concerne la topographie, de **nouveaux relevés ont été réalisés en nuages de points** à partir de drones, avions légers et ULM. Ces nouvelles prises ont permis d'enregistrer des vues en 3D, d'extraire des profils en long et en travers, de créer des bassins versants, de calculer des volumes de terrains, etc.

■ Action foncière

• Signature et renouvellement de conventions

> **Vienne** : mise à disposition de bureaux/locaux du bâtiment Ellipse à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, à la société illiCO travaux AD IMMO ainsi que pour le centre de vaccination du département de l'Isère et mise à disposition de locaux situés square de la Résistance pour la ludothèque de Vienne à la MJC

> **Reventin-Vaugris** : mise à disposition d'un terrain de l'aérodrome à l'association aéronautique de Vienne-Reventin

> **Pépinière d'entreprises Ariane** : sociétés Helping et Burning Sunset

• Transitions actées

> **Acquisitions** : un terrain nu pour l'agrandissement du parking de la base de loisirs de Condrieu au lieu-dit Mas de Gerbey Sud à Chonas-l'Amballan ; un terrain nu pour l'aire de repos de la ViaRhôna au lieu-dit Raffour à Condrieu ; un terrain nu pour l'extension de la déchèterie au lieu-dit La Raie à Ampuis

> **Cessions** : plusieurs terrains sur la ZA du Rocher à Estrablin pour la construction de 5 bâtiments d'activités commerciales et industrielles ; un terrain sur la ZA La Noyerée à Luzinay pour la construction d'un bâtiment d'activités de développement et de conception de machines industrielles ; un terrain nu situé au lieu-dit Gerbolle à Reventin-Vaugris pour l'installation d'un data center par la société NEXEREN

> **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**. Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. En 2021, le Président a délégué 10 fois son droit de préemption en faveur des communes : Chasse-sur-Rhône (4 délégations), Pont-Évêque (1 délégation), Sainte-Colombe (1 délégation) et Vienne (4 délégations).

Répartition des DIA par commune

Ampuis	48	Moidieu-Détourbe	26
Chasse-sur-Rhône	113	Pont-Évêque	144
Chonas-l'Amballan	33	Reventin-Vaugris	34
Chuzelles	57	Sainte-Colombe	46
Condrieu	122	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	23
Échalas	43	Saint-Romain-en-Gal	17
Estrablin	65	Saint-Romain-en-Gier	12
Eyzin-Pinet	23	Saint-Sorlin-de-Vienne	6
Jardin	27	Septème	43
Les Côtes-d'Arey	50	Serpaize	30
Les Haies	11	Seyssuel	71
Loire-sur-Rhône	-	Trèves	8
Longes	6	Tupin-et-Semons	23
Luzinay	59	Vienne	797
Meysiez	12	Villette-de-Vienne	30

* Lorsqu'une commune n'a pas de PLU approuvé, le droit de préemption ne peut être instauré, il n'y a donc pas de DIA.

Chiffres clés

6 conventions renouvelées et / ou signées

6 transitions actées

1 979 DIA instruites



La direction du cycle de l'eau est composée de 51 agents et 2 alternants :

- 1 directeur
- 1 assistante
- 1 chargée du Système d'Information Géographique (SIG)
- 1 agent en charge de la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations et les ruissellements
- 13 agents en charge de l'accueil et du suivi administratif et financier
- 24 agents et 2 alternants en charge de l'exploitation et de la maîtrise d'ouvrage réseaux
- 10 agents en charge de l'exploitation des usines

Cycle de l'eau

Les élus référents



Alain Clerc
Vice-Président
en charge de
l'Assainissement



Max Kechichian
Vice-Président en
charge de l'Eau
potable



Martin Daubrée
Conseiller délégué
en charge de la
Gestion des milieux
aquatiques et de
la prévention des
inondations

L'assainissement collectif et non collectif

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglo est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Vienne Condrieu Agglomération gère également l'alimentation en eau potable.

L'assainissement collectif

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique. Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux, etc.) et gère 7 stations de traitement des eaux usées en régie. L'équipe suit également les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage.

■ Modes de gestion

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire :



Les modes de gestion au 31/12/2021

- Communes gérées en régie
- Communes gérées par la SAUR
- Communes gérées par SUEZ
- Communes gérées par Cholton
- Communes intégrées au SYSEG
- Unités d'épuration gérées en régie
- Unités d'épuration gérées en affermage

1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 7 communes (en bleu sur la carte) en régie et exploitation de 3 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 6 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Vilette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les Côtes-d'Arej et Eyzin-Pinet	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons	SUEZ	5 ans	31/12/2024	Réseaux
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2023	Transit

> Traitement des eaux usées en dehors du territoire communautaire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo :

- Condrieu : station de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ;
- Trèves-Bourg : STEP de Tartaras (SIAMVG) ;
- Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givors (SYSEG).

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la **réduction des rejets urbains par temps sec et par temps de pluie** au poste de relevage de l'ancienne STEP d'Estrablin
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la **mise à jour des schémas directeurs des eaux usées et des eaux pluviales** de l'ensemble des communes de l'Agglo
- Étude de faisabilité d'un **scénario alternatif à la création du bassin de stockage et de restitution** de Vienne Nord
- Étude de faisabilité pour la **réutilisation de l'ancienne conduite d'eau Bonna**, en vue du raccordement de la commune de Saint-Jean-de-Bournay à la STEP de Vienne Sud

Chiffres clés



33 339 abonnés à un réseau d'assainissement collectif, 91 % de la population de l'Agglo raccordée

598 km de conduites de collecte des eaux usées

148 km de conduites de collecte des eaux pluviales

88 contrôles de branchement des particuliers au réseau ont été réalisés

1,97 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2021

3 684 059 € HT d'investissements réalisés pour des études et travaux d'assainissement

1 247 006 € HT d'investissements réalisés pour la gestion des eaux pluviales urbaines

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

- **Identification de trois points de dysfonctionnement majeur du système de collecte qui ont fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :**

- > En février à Ampuis
- > En avril à Vienne
- > En mai à Septème

Suite à ces incidents, des mesures ont été prises pour limiter les problèmes et renforcer la surveillance du réseau d'assainissement.

- **Validation du dispositif d'autosurveillance** par un organisme de contrôle.

22 points de mesure sont installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, ainsi que sur leurs rejets. L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.

En 2021, les dispositifs de surveillance ont été contrôlés et sont conformes. L'impact sur les milieux naturels est limité.



Inondation du poste de relevage des eaux usées de Septème suite à la crue de la Véga en mai 2021



Étude de réduction des rejets urbains sur le poste de relevage de l'ancienne station d'épuration d'Estrablin

■ Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement

- > **Ampuis (rue du Port)** : mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales (175 mètres linéaires) et d'eaux usées (252 mètres linéaires)
- > **Condrieu (rue de la Bachasse)** : réhabilitation du collecteur d'eaux usées (600 mètres linéaires)
- > **Les Côtes-d'Arej** : création d'un poste de refoulement pneumatique pour le raccordement de l'ancienne STEP de la commune au collecteur de Vienne Sud. Suite au raccordement, mise hors service de la station d'épuration
- > **Les Haies (routes de la Croix Régis et du Pilon)** : mise en séparatif des réseaux d'assainissement (320 mètres linéaires)
- > **Reventin-Vaugris (route du Barrage)** : redimensionnement et renouvellement du réseau de transit des eaux usées (405 mètres linéaires)
- > **Reventin-Vaugris (ZA du Barrage)** : renouvellement du réseau d'eaux usées (788 mètres linéaires)

• Actions diverses : coordination de voirie, opérations ponctuelles, etc.

- > **Chonas-l'Amballan (chemin des Fontanettes)** : redimensionnement et dévoiement du collecteur d'eaux pluviales (340 mètres linéaires)
- > **Estrablin (secteurs la Rosière et les Quatre Vents)** : renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eaux usées (250 mètres linéaires) et d'eaux pluviales (260 mètres linéaires)
- > **Saint-Cyr-sur-le-Rhône (pont sur l'A7)** : réhabilitation du réseau de refoulement des eaux usées (76 mètres linéaires)
- > **Vienne (rue de Saint-Alban)** : déconnexion et infiltration des eaux pluviales de voirie par la création de noues (300 mètres linéaires)
- > **Villette-de-Vienne (chemin de l'Oie)** : renouvellement du réseau d'eaux pluviales (30 mètres linéaires)



Chonas-l'Amballan :
Redimensionnement
et dévoiement du
collecteur d'eaux
pluviales



Les Haies :
Mise en séparatif
des réseaux
d'assainissement



Reventin-Vaugris :
Renouvellement du réseau
d'eaux usées



**Contrôle du compactage
de tranchée avant pose
des enrobés**

L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ Modes de gestion

La majorité des communes est gérée en régie, sauf :

- **Saint-Cyr-sur-le-Rhône** où les contrôles sont réalisés par le fermier dans le cadre de son contrat de délégation du service public.
- **Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier**, communes dans lesquelles la compétence est exercée par le SYSEG.

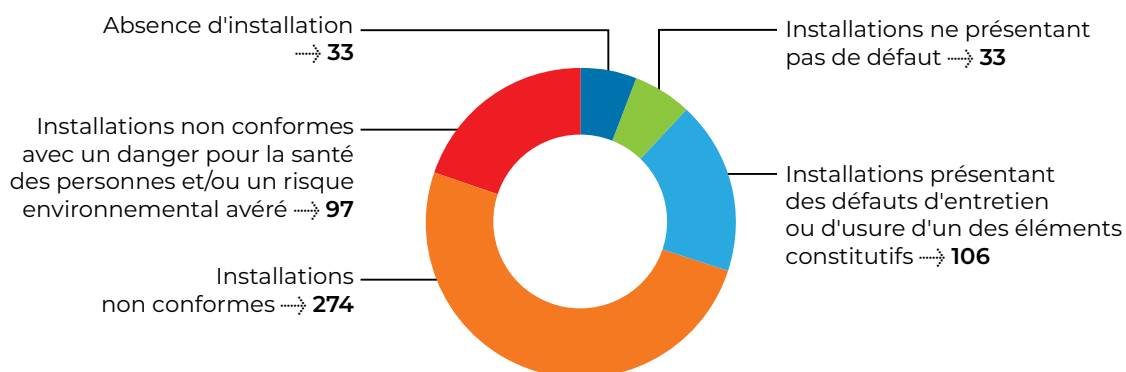
■ Contrôle des installations

• Poursuite de la deuxième **campagne de contrôle périodique des installations existantes**, avec les communes de :

- > Rive gauche : Chuzelles, Serpaize et Villette-de-Vienne
- > Rive droite : Condrieu, Longes et Trèves

Sur les 543 contrôles réalisés, les résultats sont les suivants :

État des installations contrôlées



Chiffres clés

543 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles de l'existant et de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 61 dans le cadre de ventes immobilières)

34 branchements de particuliers au réseau ont été contrôlés

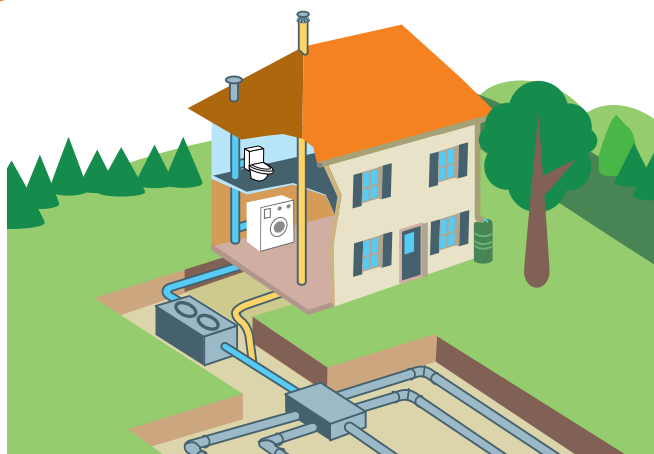
Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

83 examens préalables à la conception

60 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux

■ Instruction des demandes d'urbanisme et du contrôle des branchements

Créé en septembre 2020, ce poste vise à instruire les volets eaux usées et eaux pluviales des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable), puis, le cas échéant à instruire les demandes de branchements en lien avec l'avis rendu par le service lors de la demande d'urbanisme.





L'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération. L'Agglo assure ainsi l'alimentation en eau des habitants du territoire, depuis la production jusqu'à la distribution au robinet, en passant par le traitement et le stockage.

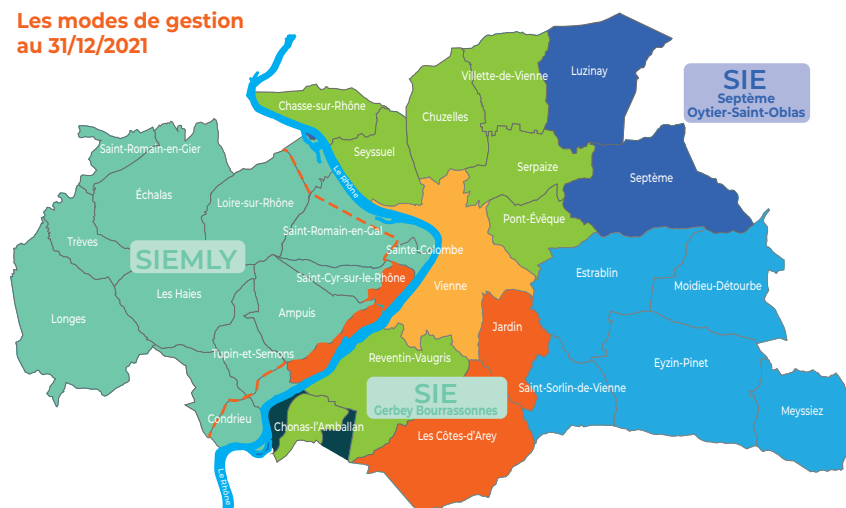
■ Modes de gestion

21 communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (dont 6 sur seulement une partie de leur territoire), et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est membre de 5 syndicats :

- Le Syndicat des eaux des monts du Lyonnais : Échalas, Longes, Les Haies, Saint-Romain-en-Gier, Trèves et pour leur partie haute, Ampuis, Condrieu, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Tupin-et-Semons
- Le Syndicat des eaux de Chonas-l'Amballan-Saint-Prim-Saint-Clair-du-Rhône : Chonas-l'Amballan (pour partie). En accord avec Entre Bièvre et Rhône, le syndicat a été dissout le 31 décembre 2021 (reprise en régie au 1^{er} janvier 2022)
- Le Syndicat des eaux de Gerbey-Bourrassonnaises : Chonas-l'Amballan (pour partie) et Reventin-Vaugris
- Le Syndicat des eaux de Septème- Oytier-Saint-Oblas : Septème et Luzinay
- Le SMEP de Rhône-Sud, compétent uniquement pour la production d'eau potable : Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône.

Les modes de gestion au 31/12/2021



- > Affermage SUEZ rive droite
- > Affermage Suez rive gauche
- > Affermage SAUR
- > Affermage SOGEDO
- > Affermage CHOLTON
- > Régie Vienne
- > Syndicat des eaux de Chonas - Saint-Prim - Saint-Clair

1 - En régie : gestion du réseau d'eau potable de Vienne (en jaune sur la carte)

2 - En affermage : Les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 12 contrats de délégation de service public :

Contrat	Communes concernées par l'affermage	Délégataire	Durée	Fin contrat
Tupin-et-Semons	Tupin-et-Semons*	Suez	15 ans	31/12/2021
Les Côtes-d'Arey	Les Côtes-d'Arey	Cholton	11 ans et 3 mois	31/03/2023**
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Serpaize	Suez	13 ans	31/12/2021
SIE Amballon	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe + 3 communes hors Agglo : Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin et Villeneuve-de-Marc	Saur	13 ans et 4 mois	30/04/2022
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Saint-Cyr-sur-le-Rhône*	Cholton	7 ans	31/03/2023
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône*	Suez	12 ans	31/12/2023
Ampuis	Ampuis*	Cholton	12 ans	31/12/2024
Condrieu	Condrieu*	Suez	8 ans	31/12/2026
SIE Saint-Romain-Sainte-Colombe	Saint-Romain-en-Gal* et Sainte-Colombe	Suez	12 ans	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	12 ans	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	10 ans	30/09/2028
Pont-Évêque	Pont-Évêque	Suez	12 ans	31/12/2028

* Seul le bas de la commune est concerné par le contrat d'affermage

** Le contrat de DSP des Côtes-d'Arey a été prolongé par avenant de 1 an et 3 mois jusqu'au 31 mars 2023

Les procédures de renouvellement des contrats de DSP ont été relancées pour plusieurs contrats prenant fin en décembre 2021 ou début 2022 :

- SIE Nord de Vienne : le délégataire Saur s'est vu confier l'exploitation du service à compter du 1^{er} janvier 2022
- SIE Amballon : le délégataire Saur s'est vu confier l'exploitation du service à compter du 1^{er} mai 2022

Concernant la commune de Tupin-et-Semons, le contrat de DSP ne concernant qu'un nombre limité d'abonnés, il a été décidé de rattacher le territoire à la DSP de Condrieu (délégataire Suez).

■ Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable

- **Ampuis (rue du Port)** : renouvellement du réseau d'eau potable (556 mètres linéaires)
- **Condrieu (rue de la Plaine)** : renouvellement du réseau, en parallèle des travaux de voirie (180 mètres linéaires)
- **Estrablin (secteur la Rosière)** : renouvellement du réseau (2,2 km)
- **Eyzin-Pinet (route Chez Monsieur)** : remplacement de la conduite d'eau potable, en parallèle de la construction du pont (50 mètres linéaires)
- **Seyssuel (route de Roche Couloire)** : renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable (650 mètres linéaires)
- **Seyssuel (route des Grandes Bruyères)** : renouvellement du réseau et déplacement du compteur de sectorisation (185 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin de la Réglane)** : renouvellement du réseau de distribution (970 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin des Chênes)** : renouvellement du réseau d'adduction et de distribution (575 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin de la Passardière)** : renouvellement du réseau (550 mètres linéaires)
- **Vienne (chemin de Charvanay et allée des Centaures)** : renouvellement du réseau (875 mètres linéaires)
- **Villette-de-Vienne (chemin de l'Oie)** : renouvellement et maillage du réseau (135 mètres linéaires)
- **Villette-de-Vienne (chemin du Verger)** : renouvellement et renforcement du réseau (175 mètres linéaires)



Zoom

Consommer l'eau du robinet est plus économique

À Vienne Condrieu Agglomération, boire 1,5 litre d'eau du robinet par jour revient en moyenne à 2,25 € seulement par an.

En comparaison, boire de l'eau de source en bouteille coûte environ 99 € par an, soit 44 fois plus cher et boire de l'eau minérale en bouteille coûte environ 192 €, soit 85 fois plus cher.

Le traitement de l'eau pour la rendre potable et son acheminement coûtent cher, alors qu'on estime que seulement 2 % sont consommés en boisson.



Eyzin-Pinet :
Remplacement de la conduite d'eau potable



Villette-de-Vienne : Renouvellement et maillage du réseau

Chiffres clés

785 km de réseaux d'eau potable (hors syndicats)

7 captages d'eau (hors captages de syndicats)

2 956 833 € HT

de travaux sur les réseaux d'eau potable



La gestion des rivières et des eaux de ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) – compétence obligatoire des intercommunalités – et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants – compétence facultative – depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération **exerce directement la compétence sur 9 communes** (Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Seyssuel et Tupinet-Semons).

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, elle est membre des syndicats suivants :

> **Le SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien)** pour les communes de Longes, Trèves, Échalas, Les Haies et Saint-Romain-en-Gier.

> **Le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) :** Ce syndicat, issu de la fusion de 4 syndicats dont 2 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (le SR4V et le Syndicat Hydraulique de la Varèze et du Saluant), a vu le jour au 1^{er} janvier 2019. Il couvre les 18 communes de la rive gauche de l'Agglo, Chasse-sur-Rhône et Seyssuel l'ayant intégré en 2020.

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion. En 2021, les études ci-dessous ont connu des avancées sur les aspects foncier et réglementaire, et des travaux devraient être réalisés en 2022 :

- Combe Boussole à Chuzelles (démarrage des travaux en mars 2022)
- Arasement du seuil amont de la ZI Leveau sur la Sévenne à Vienne

■ Travaux

- Combe Malissol à Vienne
- Bassin de rétention de la Combe Valeron à Serpaize
- Suppression du seuil ZI Leveau sur la Sévenne à Vienne

Chiffre clé

376 121 € TTC consacrés aux études et travaux pour la GEMAPI et le ruissellement



Le service voirie et aménagement est composé de 17 collaborateurs :

- 1 directeur
- 4 techniciens voirie
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs
- 5 agents techniques

Voirie



Les élus référents



Richard Bonnefoux
Vice-Président en charge de la Voirie



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie et aménagement de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'investissement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau de près de 1 000 km.

Les principaux travaux sur la voirie communale

■ Vienne : Aménagement de la Montée du Gravier Rouge (2^e tranche)

Cette voie permet la liaison entre Vienne et les communes de Serpaize et Villette-de-Vienne.

Le projet concernait un linéaire de 420 m, allant du Lotissement des Cerisiers à la Route de l'Évêque.

La configuration de la voie était inadaptée aux usages souhaités du fait de l'absence d'un cheminement piétonnier dans un secteur urbanisé relativement dense. Cet aménagement s'inscrit dans le « Plan trottoirs » de la ville de Vienne.

Dans la continuité de la 1^{re} tranche réalisée en 2020, le projet a ainsi permis :

- une nouvelle répartition de l'espace public au profit des piétons,
- la mise en place d'une circulation alternée,
- l'abaissement de la vitesse limite autorisée à 30km/h sur la section concernée.

Montant total (étude et travaux) : 182 000 € TTC

■ Vienne : Aménagement du Boulevard des Alpes

Le projet concernait un linéaire de 520 m, allant de la Montée Charlemagne au Chemin de Belle Aude.

La voie appartenait au réseau des routes départementales. De cette époque, elle avait conservé une forte densité de circulation ainsi qu'une configuration très routière inadaptée aux usages autres que la voiture. Par ailleurs, le Boulevard des Alpes supporte une ligne de transports en commun régulière et s'inscrit dans un itinéraire cyclable plus vaste.

L'aménagement a permis :

- une nouvelle répartition de l'espace public au profit des piétons et des vélos en créant une piste cyclable bidirectionnelle,

- la rénovation des trottoirs en intégrant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,
- la mise en accessibilité de 3 quais bus,
- la mise en place d'une circulation alternée et d'un plateau surélevé,
- l'abaissement de la vitesse limite autorisée à 30km/h sur la section concernée.

Montant total (étude et travaux) : 453 000 € TTC

■ Vienne : Requalification du Boulevard Fernand Point

La 1^{re} tranche concernait un linéaire de 155 m, allant du Cours Verdun à la Rue du 11 Novembre.

Cette voie est caractérisée par la présence de la pyramide, héritage historique de la Vienne Antique, ainsi que d'un restaurant gastronomique.

L'accent a été mis sur la mise en valeur des espaces et la désimperméabilisation des sols.

Ce projet consistait par ailleurs à :

- sécuriser et rendre accessibles les traversées piétonnes,
- renforcer la visibilité au niveau des carrefours,
- redéfinir les espaces selon les usages,
- apaiser la circulation en créant une Zone 30.

Participation de l'Agglo : 489 000 € TTC



Requalification du Boulevard Fernand Point - Vienne



Zoom

Eyzin-Pinet : reconstruction du pont Chez Monsieur

Suite à un diagnostic détaillé réalisé en 2020, cet ouvrage présentait des pathologies nécessitant une réparation urgente.

Soutenu par ce pont au-dessus de la Gère, sur une longueur de 35 m, la route de Chez Monsieur est un axe très fréquenté qui permet d'accéder au hameau de Chaumont.

Pour des raisons économiques, le choix s'est porté sur une démolition complète de l'ouvrage et une reconstruction.

Les travaux ont consisté à :

- conforter et sécuriser à long terme le passage de la Gère,
- rendre confortable l'usage de la voie en élargissant celle-ci pour le croisement des véhicules.

Montant des travaux : 813 000 € TTC

■ Ampuis :

Réfection de la rue du Port

Cette voie a nécessité des interventions lourdes concernant les réseaux : rénovation des canalisations d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale.

Pour accompagner la Direction du Cycle de l'eau et prolonger la durée de vie de la chaussée, le service Voirie a réfectionné la totalité de la voie.

Montant des travaux : 103 000 € TTC

■ Chonas-L'Ambellan

Aménagement d'un cheminement piétonnier, route de Sambillot

Cette route est un axe structurant, reliant la RN7 au centre-ville.

Le chantier a consisté en l'aménagement d'un trottoir en lieu et place du fossé, sur une longueur de 700 m.

Cet aménagement a eu pour objectif de :

- sécuriser le cheminement des piétons (busage de fossé + marquage au sol),
- apaiser la circulation automobile en réduisant la largeur circulaire,
- rénover la chaussée.

Montant des travaux : 302 000 € TTC

■ Luzinay :

Reprise du carrefour des 5 chemins, route d'Illins

Il s'agissait de réorganiser un carrefour dangereux au droit de 5 voies : Route de la Forêt, Route d'Illins, Route de Chaponnay, Route de Villeneuve et Chemin du Joux.

Cet aménagement a permis d'améliorer la visibilité et d'abaisser les vitesses pratiquées à l'approche du carrefour avec la création d'un mini giratoire.

Montant total (étude et travaux) : 25 000 € TTC

■ Loire-sur-Rhône :

Réaménagement de la rue Étienne Flachy

La construction par la commune d'une nouvelle salle multi-activités dans cette rue a permis d'élargir l'assiette de la voie existante sur une cinquantaine de mètres et de sécuriser le cheminement et la traversée des piétons au carrefour de la rue Edmond Cinquin.

Montant total (étude et travaux) : 26 000 € TTC

■ Loire-sur-Rhône :

Aménagement de la rue du Perrin

Cette rue avait été aménagée par la commune sur un 1^{er} tronçon, de la Rue Pierre Sartre à l'Impasse du Siffet.

En 2021, Vienne Condrieu Agglomération a finalisé ces travaux jusqu'au croisement avec la RD386 côté Sud. Le tronçon de voirie réalisé représente une longueur de 370 m.

En parallèle, la commune a souhaité créer un parking, réalisé par l'Agglo en co-maîtrise d'ouvrage.

Situé dans un secteur urbain, l'aménagement a permis de :

- abaisser les vitesses avec la création d'une zone 30 et des chicanes,
- réaliser un cheminement piétonnier sécurisé avec un trottoir accessible (largeur minimum 1,40 m) et du mobilier urbain pour empêcher le stationnement sauvage,

- créer une passerelle piétonne au-dessus du ruisseau le Siffet,
- gérer les eaux pluviales.
- organiser le stationnement et requalifier le parking vers la RD386,
- créer un parking.

Montant des travaux : 441 000 € TTC

■ Meyssiez

Aménagement de la route de Cour-et-Buis

Ce chantier a été réalisé pour accompagner la construction de nouveaux logements.

Le projet d'aménagement sur 70 m a consisté en la création d'un trottoir et l'élargissement de la voie sur le périmètre du nouveau lotissement.

L'objectif du projet a été de :

- réaliser un cheminement piétonnier sécurisé avec un trottoir accessible (largeur minimum 1,40 m),
- gérer les eaux pluviales,
- rendre confortable la circulation en élargissant la voie pour le croisement des véhicules,
- prolonger la durée de vie de la chaussée.

Montant des travaux : 39 000 € TTC

■ Moidieu-Détourbe

Confortement du talus Route du Cancelet

Cette voie présentait des défauts structurels se manifestant par des déformations importantes de la chaussée. Le projet a consisté à reprendre le talus qui soutient cette voie sur 80 m grâce à un confortement à base de cages type Gabion, sur une hauteur de 3 m.

L'aménagement a permis de :

- structurer la plateforme de chaussée,
- rénover la chaussée et augmenter sa durée de vie,
- rendre confortable la circulation en élargissant la voie pour le croisement des véhicules.

Montant des travaux : 127 000 € TTC



Confortement du talus Route du Cancelet - Moidieu-Détourbe

■ Pont-Évêque :

Réparation d'un ouvrage d'art Chemin de la Raie Brunet

À la suite d'un accident de circulation, un diagnostic général de l'ouvrage a été réalisé.

Outre les dégradations résultant de l'accident, des problèmes structurels majeurs ont été révélés : une maçonnerie très dégradée, un affouillement dans le lit du cours d'eau ainsi que des fissures importantes, des défauts d'étanchéité et une corrosion importante du garde-corps.

Le chantier a permis :

- le rejointoiement de la maçonnerie,
- la réfection des tympans,
- le remplacement des gardes-corps,
- la réalisation de longrines et d'une étanchéité sur l'ouvrage,
- le bétonnage des affouillements,
- la réfection de la voirie et la stabilisation des talus par un enrochement.

Montant total (étude et travaux) : 111 000 € TTC

■ Reventin-Vaugris

Confortement du talus Route de la Balme

Lors des événements pluvieux de 2021, une partie du talus de cette route s'est effondrée. Le chantier a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée compte tenu de sa configuration abrupte.

La couche de roulement a été renouvelée après la stabilisation du talus réalisée au moyen de micros pieux. Le reprofilage sur 200 m a nécessité la reprise des barrières de sécurité.

Montant des travaux : 87 000 € TTC



Remplacement d'un ouvrage d'art sur le Baraton - Septème

■ Septème :

Remplacement d'un ouvrage d'art Rue Château Gaillard

Dans le cadre d'une procédure d'urgence, liée à l'effondrement du pont, les services de l'Agglo ont procédé au recrutement d'un maître d'œuvre et d'une entreprise spécialisée dans la construction d'ouvrages d'art.

Parallèlement, ils ont travaillé en partenariat avec les services du SIRRA et de la DDT, chargés de la police de l'eau, afin de mettre au point les aspects hydrauliques de l'ouvrage.

Le projet s'est ainsi inscrit en cohérence avec le projet du SIRRA de réduire le risque d'inondation sur les habitations situées au voisinage de l'ouvrage.

L'ancien ouvrage a été totalement démoli et remplacé par un passage inférieur en cadre fermé (PICF). D'un point de vue hydraulique, l'ouvrage a été dimensionné afin de jouer un rôle de réduction du débit hydraulique de la rivière. La route se comportera donc comme une digue lorsque le débit de la rivière excèdera celui d'une crue décennale.

Montant total (étude et travaux) : 235 000 € TTC

■ Saint-Romain-en-Gal :

Construction d'un mur de soutènement Rue du Buisset

La voie est soutenue par un mur d'une hauteur de 3 m qui, à la suite d'un accident en 2019, s'était effondré sur une propriété privée en contrebas.

L'objectif du projet était de démolir et de reconstruire le mur de soutènement sur une longueur de 20 m. Cette intervention garantit la sécurité des usagers et la pérennité de la chaussée.

Montant des travaux : 108 000 € TTC

■ Tupin-et-Semons

Réfection de la rue de Pimotin

Les réseaux secs existants sur cette voie (éclairage public, Télécom), ont fait l'objet de travaux de dissimulation esthétique.

Pour accompagner cette opération et prolonger la durée de vie de la chaussée, le service Voirie a réfectionné la totalité de la voie.

Montant des travaux : 105 000 € TTC

Chiffres clés

282 renseignements d'urbanisme

700 permissions de voirie délivrées aux concessionnaires de réseaux

488 avis formulés concernant la création d'accès sur le domaine public

31 arrêtés d'alignement

La direction environnement est composée de 50 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes

45 agents travaillent pour le service gestion des déchets :

- 1 responsable d'exploitation déchets
- 1 responsable projets, relations usagers
- 43 agents (collecte, quai de transfert, déchèterie, valorisation, animation)

2 agents travaillent à l'animation de la transition énergétique ainsi qu'au soutien à la biodiversité :

- 1 responsable transition énergétique/ biodiversité
- 1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambroisie et le soutien à la biodiversité

Environnement

Les élus référents



Denis Peillot
Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets

Vaisselle

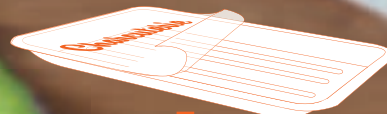
Film d'emballage

lait



Crème fraîche

Yaourt



Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires, etc.), les relations avec les usagers (habitants, entreprises, etc.) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

Actions de prévention et de sensibilisation

■ À destination des scolaires

• Les animations scolaires et périscolaires, suspendues du fait du Covid, ont pu redémarrer en 2021. Par ailleurs, un nouveau programme a été élaboré, diffusé aux établissements et est disponible sur le site internet de l'Agglo.

■ À destination du grand public

• Le soutien au compostage a été intensifié

Des actions de distribution gratuite de composteurs et de lombricomposteurs, de formation (lombricompostage en mars, compostage individuel en septembre) et d'accompagnement des sites ont été menées tout au long de l'année 2021.

L'Agglo a participé pour la 1^{re} fois à la quinzaine nationale « Tous au compost », avec la diffusion de tutos sur les modes de compostage proposés (individuel, partagé et lombricompostage) et l'animation d'ateliers ludiques autour du compostage à Chasse-sur-Rhône et Estrablin.

L'Agglo s'est positionnée sur l'appel à projet ADEME Aurabiodec afin de développer le compostage partagé ou collectif (dont expérimentation compostage de quartier). Il s'agira de poursuivre la mise en place et l'accompagnement de sites de compostages partagés et d'assurer une mise en réseau de ceux-ci. Des panneaux spécifiques aux sites de compostage collectif ont été réalisés.

Des astuces pour réduire sa production de déchets ont été communiquées (via l'Agglomag de juin - « prenons les bons réflexes »)

Collecte et transfert des déchets

■ Collecte

• La collecte est assurée en porte à porte ou en points d'apports volontaires par du personnel de l'Agglo (régie) ou des prestataires selon les secteurs. **La répartition du périmètre régie Agglo / prestataire a été ajustée** avec la préparation de la reprise en régie de la collecte des ordures ménagères de Saint-Cyr-sur-le Rhône qui sera effective début 2022.

• Le contexte Covid n'a pas remis en cause la continuité du service, les mesures de prévention et sécurité ont été maintenues toute l'année. La résorption des points présentant un danger pour les usagers ou les équipages

de collecte, dits « points noirs », a été poursuivie en partenariat avec les communes.

• **Les consignes de sécurité** liées aux véhicules de collecte ont été renforcées avec la mise en place d'autocollants (points d'appui pour monter et descendre d'un véhicule, angles morts...).

• **Le déploiement des conteneurs enterrés s'est poursuivi** pour collecter les ordures ménagères, les emballages/papiers et le verre **avec la mise en service de deux nouveaux sites : rue Schneider** (centre ville) et **place de la Fûterie** (Vallée de Gère). D'autres travaux ont par ailleurs commencé **rue Pipet, place Saint-Pierre et place Pichat à Vienne.**

• **En parallèle, le réseau de Points d'Apport Volontaire** (emballages, papiers, verre) a été densifié avec 14 nouveaux emplacements en 2021 dont 3 nouveaux sites de conteneurs enterrés en centres bourgs à **Échalas, Saint-Sorlin-de-Vienne et Villette-de-Vienne.**

• **Un nouveau logiciel de gestion des contenants** (bacs, composteurs) et **des terminaux portatifs** pour les équipements terrain de la logistique ont été acquis. Ils permettront d'améliorer l'efficacité de traitement et d'assurer une traçabilité des demandes.



• De nouveaux autocollants consignes ont été créés et sont apposés sur les couvercles des bacs à ordures ménagères.

■ Transfert des déchets

• **Suite à l'étude de structure sur le quai de transfert des ordures ménagères réalisée en 2020** : un dispositif de capteurs pour mesure en continu a été mis en place, afin de garantir la sécurité des utilisateurs, les résultats sont depuis tout à fait rassurants.

De plus, une barre d'écrêtage a été disposée sur une des trémies pour améliorer le chargement des semi-remorques.

• **Des travaux importants ont été réalisés** : réfection de chaussée et voirie (route d'accès au site, pont bascule, création d'une zone de manœuvre et de stockage pour les remorques) remise en état des caniveaux d'évacuation ainsi que modification du stockage et du traitement des eaux de ruissellement du quai.

■ Déchèteries

• **Entrée en vigueur au 1^{er} juin 2021 du nouveau règlement intérieur** :

> Nouveaux horaires harmonisés sur les 5 déchèteries avec un élargissement des horaires d'ouverture de la déchèterie d'Ampuis.

> Mise en place d'une adaptation des horaires en cas de canicule. Suite à l'expérimentation de 2020, l'adaptation des horaires (journée continue de 7 h à 14 h) en cas d'alerte de niveau 3 a été prise en compte dans le nouveau règlement avec un dispositif de communication adapté.

Dans la pratique, il a été mis en place une seule fois en 2021.

> Pour les professionnels : accès interdit le samedi compte tenu de la forte fréquentation et de la priorité donnée aux usagers ménagers sur les sites ; modification progressive des tarifs afin de rattraper le coût réel pris en charge par l'Agglo et l'augmentation du coût de traitement qui n'avait pas été répercuté.

> **Diverses autres modifications ont été prises en compte** : descriptif du service avec présentation d'une carte, rajout de messages relatifs à la réduction des déchets, clarification de la liste des déchets admis avec mise en place d'un pictogramme et mise en évidence des points de vigilance, précision sur la typologie des véhicules acceptés et les conditions d'accès en mode doux...

• Suite à la mise en place de **nouveaux panneaux horaires** sur l'ensemble des sites, création d'affiches et d'un flyer d'information spécifique pour les professionnels. De plus, les conditions d'accès aux déchèteries (présentation carte d'accès) ont été rappelés et les contrôles renforcés sur les sites. Des cartes de visites avec le mail générique, le numéro de téléphone du service et les horaires ont également été mises à disposition des gardiens pour les usagers.

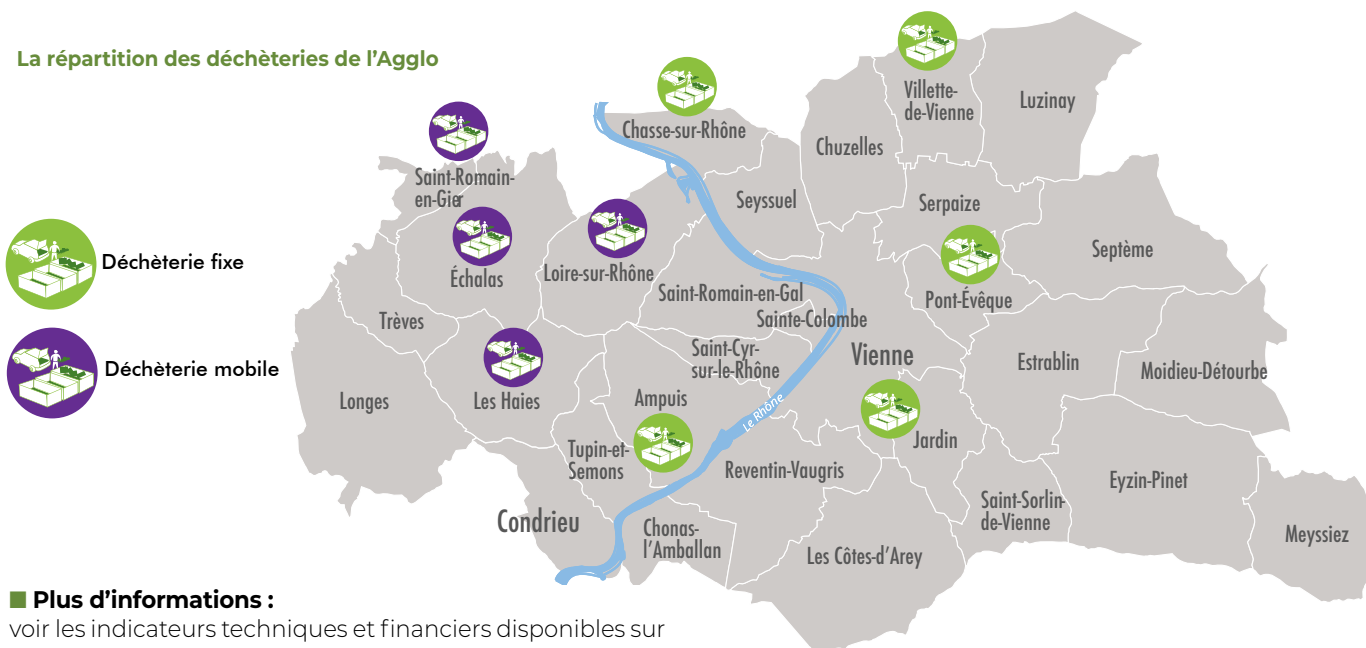
• **Acquisition foncière du terrain jouxtant la déchèterie d'Ampuis en cours**. Cela conditionne le projet d'extension du site existant, qui vise à améliorer et sécuriser les conditions d'accueil des usagers avec la création d'une voie de sortie distincte de celle d'entrée.

• **Divers travaux d'amélioration et d'entretien dans les déchèteries** : mise en place de bavettes sur la déchèterie de Vienne (septembre), de grillage pour limiter les envols (Villette-de-Vienne), reprise du marquage horizontal sur tous les sites.

• **Reconduction des opérations de collecte spécifique** des pneumatiques en déchèteries pour les particuliers.

• **Nouveau marché de transport pour les 5 déchèteries** : suite à l'appel d'offres engagé, le nouveau marché a été attribué à l'entreprise COIRO à compter du 1^{er} octobre 2021. Sa forme permet une gestion simplifiée et une réduction/optimalisation des déplacements, avec la mise en place d'une compaction/packmatage sur l'ensemble des sites, y compris Vienne Sud et la conversion d'une partie du matériel roulant au gaz.

La répartition des déchèteries de l'Agglo



■ Plus d'informations :

voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

■ Valorisation et traitement des déchets

• **Entrée en vigueur des nouvelles consignes de tri des emballages et papiers et harmonisation sur l'Agglo.** Suite à l'appel à candidatures engagé par CITEO, l'Agglo a été retenue :

> Harmonisation des consignes avec passage en « multimatériaux » (emballages et papiers) pour les habitants des communes d'Ampuis, de Loire-sur-Rhône, de Sainte-Colombe et de Condrieu disposant d'un bac jaune.

> Simplification des consignes de tri des emballages : tous les emballages se trient.

• **Mobilisation sur l'ensemble de l'Agglo autour des nouvelles consignes de tri et de la campagne « Aujourd'hui tous vos emballages se trient » :**

> Communication mise en place en plusieurs phases dès juin : campagnes d'affichage (panneaux Decaux, bus, BOM), mémo guide du tri remis à tous les usagers via l'Agglomag, réalisation d'une foire aux questions

> Relais mobilisés : prestataires/partenaires, élus et services, bailleurs

> Animations multiformes sur le territoire : voir Zoom

> Adaptations sur le terrain : mise à jour des autocollants sur les bacs et les silos d'apport volontaire, mise à disposition des bailleurs et syndicats de panneaux d'information pour les locaux poubelles ; adaptation des volumes de bacs jaunes sur demande ainsi que de quelques points

d'apport volontaire (doublement du silo emballages, mise en place d'un silo plus grand, augmentation de fréquence, nouvelles implantations...).

> Pour mémoire, et dans le cadre de son programme environnement, l'Agglo a également proposé aux écoles et aux centres sociaux, une animation spécifique au tri intégrant les nouvelles consignes.

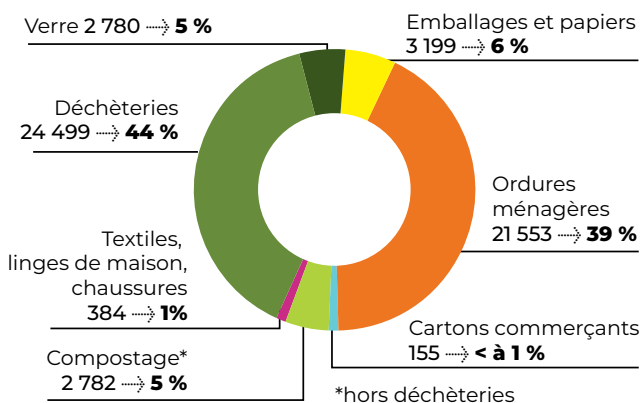
• **Communication au sujet des cartons bruns** qui ne doivent pas être présentés dans les silos/Points d'Apport Volontaire papiers, mais apportés en déchèterie.

• **Valorisation sous forme de compost** des végétaux collectés en déchèteries ou apportés sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.

• **Traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles** (bacs gris) en vue d'une valorisation énergétique (société Trédi à Salaise-sur-Sanne) avec, de nouveau cette année, plusieurs arrêts (grève en février, incidents techniques en mars, avril, juin et des arrêts prolongés pour maintenance) ayant imposé le détournement sur d'autres sites.

• **Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage** de Saint-Alban-les-Vignes à Vienne pour le contrôle des effluents (lixiviats, gaz, etc.), la tenue des massifs et des ouvrages. Le diagnostic réalisé en 2021 sur la galerie montre la nécessité de réaliser des travaux. Une consultation a été engagée et le marché attribué à la société Hydrokarst, spécialisée pour intervenir en milieu confiné.

Répartition des quantités de déchets collectés par filière (en tonnes)



Chiffres clés

55 352 tonnes de déchets collectés et traités, Dont **21 040** tonnes d'ordures ménagères vidées au quai de transfert puis transférées et traitées

627 composteurs distribués dont **26** lombricomposteurs

60 sites de compostage collectif en fonctionnement dont 12 nouveaux sites mis en service en 2021

3 formations guide composteur avec 38 participants.

Zoom

À la rencontre des habitants autour des nouvelles consignes de tri

Animations multiformes sur le territoire : Malgré la période, compliquée par la situation sanitaire et les conditions hivernales, vingt-huit communes ont pu accueillir 37 temps d'animation lors d'événements divers : journée de l'environnement, sortie d'école, accueil des nouveaux arrivants, marché, animation en pieds d'immeubles.

Plusieurs moyennes surfaces ont également joué le jeu et accueilli les stands d'animations (Carrefour Market de Pont-Évêque et Vienne, Intermarché de Vilette-de-Vienne, du centre-ville de Vienne et de Malissol, Monoprix du quartier de l'Isle à Vienne).

Sensibilisation en porte à porte dans plusieurs quartiers d'habitat dense : entre septembre et décembre 2021, près de 2 450 foyers ont été sensibilisés sur les communes de Vienne (quartiers de l'Isle, Malissol et Grand-Estressin), Chasse-sur-Rhône (quartier des Barbières), Pont-Évêque (Plan des Aures) et Estrablin.



Protéger l'environnement



L'équipe élabore et met en œuvre le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), feuille de route en matière de transition énergétique. Il en découle une démarche de soutien, d'accompagnement et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

Pour assurer la lutte contre l'ambroisie, l'Agglo prépare et coordonne le plan de gestion des bords de routes communales. Elle anime aussi le réseau des référents et participe à la promotion de la lutte auprès des agriculteurs.

L'Agglo vise la prise en compte de la biodiversité dans les projets auxquels elle participe et soutient les partenaires institutionnels ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire.

Animation de la transition énergétique

■ Élaboration des stratégies et plans d'actions

• **Élaboration du nouveau PCAET** dans le cadre d'une démarche intégrée avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) et le PDM (Plan de Déplacement et de Mobilité). Après le diagnostic et l'état initial de l'environnement établi en 2020, les élus et partenaires se sont positionnés sur le niveau d'ambition souhaité, les objectifs stratégiques et leur hiérarchisation. **La stratégie a été validée** et mise en cohérence avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) et le PDM (Plan de Déplacement et de Mobilité).. Elle s'articule autour de 7 axes thématiques et 4 axes transversaux et sera déclinée en 32 objectifs stratégiques.

• **Territoire à énergie positive (TEPOS) : Une nouvelle convention, dite « TEPOS 2 », a été établie avec l'ADEME.** Outre le soutien financier à l'animation territoriale, l'Agglo bénéficie ainsi d'une communauté de travail (ADEME, DREAL, Région, DDT..) qui assure un accompagnement régulier. Le programme TEPOS-2 sera intégré dans le nouveau PCAET.

• **Plan d'actions Économie Circulaire** : « Il s'agit de produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets et passer d'un modèle du tout jetable (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique circulaire, générateur d'activités et d'emplois non délocalisables pour les territoires ».

De nombreux projets ont déjà été engagés par l'Agglo dans cette logique (boucle locale bioGNV, filière de valorisation des déchets, rapprochement inter-entreprises, développement de circuits courts). Une gouvernance spécifique transversale a été mise en place afin de définir une première feuille de route, co-portée par l'Agence économique et la direction Environnement. Les actions phares présentées par cible (Agglo, collectivités, entreprises, habitants) ont été discutées en commission et alimenteront le PCAET.

Les actions en faveur de la transition énergétique

■ Accompagnement à la rénovation énergétique

• **Mise en place du service d'accompagnement au 1^{er} janvier** : L'Espace Info Énergie (EIE) a été mis en place sur l'ensemble de l'Agglo (Isère et Rhône) en 2020, il a évolué vers plus d'accompagnement dès le 1^{er} janvier 2021.

L'Agglo a répondu aux 2 Appels à Manifestation d'Intérêt (Isère et Rhône) auprès de la Région pour assurer la mise en place de ce nouveau service sur l'ensemble de son territoire. Tous les foyers sont ciblés (sauf ceux éligibles aux aides de l'ANAH dont l'accompagnement est réorienté vers SOLIHA).

Le nombre de contacts établis est conforme aux objectifs, avec un nombre important d'appels téléphoniques liés au contexte national de lancement de « MaPrimeRenov ». Mais sur cette première année, il y a encore peu de demandes d'accompagnements et visites individualisées et très peu d'accompagnements de copropriétés.

• Sensibilisation du grand public

- > Webinaire « Travaux de rénovation en maison individuelle : quelles aides financières ? » (14 juin)
- > Tenue d'un stand dédié lors du salon de la rénovation de l'habitat (Vienne du 22 au 24 octobre)

> Webinaire : « Pompe à chaleur, est-ce adapté à mon logement ? » (28 octobre)

> Soirée thermographie de façade (18 novembre, Chasse-sur-Rhône)

> Conférence grand public « Plein feu sur le chauffage au bois » (16 décembre, Jardin)

• **Organisation d'une soirée à destination des élus et techniciens des communes de l'Agglo** sur le thème « rénover mon bâtiment communal : de la contrainte à l'opportunité », avec remise d'un livret mémento (25 novembre). De nombreuses communes étaient présentes.



"Soirée thermographique" - 18 novembre à Chasse-sur-Rhône

■ Accompagnement et suivi des projets

Récupération de chaleur fatale

- **Reventin-Vaugris** : fin d'accompagnement du projet de récupération d'énergie d'un four de boulangerie pour alimentation d'une halle multiservices.

- **Réseau de Chaleur de Vienne Nord** : l'enjeu du projet est d'utiliser la chaleur fatale industrielle disponible à proximité pour optimiser et décarboner la fourniture en chauffage de l'école Claude Bernard et de 791 logements sociaux du bailleur Advivo.

Suite à la finalisation du contrat de partenariat entre Engie, Advivo et la Ville de Vienne et après finalisation des travaux, l'installation a été mise en service début 2021.

Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet (projet « Agrométha »)

- **Suivi du projet** : suite à la signature, fin 2020, de l'arrêté ICPE et à la validation du permis de construire, mise en place d'une nouvelle gouvernance, nécessaire à la finalisation du financement du projet.

Réduction des consommations énergétiques

- **Accompagnement de projets de rénovation thermique de bâtiments communaux et de réseaux techniques** avec chaudière au bois sur Les Côtes- d'Arey et les Haies. Démarrage de la réflexion pour la commune de Loire-sur-Rhône.

- **Accompagnement de projet de rénovation énergétique de l'école de Trèves.**

Qualité de l'air

- **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).** Compte tenu du contentieux France-Europe, le PPA de l'agglomération lyonnaise a été mis en révision en urgence dès le début de l'année. Le périmètre a été étendu à 79 nouvelles communes. Pour des raisons de continuité géographique (dépassements réglementaires sur le périmètre EBER au Sud) et de cohérence territoriale (2 communes de l'Agglo étaient déjà dans l'ancien PPA), notre collectivité a été intégrée au nouveau périmètre. L'Agglo a ainsi participé aux comités préparatoires et à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route. Ce travail alimente naturellement le volet qualité de l'air de notre PCAET. Une concertation grand public s'est tenue du 10 mai au 7 juin 2021.

Le Conseil de Développement de l'Agglo s'est également mobilisé sur ce sujet : « Une meilleure qualité de l'air pour notre santé : pourquoi et comment ? » C'est l'intitulé de l'avis du Conseil de Développement paru en juin 2020, qui retient 9 thématiques prioritaires et souligne l'enjeu transversal des acteurs du territoire et d'un accompagnement au changement de comportements.

- **Sensibilisation des habitants** : Une station mobile temporaire de surveillance de la qualité de l'air territoriale a été mise en place en début d'année au Jardin de Ville de Vienne. Cela a permis à ATMO (agence agréée de surveillance de la qualité de l'air) de valider les modélisations permettant d'établir les indices de qualité de l'air et a été une opportunité de sensibilisation des habitants à cette thématique.

À noter également, une information systématique lors des pics de pollution relayée par l'Agglo (site internet, Facebook, relais aux communes).

Zoom

Chauffage au bois des particuliers

Les mauvaises pratiques en matière de chauffage ou d'équipements non performants sont une source importante de pollution aux particules fines. Une grande enquête en ligne et téléphonique a été réalisée auprès des habitants du territoire au sujet de leurs pratiques en matière de chauffage.

Il ressort que sur l'Agglo, 21% des foyers utilisent un chauffage au bois et parmi eux, 2 000 appareils ne sont pas performants et nécessitent d'être remplacés.

Une étude de préconfiguration des dispositifs d'aides aux particuliers a été menée. Les modalités techniques et administratives de cette aide ont été définies et sa mise en œuvre en 2022 est conditionnée à l'obtention de cofinancements.

Par ailleurs, une conférence grand public « Plein feu sur le chauffage au bois » a été organisée par l'Agglo à Jardin le jeudi 16 décembre et un article spécifique à ce sujet a été publié dans l'Agglomag n°14 (hiver 2021).

Jardin de Ville - Vienne



Mobilité propre

- **Travaux d'adaptation et mise en service de la station gaz sur la plateforme de mobilité de Pont-Évêque** pour l'accueil des 2 bennes à ordures ménagères (BOM) de la régie de collecte. En septembre 2021, fourniture de GNV (au même titre que les bus), incluant une boucle locale pour le fléchage du bioGNV issu de la production de la STEP de Reventin-Vaugris.

- **Étude de faisabilité pour le développement potentiel sur l'Agglo, d'une ou plusieurs stations Bio-GNC évolutives multi-énergies.** Cette étude a démarré avec une enquête détaillée sur des flottes captives locales professionnelles ainsi que les flottes des services publics (Agglo notamment). Une demi-douzaine d'entreprises se sont déclarées intéressées par la conversion au GNV. À ce besoin, s'ajoutent les besoins propres de l'Agglo ou de ses prestataires. L'étude s'est poursuivie par une recherche de sites. Il y a lieu aujourd'hui de trouver un porteur de projet.

- **Participation, avec la Région, à la réponse à l'appel à projet de l'ADEME pour le déploiement d'un « écosystème » Hydrogène :** la réalisation de la station est sous portage d'Hympulsion. La collectivité s'est engagée à convertir un nombre de bus/cars sous réserve d'une maîtrise des coûts de fonctionnement.

- **Participation au Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges Électriques du SYDER** (syndicat d'énergie du Rhône), sur l'ensemble du périmètre du département du Rhône.



Visite d'une installation solaire à Condrieu

Développement de l'énergie photovoltaïque

- **Suivi des activités des deux centrales villageoises du territoire** (Centrale Villageoise des Collines Iséroises et Centrale Villageoise de la Région de Condrieu)

- **Poursuite du déploiement du PV sur la ZA du Rocher**

- **Étude du déploiement du PV sur la future ZA de Trèves**

- **Suivi ou accompagnement territorial d'autres projets majeurs sur le territoire :**

- > Centrale EDF Renouvelable sur l'ancien centre de stockage de Saint-Romain-en-Gal : 5 hectares, 5 MWc (équivalent des besoins de 3000 habitants). L'Agglo a participé au réseau de veille écologique qui a conduit à la labellisation du projet « Biodiversité positive ». Les travaux ont débuté fin 2021.

- > Projet de centrales au sol SPMR /URBASOLAR à Villette-de-Vienne : 14 hectares, 14,3 GWh (équivalent des besoins de plus de 12 000 habitants) sur délaissés en zone PPRT (risques technologiques) appartenant à la SPMR : permis de construire et porter à connaissance prévus en 2022.

- **Patrimoine de l'Agglo :** après avoir choisi fin 2020, un opérateur (ReservoirSun) en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale de 300 kWc sur le futur parking Saint Germain, l'Agglo a choisi, selon le même principe, un opérateur (ValEnergies) pour équiper de panneaux photovoltaïques, les 800 m² de toiture du stade nautique Françoise Clavery Bouysson de Saint-Romain-en-Gal (106 kWc).

- **Soirée de sensibilisation grand public :** « venez découvrir comment produire votre électricité », avec visite d'une installation solaire à Condrieu, associée à la valorisation de l'outil cadastre solaire disponible sur l'Agglo.

Les actions en faveur de la nature

■ Soutien à la biodiversité

- **Valorisation de l'importance des abeilles pour notre environnement** avec la pérennisation des 3 ruches installées sur le toit végétalisé du Pavillon du Tourisme de Vienne.

- > Passage d'une convention de gestion avec l'association des apiculteurs Viennois.

- > Journée multipartenariale de sensibilisation « plus que jamais l'abeille a besoin d'être protégée », le 19 juin au Pavillon du Tourisme de Vienne.

- **Chartes forestières : notre territoire est largement couvert par une charte forestière** (18 communes intégrées dans la Charte Forestière du Bas-Dauphiné et Bonnevaux

et 10 dans celle du Pilat). Ces chartes constituent un outil d'animation impliquant l'ensemble des acteurs (élus, propriétaires forestiers, professionnels, techniciens, grand public). Les enjeux communs aux 2 chartes sont la desserte, le foncier forestier, le développement des filières locales et durables, l'adaptation au changement climatique. À ce sujet, on notera en 2021, des temps de formations thématiques pour les référents forêts communaux, des expérimentations pour permettre une adaptation des pratiques sylvicoles (densité, essences...) ainsi que l'initiative de la charte forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux pour la mise en place d'animations scolaires à destination des écoles primaires.

- **Contribution de l'Agglo à l'association Rives Nature** qui mutualise les connaissances en matière de biodiversité et participe au réseau de veille écologique.

- **Soutien aux activités du centre d'observation de la nature de l'île du Beurre** à Tupin-et-Semons. L'Agglo s'est engagée dans une nouvelle convention de partenariat pour la période 2022-2026. Pour mémoire, le Conib assure la gestion du site naturel, une expertise écologique mais également des activités d'éducation à l'environnement avec des animations destinées au public. Le site a fait l'objet d'une extension du périmètre réglementé (APPB, arrêté de protection biotope) passant de 9 à 45 hectares.

- **Association au contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019-2023**, piloté par le parc naturel régional du Pilat et financé par la Région, visant la préservation et la restauration des continuités écologiques.

- **Convention de partenariat pour l'élaboration d'un plan de gestion pour l'espace naturel sensible (ENS) de l'île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.** Dans un objectif de préservation des espèces et des milieux présents sur cet espace naturel sensible, tout en conciliant les enjeux d'accueil du public pour des activités récréatives, sportives ou pédagogiques, l'Agglo a décidé de participer à une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion en partenariat avec le département du Rhône, la CNR, le PNR et le Conib.

■ Lutte contre l'ambrosie

- **L'Agglo anime un réseau de partenaires et surtout de référents communaux qui agissent pour repérer les secteurs infestés par l'ambrosie** et échangent avec les gestionnaires des terrains pour que l'élimination de cette espèce soit faite avant la pollinisation (moment du déclenchement des allergies). 2 réunions du groupe de travail ont été organisées en 2021 et en juillet et août, des tournées sur 21 communes ont été effectuées avec les référents.

- **Concernant le plan de gestion des bords des routes communales**, les actions ont été poursuivies en 2021 : arrachage sur 7 communes pour les zones faiblement

Chiffres clés



864 contacts Info Énergie* dont 90 en permanences physiques + 30 accompagnements renforcés (visite à domicile...)

41 jours durant lesquels le risque allergique à l'ambrosie a été supérieur à 3 (proche du niveau de 2019)

66,4 km de routes peu infestées ont fait l'objet d'un arrachage

75 heures de fauchage spécifique en complément du fauchage raisonné des bords de route

595 signalements sur l'Agglo dont 68,7 % réalisés par les acteurs de la lutte contre l'ambrosie. 38 % des signalements ont fait l'objet d'une intervention.

** actions menées avec l'AGEDEN et l'ALTE 69*

infestées, fauchage spécifique également sur 7 communes, végétalisation sur 6 communes des secteurs fortement infestés.

Une cartographie permettant de suivre le niveau d'infestation a été réalisée sur 9 communes. Elle montre une évolution positive avec une diminution du linéaire infesté et une forte diminution des secteurs très fortement infestés par rapport à 2010.

- **Concernant le milieu agricole**, dans le cadre de la convention avec la Chambre d'Agriculture, une sensibilisation a été menée tout au long de la saison, avec des actions spécifiques auprès des arboriculteurs.

La tournée sur le territoire, effectuée début septembre, montre que les chaumes sont globalement bien traités, quelques parcelles de tournesols sont très infestées, mais on constate une baisse de l'ambrosie dans les vergers par rapport à 2020.



L'île du Beurre

Les élus référents



Nicolas Hyvernat
Vice-Président
en charge des
Transports et de la
mobilité



Thierry Sallandre
Conseiller délégué
en charge des
Modes doux de
déplacements

La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 directeur adjoint
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité, modes doux

Transports et mobilité



Organiser et gérer les modes de déplacements

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan Mobilité. Elle est aussi membre du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI et de Saint-Étienne Métropole.

Le transport

■ Transport scolaire

Vienne Condrieu Agglomération est compétente pour la gestion, l'organisation et le financement du transport scolaire des enfants domiciliés et scolarisés sur son territoire.

- **32 lignes régulières** assurent quotidiennement l'aller-retour domicile-établissements scolaires des élèves.

En 2021, 5 000 enfants ont en moyenne été transportés chaque jour.

- **Des lignes régulières des réseaux de transports partenaires** (TIL, Transisère, Sytral) traversent le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Une complémentarité et une réciprocity des offres de transport entre les AOM sont le plus souvent recherchées et proposées aux usagers.

- **Les opérations de sensibilisation** au respect des règles de sécurité et de bonne conduite habituellement organisées chaque année à destination des élèves de CM2 et de 6^e de l'Agglo ont pu reprendre en 2021.

- **1 470 élèves de CM2 et 1 700 élèves de 6^e** ont pu participer à cette opération.

■ Réseau de transport urbain L'va

> Dispositif « Ticket de bus par sms »

Mis en place au cours de l'été 2020, l'achat de titres de transport à bord par simple envoi d'un SMS est une offre qui simplifie la mobilité des usagers. Le fonctionnement est facile et rapide, les usagers peuvent acheter un ticket unitaire valable 1 heure en envoyant le mot " MOBI " par SMS au 93700.

- **En 2021, 22 345 tickets SMS** ont été vendus.



La volonté d'une DSP unique

■ Nouvelle procédure d'attribution d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public

Par délibération du 26 janvier 2021, l'Agglo a engagé une nouvelle procédure d'attribution d'un contrat de délégation du service public pour l'exploitation de son réseau de transports publics sur l'ensemble de son territoire (lignes urbaines, lignes périurbaines, services scolaires, transport à la demande...).

Un important travail de concertation a été mené avec les élus qui ont travaillé sur 7 thématiques autour du transport : la configuration des lignes régulières, les lignes scolaires, la configuration du transport à la demande, la tarification, les services associés, le matériel, et l'intermodalité.

Parallèlement à la réflexion des élus, une concertation a été menée fin 2020 auprès des habitants, via un questionnaire en ligne. L'objectif était de recueillir l'avis des habitants de l'Agglo sur le futur réseau de transports en commun. Ce questionnaire a rencontré un large succès puisque 1 243 contributions ont été comptabilisées.

Il est ressorti notamment de cette consultation une méconnaissance du service de transport à la demande et de son fonctionnement, une volonté d'intensifier la desserte des commerces et des pôles de santé ainsi qu'un accroissement de la fréquence des bus.

Il est à noter qu'à la question de savoir ce qui pourrait inciter les habitants à plus utiliser le réseau, le fait d'avoir des bus plus fréquents recueillait près de 3 fois plus de suffrages que d'avoir des tarifs plus attractifs.

Cela a conforté les élus dans l'idée que la gratuité totale n'était pas la réponse la mieux adaptée au développement de l'usage des transports en commun mais qu'il fallait privilégier une amélioration de l'offre.

Avec cette nouvelle Délégation de Service Public, la volonté des élus a été d'optimiser et d'harmoniser le réseau de transport public, avec 3 objectifs principaux :

- **Améliorer la performance industrielle du réseau**, grâce au regroupement de toute l'offre transport en une DSP unique, pour une meilleure synergie des moyens, des optimisations (sur toutes les lignes y compris les services scolaires) et donc une meilleure efficacité industrielle
- **Améliorer l'attractivité globale du réseau** et donc son niveau de fréquentation.
- **Poursuivre la transition** du parc vers des véhicules à plus faibles émissions.

La vocation de l'offre de base était :

- **De positionner l'offre de prix**, par référence aux coûts actuellement supportés par Vienne Condrieu Agglomération (réseau actuel)

- De vérifier que le regroupement de l'ensemble des services en un seul contrat **permettait des synergies et générait des économies d'échelle**

- **De constituer, le cas échéant, une solution de repli** dans l'hypothèse où aucun candidat ne proposerait une offre variante économiquement et techniquement acceptable.

C'est l'offre de Vienne Mobilités (groupe RATP DEV) qui a été retenue. Elle permet de mettre en évidence ces synergies et les économies afférentes à l'offre de base qui s'élevaient après négociations à 815 k€ TTC par an (-9%), par rapport au réseau actuel.

Ces synergies et économies d'échelle ont permis au candidat de proposer une offre variante respectant les contraintes et les objectifs imposés par Vienne Condrieu Agglomération dans le programme de consultation, pour un coût global légèrement en deçà du coût actuel (-2 %).

Par application des critères retenus pour le jugement des offres dans le règlement de consultation et selon les résultats des discussions menées avec le candidat admis à la négociation, l'offre variante de Vienne Mobilités (groupe RATP DEV) avec le maintien de l'offre de service pendant les vacances scolaires, l'octroi d'un trajet aller-retour pour les utilisateurs du P+R Sud et la mise en place d'une gratuité partielle lors des pics de pollution constitue la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'Agglo.

Cette offre finale respecte les contraintes et les objectifs imposés par Vienne Condrieu Agglomération pour un coût global légèrement supérieur au coût actuel de + 1,2 %.

■ **Les points forts de la DSP**

- **Un schéma de lignes plus simple et plus lisible** pour le voyageur, en recherchant l'application du principe 1 ligne = 1 itinéraire par arrêt

- **Un niveau d'offre identique durant les petites vacances scolaires**, sur les 8 lignes régulières de l'Agglo

- **Une nouvelle offre de transport à la demande, renommée Navette L'va**, qui, sur 4 zones géographiques distinctes, permettra des liaisons vers les pôles générateurs de déplacements de chaque zone

- **Un renforcement de la desserte des gares**

- **Un renforcement de la desserte des pôles médicaux**

- **Un renforcement de la desserte des zones d'activités majeures**

- **Une nouvelle desserte** du secteur Bérardier à Jardin, grâce à la ligne 7

- **Une offre scolaire confortée**

- **Une nouvelle offre de co-voiturage avec l'application Klaxit**

- **Un parc relais abonnés** situé au stade Etcheberry de Vienne, permettant de prendre la ligne 2 en direction de la gare de Vienne et de l'Hopital

- **La gratuité du réseau lors des pics de pollution**

■ **Calendrier de déploiement de la DSP**

La nouvelle offre de transport liée à la DSP a été planifiée pour un déploiement en deux temps : en avril 2022, avec la mise en place de la Navette L'va et du covoiturage Klaxit, et en septembre 2022 avec le démarrage du nouveau réseau de lignes régulières.

• **Élaboration du PDM (Plan de mobilité) en lien avec les deux autres documents de planification PCAET et PLH :**

Une démarche transversale (appelée démarche 3P) est menée par Vienne Condrieu Agglomération pour optimiser et synchroniser l'élaboration des 3 documents stratégiques que sont le Plan de Mobilité (PDM), le Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET) et le Plan Local de l'Habitat (PLH).

L'année 2021 a été consacrée à des temps de travail avec les élus et acteurs du territoire, afin d'identifier les enjeux transversaux pour favoriser les synergies entre les 3 documents, notamment pour la définition du plan d'actions du PDM.

• **Poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports**

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Accessibilité élaboré en 2007 et actualisé par son Agenda d'Accessibilité Programmé en septembre 2015, l'Agglo consacre chaque année plus de 250 000 € à la mise en accessibilité des quais bus, et environ 300 000 € à l'achat d'un bus accessible. Le coût moyen de mise en accessibilité d'un quai bus est de 12 000 €.

76 quais étaient initialement inscrits dans l'ADAP, dont 17 se sont révélés techniquement impossibles à rendre accessibles pour des raisons liées soit à la topographie du terrain, soit à une largeur de trottoir insuffisante ou soit à un cheminement piéton inadapté.

En 2021, 3 quais de bus ont été aménagés :

Arrêt	Commune	Type	Nbre de quais
Chemin de Sambillot	Chonas-l'Amballan	Interurbain	2
Ronceveaux	Vienne	Urbain	1



Quai bus à Chonas-l'Amballan

Aménagement d'une voie cyclable, Boulevard des Alpes à Vienne.



La politique modes doux

■ Stationnement vélos

Les arceaux vélo sont des équipements majeurs dans le cadre de la politique de développement des modes doux sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. En effet, ils ont vocation à faciliter la pratique du vélo en offrant des possibilités de stationnement aisé sur le domaine public, à proximité des pôles générateurs de déplacements.

En 2021, 30 arceaux ont été installés sur le territoire, portant le nombre total d'arceaux à 715.

Par ailleurs, un nouveau local a été mis en service impasse de la Tour Peinte à Vienne, permettant d'accueillir 35 places de stationnement de longue durée et sécurisées.

■ Itinéraires cyclables

Pour le développement de la pratique cyclable, le territoire se heurte à des obstacles naturels (fleuves, rivières torrentielles, reliefs...) ou infrastructurels (voie ferrée, routes nationales et départementales très fréquentées...).

Les derniers aménagements réalisés ont permis de constituer la colonne vertébrale « nord-sud » d'un réseau cyclable qu'il convient à présent d'étoffer.

La sortie de la ville de Vienne demeurant une difficulté majeure, notamment en direction de l'est, une bande cyclable bidirectionnelle d'une longueur de 500 mètres a été réalisée à l'occasion des travaux de requalification du Boulevard des Alpes à Vienne. Ce tronçon a vocation à être poursuivi de part et d'autre en direction de Vienne centre et le secteur de Malissol. Les études de faisabilité sont en cours.

■ Vélo Route du Futur

Dans le cadre d'un projet appelé « Véloroute du futur », Vienne Condrieu Agglomération a entrepris une collaboration aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation d'un tronçon innovant le long de la ViaRhôna sur lequel seraient déployés les nouvelles technologies en matière d'énergie et de numérique. Ces réalisations seraient visibles dans les infrastructures, les services de recharge électrique et les usages numériques.

C'est dans ce cadre qu'a été réalisée à Condrieu, une aire de service qui propose aux cyclotouristes des services de consigne vélo, du mobilier urbain propice au repos/pique-nique, des toilettes sèches, un point d'eau, une information touristique et une station de première réparation de vélo.

Par ailleurs, un revêtement écologique biosourcé a été installé en lieu et place d'un revêtement qui présentait des difficultés de cheminement pour les personnes à mobilité

Zoom

Expérimentation de vélos en libre-service

82 % des trajets internes au territoire de Vienne Condrieu Agglomération sont inférieurs à 3 km et se font en voiture (source Diagnostic PDM UrbanLyon 2019). L'Agglo œuvre au développement de l'utilisation du vélo sur son territoire et pour favoriser le report modal de la voiture sur le vélo sur ce type de trajets, propose depuis juillet 2020 un dispositif de vélos en libre-service, opéré par l'entreprise FREDO.

Pendant la période d'expérimentation (du 1^{er} juillet 2021 au 20 janvier 2022) :

- **142 utilisateurs** ont déverrouillé un vélo Fredo au moins une fois
- **1865 km réalisés** par l'ensemble des vélos,
- **400 kg de CO₂ économisés**,
- **2,3 km parcourus** en moyenne par trajet.

réduite (obstacles pour les petites roues des fauteuils roulants, flaques...).

■ Challenge mobilité

Chaque année depuis 2011, Vienne Condrieu Agglomération participe au Challenge Mobilité organisé par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit d'un défi collectif organisé au niveau régional et relayé par les territoires : celui de venir au travail, un jour dans l'année, autrement qu'en voiture individuelle. Cet événement est destiné à promouvoir les modes alternatifs (transports en commun, co-voiturage, vélo, marche à pied...).

Pour cette 11^e édition qui s'est tenue le 21 septembre, Vienne Condrieu Agglomération était à nouveau identifiée comme relais local pour cette année.

Bilan :

- **17 établissements inscrits** (contre 13 en 2020)
- **247 trajets** (contre 233 en 2020)
- **5 487 km effectués en report modal** (contre 4 519 km en 2020).

■ Expérimentation de vélos en libre-service

Pour favoriser le report modal de la voiture vers le vélo sur des trajets de courte distance, une expérimentation de vélo en libre-service sur l'espace public a été menée entre Juin et Décembre par la jeune société FREDO. Cette flotte composée de 20 vélos « classiques » et 10 vélos à assistance électrique était accessible sur inscription aux personnes majeures, disposant d'un smartphone permettant de télécharger l'application et après dépôt d'une caution (sous forme d'empreinte bancaire).

Compte tenu du succès de cette expérimentation, Vienne Condrieu Agglomération a fait le choix de pérenniser ce service dès 2022.

L'élue référente



Virginie Ostojic
Vice-Présidente
en charge des
Équipements
sportifs d'intérêt
communautaire

La direction des équipements sportifs est composée de 24 collaborateurs :

- 1 directeur

Le stade nautique compte 10 personnes :

- 1 chef de bassin
- 1 responsable technique
- 4 maîtres-nageurs
- 2 caissières-agents d'entretien
- 2 agents techniques

L'équipe du stade nautique est renforcée par des saisonniers pendant la période estivale.

13 agents travaillent dans les autres équipements sportifs :

- 9 gardiens de gymnases
- 2 agents de maîtrise
- 2 agents d'entretien

Équipements sportifs



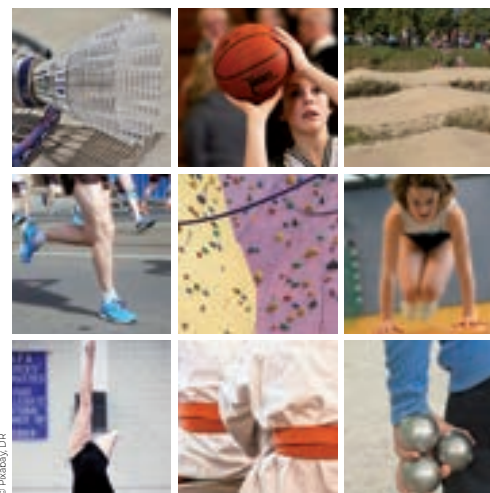
Équipements sportifs

La mission de la direction des équipements sportifs est de gérer le parc des équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

Les gymnases et autres équipements sportifs

■ Vienne Condrieu Agglomération compte

- 6 gymnases : les salles spécialisées de Vaganay, vallée de Gère à Vienne, le gymnase du collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal.
- 1 piste sportive à Saint-Romain-en-Gal comprenant une salle dédiée à la gymnastique, une salle de combat, une salle de musculation et un mur d'escalade
- 1 piste d'athlétisme à Saint-Romain-en-Gal
- 1 piste de BMX à Pont-Évêque
- 1 stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris
- 1 boulodrome à Vienne
- 1 ponton pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal
- 2 établissements nautiques : le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal et la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet



© Pixabay, DR

Zoom

Équipements sportifs et Covid-19

Plusieurs protocoles sanitaires ont perturbé les pratiques sportives avec de nombreuses annulations de compétitions officielles.

Cette situation a entraîné une forte chute des fréquentations de 42,4 %.

Équipements	Nombre d'heures d'utilisation	Fréquentation annuelle
Salles de Vaganay	212	8 500
Gymnase de l'Isle	928	28 200
Gymnase de Seyssuel	1 105	23 512
Gymnase des Portes de Lyon	910	11 200
Halle sportive de Saint-Romain-en-Gal	1 306	50 321
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal	980	31 200
Gymnase de Pont-Évêque	823	24 625
Terrain synthétique et piste d'athlétisme de Saint-Romain-en-Gal	328	16 200

■ Les faits marquants

Les gymnases et autres équipements sportifs ont accueilli des manifestations au cours de l'année :

Le Championnat féminin de volley-ball en National 2 (9 mai, 4 octobre, 22 novembre et 6 décembre) ; La Compétition gymnastique (27 juin) ; Le Gala de danse Mosa (10

et 11 juillet) ; Le Salon du sport (12 septembre) ; Courir à Vienne (11 octobre) ; Le Tournoi national de badminton (24 et 25 octobre) ; La Coupe de France de volley-ball (14 novembre) ; Le Championnat d'handball (21 et 22 novembre) ; Les Foulées de Barlet (13 décembre).

Chiffres clés

193 758

personnes accueillies

6 592 d'heures totales d'utilisation des équipements sportifs

60 associations ont fréquenté les équipements sportifs

Les équipements nautiques

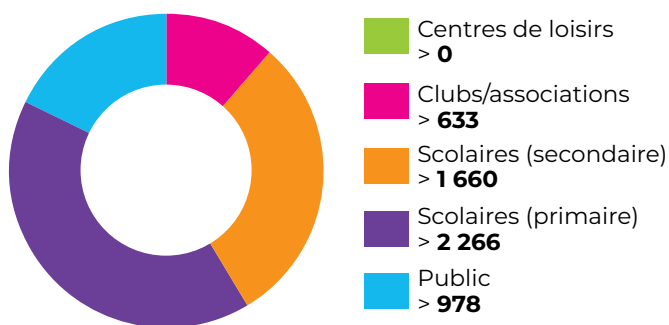
Comme l'année précédente, 2021 a été lourdement impactée par la pandémie.

De plus, les travaux de modernisation et d'agrandissement du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal ont entraîné sa fermeture à partir du 1^{er} juin.

Pour faire face à cette situation, la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet a ouvert exceptionnellement ses portes du 1^{er} juin au 30 septembre.

■ Le stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

- **Périodes d'ouverture** : du 2 janvier au 31 mai, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur
- **Compétitions** : aucune compétition n'a été organisée sur l'année
- **Fréquentation** : 5 537 personnes



Zoom

Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

Les travaux ont débuté en juin 2021.

Il a été procédé, dans un premier temps, à l'installation du chantier avec une emprise importante sur le parking afin d'installer les différents locaux (base de vie, salle de réunion, salle de restauration et containers pour les sociétés).

Les premiers mois ont été consacrés à la démolition et l'évacuation des matériels et déchets divers.

Puis, une opération de désamiantage s'est déroulée sur plusieurs zones afin d'effectuer des prélèvements.

Des études de structure du bâtiment se sont enchaînées et une opération de fouilles archéologiques, un peu plus longue que prévue, s'est prolongée jusqu'à fin août.

Depuis début septembre, les travaux de gros œuvre sont en cours pour la réalisation, entre autre, d'un nouveau bassin.

Montant prévisionnel des travaux : 14,8 M € TTC



Chiffre clés

5 537 personnes accueillies

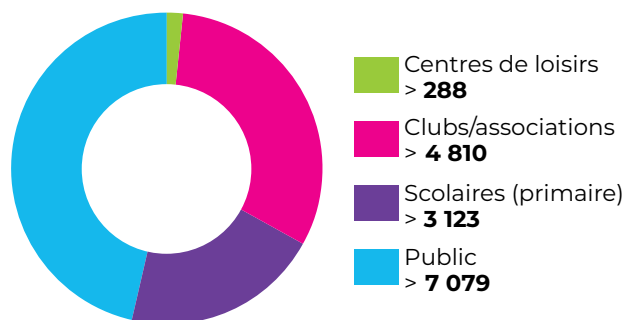
1^{er} juin - 31 décembre : fermeture pour travaux

■ La piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

• **Périodes d'ouverture** : exceptionnellement du 1^{er} juin au 30 septembre pour pallier la fermeture du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

• **Compétitions** : 1 organisée par Les Dauphins d'Eyzin-Pinet (26 juin)

• **Fréquentation** : 15 300 personnes



Chiffre clés



15 300 personnes accueillies

3 123 scolaires de primaires (809 en 2019)



Piscine Lucien Millet

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR POUR NOTRE SANTÉ : POURQUOI ET COMMENT ?



L'élu référent



**Christian
Petrequin**

Conseiller délégué
en charge de la
Concertation,
de l'évaluation
et des relations
avec le Conseil de
Développement

AVIS POUR AMÉLIORER
LA QUALITÉ DE L'AIR
SUR LE TERRITOIRE
DE VIENNE CONDRIEU
AGGLOMÉRATION

Juin 2021

Venez nous
rejoindre !



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr
cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr

 Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de Développement

Composé de citoyens volontaires et bénévoles, le Conseil de Développement (CdD) accompagne l'Agglo dans son action depuis 2004. Chacun s'implique à titre individuel pour l'intérêt général et donne de son temps personnel pour réfléchir aux projets du territoire et à la politique publique menée sur l'Agglo.

Le CdD partage son expertise d'usage du territoire sur les projets et la vie de l'agglomération. Au cours des dernières années, le Conseil de Développement a pu faire émerger des avis collectifs et partager des contributions sur des sujets concrets relatifs au quotidien des habitants (développement des aménagements cyclables, économies d'énergie, mobilités...).

En 2020, l'Agglo a décidé de renforcer le rôle du Conseil de Développement et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026, adoptant un nouveau Protocole de Coopération.

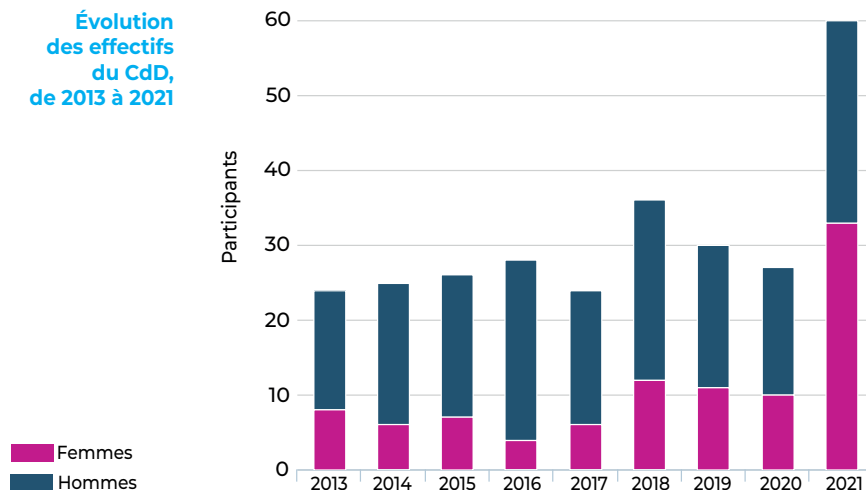
Depuis la réinstallation du CdD le 25 février 2021, suite à l'appel à candidatures lancé par l'Agglo pour recomposer le Conseil de Développement qui s'investira durant ce mandat, celui-ci a pu fonctionner dans un premier temps en assemblées plénières pour faciliter l'intégration et la familiarisation des membres à travers des temps d'information et de formations en lien avec les trois missions confiées au Conseil. Ces temps forts ont permis à tous les membres (nouveaux et anciens) de faire connaissance, d'identifier et s'approprier les sujets des travaux à venir.

Cette année, le Conseil de Développement a principalement finalisé son avis relatif à la **Qualité de l'Air**, apportant 9 propositions de fiches actions pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire et par conséquent améliorer l'impact sur la santé des habitants. Cette contribution présentée aux élus le 29 juin a notamment permis d'éclairer les réflexions de la commission pour l'élaboration du PCAET en cours d'élaboration.

À partir de juillet, les nouveaux Groupes de Travail ont pu se constituer et compléter les groupes existants. Le Conseil de Développement a :

- Apporté un regard croisé et citoyen sur les indicateurs d'évaluation des politiques publiques de l'Agglo,
- Accompagné l'Agglo dans sa 1^{re} grande démarche de concertation autour des 3P (propositions et validation de la méthodologie permettant d'associer les habitants aux projets du territoire et de recueillir

Évolution des effectifs du CdD, de 2013 à 2021



leur parole, test du questionnaire et de la plateforme, participation aux animations et à l'évaluation),

- Communiqué auprès des élus et de la population sur ses actions (Facebook, Site Internet, Agglomag, Bilan d'Activité, Avis).

Une rencontre entre le Bureau du CdD, Thierry Kovacs et Christian Petrequin a permis de valider le sujet de la prochaine réflexion

thématique. La nouvelle saisine porte sur l'Économie Circulaire et devra répondre pour le printemps 2023 à la question « **Comment faire pour que le citoyen devienne un éco-citoyen ?** »

Un bilan d'activité spécifique au CdD et plus complet est édité chaque année, il peut être consulté sur cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Chiffres clés

60 habitants participent au CdD (contre 34 en 2020)

Membres du CdD issus de **23** communes (contre 13 avant le recrutement)

26 réunions des groupes de travail

6 assemblées plénières et **3** réunions du bureau

3 rencontres avec les élus et **2** interventions en Conseil Communautaire



L'élu référent



Christophe Bouvier
Vice-Président
en charge des
Finances

Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 7 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, l'eau potable, la base de loisirs de Condrieu et le parc de stationnement de l'espace Saint-Germain

Rapport
financier

L'Agglo investit massivement malgré un contexte encore difficile

En 2021, Vienne Condrieu Agglomération a de nouveau subi les contrecoups et les aléas de la pandémie d'une part et des réformes fiscales d'autre part. Ainsi, bien que le caractère atypique des deux dernières années rende compliquée l'analyse des évolutions, il semble que le contexte de crise persistant ait impacté les équilibres financiers un peu plus fortement en 2021, sans affecter pour autant un état de santé qui reste solide. L'Agglo dispose encore de marges de manœuvre significatives qui lui permettent de continuer à investir massivement pour le développement du territoire.

Synthèse du compte administratif 2021

■ Un haut niveau d'investissement

Il s'agit d'un élément marquant de l'exercice 2021 : les dépenses d'équipement ont atteint 27,7 M€ tous budgets confondus c'est à dire le niveau le plus élevé depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération.

Ce montant traduit la poursuite à bonne cadence de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Il signifie également que l'Agglo continue à proposer de nombreuses opportunités aux entreprises du territoire, et donc à les accompagner dans la relance comme elle les a soutenues pendant les difficultés traversées en 2020. Il témoigne enfin de la capacité d'action acquise grâce aux efforts réalisés pour consolider les services communautaires.

Dans les pages suivantes, le paragraphe consacré aux dépenses d'équipement de l'Agglo présente le contenu des investissements, avec les montants comptabilisés en 2021 par budget et par domaine d'intervention. Parmi les opérations les plus importantes sur le plan financier on peut citer entre autres :

- La Maison du Festival ;
- L'extension et la réhabilitation du stade nautique à Saint-Romain-en-Gal ;
- La poursuite du programme conteneurs enterrés ;
- La voirie, y compris les ouvrages d'art comme le pont Chez Monsieur à Eyzin-Pinet ;
- Les travaux annuels eaux pluviales, avec notamment le bassin de rétention à Serpaize ;
- L'acquisition de bus alimentés au gaz naturel dans le budget annexe des transports ;
- Les réseaux d'assainissement, par exemple le renforcement du collecteur de Reventin-Vaugris et sa réhabilitation dans la zone du Barrage
- L'amélioration des réseaux d'eau potable, notamment à Vienne, Estrablin ou encore Loire-sur-Rhône.

■ Un contexte difficile mais maîtrisé

Dans le budget principal, l'année 2021 a été marquée par deux phénomènes majeurs : d'une part la perte de dynamique fiscale liée en particulier à la diminution des impôts de production décidée par l'État et d'autre part un rebond des dépenses suite à la crise sanitaire de 2020. Le cumul des deux a créé un léger effet de ciseau en fonctionnement. Ainsi, les recettes réelles ont diminué de 1,03 %, avec un total de 68,5 M€ au lieu de 69,2 M€ en 2020, et les dépenses réelles ont augmenté de 0,70 %, avec un total de 58,6 M€ contre 58,2 M€ en 2020.

Au niveau des recettes, la perte de dynamique fiscale est illustrée par une progression limitée à + 0,8 % de la fiscalité complétée des compensations versées par l'État, tandis

que les dotations de fonctionnement de l'État poursuivent leur tendance à la baisse. On note aussi une diminution des recettes des domaines d'activités, mais pour des raisons conjoncturelles : décalages dans la perception de certaines subventions et fermeture du stade nautique pour travaux notamment. À l'inverse, les recettes liées à la gestion des déchets ont connu une croissance sensible qui a permis de compenser la hausse des coûts du service.

Cette dernière a d'ailleurs sensiblement impacté les dépenses de fonctionnement, au-delà de l'effet rebond consécutif à la baisse d'activité de 2020. À cela se sont ajoutés les efforts poursuivis en 2021 pour soutenir le redémarrage de secteurs économiques particulièrement touchés par la crise sanitaire, comme le commerce et le tourisme. Malgré tout, les charges ont été contenues, grâce à la diminution des frais financiers et à des économies de gestion. La masse salariale du budget principal est restée elle aussi maîtrisée, avec une hausse limitée à 1,1 %, correspondant uniquement aux avancements de carrière des agents en place.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une épargne nette de 5 938 K€ (hors produits de cessions), en diminution de 10,9 % par rapport à l'année précédente. Si cette baisse illustre sans doute l'impact négatif de la crise sanitaire et des réformes fiscales, elle est à relativiser car le niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement reste élevé et contribue encore très significativement à l'autofinancement des investissements.

Au niveau des budgets annexes, les évolutions les plus notables se situent dans le budget des transports et déplacements, où le produit du versement mobilité a retrouvé un niveau comparable à celui d'avant la crise sanitaire. Malgré une légère reprise des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne nette apparaît en forte croissance, à hauteur de 1 669 K€ contre 850 K€ en 2020, ce qui permet de consolider les moyens nécessaires aux investissements projetés dans les années à venir pour améliorer la mobilité des habitants.

Une évolution favorable de l'épargne nette qui s'observe également dans les autres budgets annexes, à l'exception de celui de l'eau potable. Mais il s'agit en l'espèce d'un retour à la normale, compte tenu des recettes exceptionnelles enregistrées au compte administratif précédent.

■ Une dette soutenable

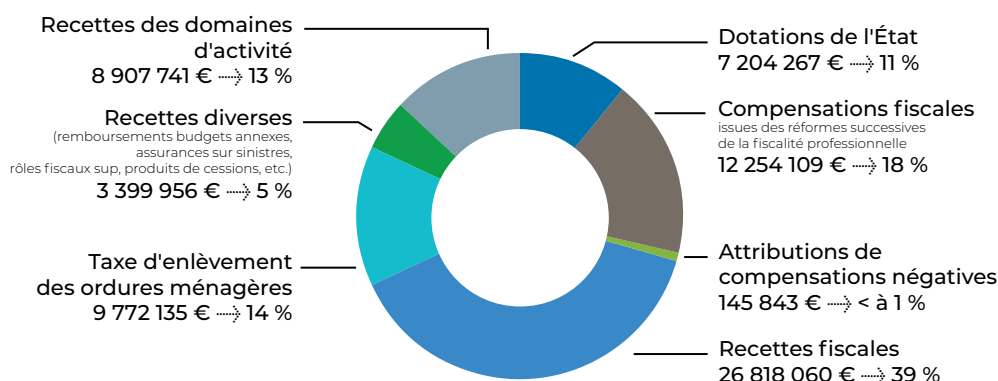
Malgré l'importance de ses investissements, l'Agglo a emprunté moins de capital qu'elle n'en a remboursé, ce qui a permis de diminuer la dette. Avec un encours de 59,2 M€ au 31 décembre 2021, celle-ci reste saine et raisonnable puisque sa durée de remboursement est limitée à 3 ans et 8 mois sur le budget principal.

La section fonctionnement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 68 502 111 €.

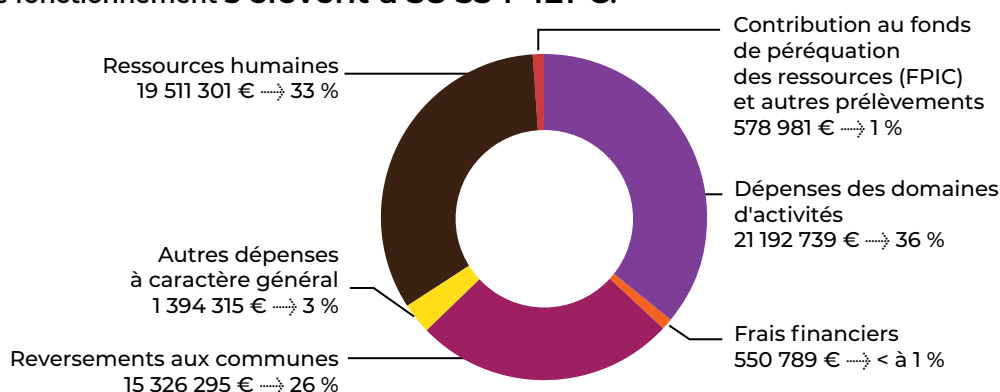
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 58 554 421 €.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 9 947 690 € en 2021. Il est à noter que cette épargne inclut le produit de cessions d'actifs à hauteur de 35 638 €.

Le résultat propre à l'exercice 2021, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, s'établit à 8 236 873 €.

• Économie, tourisme, Jazz à Vienne.....	2 158 824 €
• Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	403 600 €
• Emploi, formation, insertion	518 319 €
• Aménagement urbain	357 348 €
• Politique de l'habitat.....	550 086 €
• Cohésion sociale et politique de la ville	572 701 €
• Jeunesse	45 596 €
• Petite enfance	1 008 366 €
• Service téléalarme.....	162 816 €
• Politiques territoriales	146 632 €
• Voirie communautaire	1 702 680 €
• Eaux pluviales et rivières.....	688 524 €
• Équipements sportifs.....	405 391 €
• Piscines.....	255 801 €
• Subvention d'équilibre budget des transports.....	1 200 000 €
• Transition énergétique et biodiversité.....	169 164 €
• Gestion des déchets.....	7 569 171 €
• Maintenance du patrimoine et moyens techniques	383 412 €
• Soutien aux événements intercommunaux.....	34 157 €
• Fourrière animale	72 286 €
• Contribution aux services incendie.....	2 787 867 €

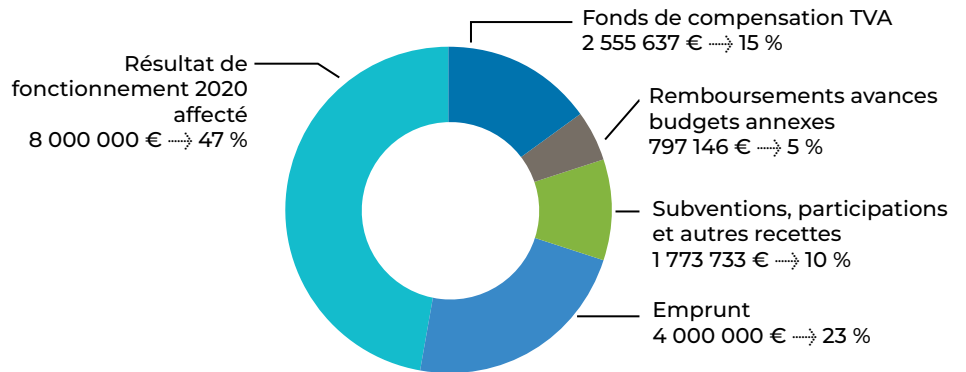
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 17 126 516 € (hors opérations patrimoniales).

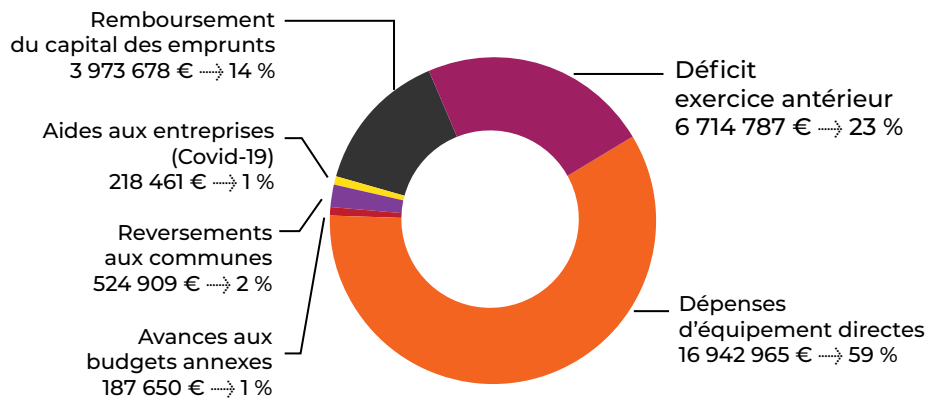
Répartition des recettes réelles d'investissement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 28 562 450 € (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Travaux d'extension et de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 27 716 165 € en 2021.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

• par budget :

> Budget principal	17 686 335 € (y compris reversements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	2 025 058 €
> Budget immobilier d'entreprises	435 583 €
> Budget zones économiques	31 794 €
> Budget assainissement	3 935 552 €
> Budget eau potable	3 362 193 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	34 747 €
> Budget parc de stationnement de l'espace Saint-Germain	204 904 €

• par domaine d'activité :



Transports et déplacements
2 025 058 €

- Renouvellement du matériel roulant (bus GNV)
- Poursuite de la mise en accessibilité et de la sécurisation des arrêts de bus
- Modernisation de l'équipement du réseau
- Développement des modes de déplacement non motorisés



Maintenance patrimoine et informatique
952 906 €

- Maintien à niveau des bâtiments
- Renouvellement des véhicules et équipements
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Signalétique et communication



Aménagement et rénovation urbaine
379 559 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne



Petite enfance et téléalarme
809 145 €

- Extension des Cèdres pour regroupement crèche et relais
- Rénovation des espaces buanderie et restauration dans les crèches
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme



Politique de l'habitat
480 478 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage



Économie et tourisme
3 144 055 €

- Création et aménagement de zones économiques
- Immobilier d'entreprises
- Soutien au commerce
- Aides aux entreprises (Covid-19)
- Achèvement de la Maison du Festival
- Tourisme : aménagement de sites, soutien aux hébergements, pavillon du tourisme
- Programme de travaux base de loisirs de Condrieu
- Parking en ouvrage de l'espace Saint-Germain (maîtrise d'œuvre)



Voirie et infrastructures
6 936 808 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de mobilité
- Ouvrages d'art (ponts)
- Aménagement de pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités



Environnement et gestion des déchets
1 762 998 €

- Renouvellement du matériel de collecte (bennes GNV) et des bacs
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Déploiement et amélioration des abords des points d'apport volontaire
- Maintien à niveau des équipements
- Mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial



Équipements sportifs et piscines
1 973 060 €

- Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson
- Maintien à niveau des stades nautiques, des gymnases, des terrains de sport et de leurs équipements



Cycle de l'eau
9 252 098 €

- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable
- Maintien à niveau des stations de production d'eau
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Rivières et lutte contre les inondations

Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2021	Emprunts inscrits en 2021 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2021	Emprunts reportés en 2022
Budget principal	3 973 678 €	17 983 000 €	4 000 000 €	2 650 000 €
Transports et déplacements	185 083 €	- €	- €	- €
Immobilier d'entreprises	45 998 €	1 724 000 €	- €	1 100 000 €
Assainissement	1 219 747 €	2 001 000 €	- €	- €
Eau potable	591 086 €	- €	- €	- €
Base de loisirs de Condrieu	64 619 €	314 238 €	- €	240 000 €
TOTAL	6 080 211 €	22 022 238 €	4 000 000 €	3 990 000 €

Pour financer 27,7 millions d'euros d'investissement réalisés en 2021, l'Agglo a mobilisé 4 millions d'euros d'emprunt.

En remboursant parallèlement 6,1 millions d'euros de capital, Vienne Condrieu Agglomération maintient un encours de dette tout à fait soutenable.



Achèvement de la Maison du Festival

La dette

Avec un **encours global de 59 234 154 €** au 31 décembre 2021, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en baisse de 2,1 M€ par rapport au 1^{er} janvier. L'encours au titre du budget principal atteint 36 068 773 €. On peut donc considérer qu'il reste stable par rapport à l'année précédente (+ 0,07 %).

L'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit "toxique" et son exposition au risque de taux est bien répartie entre les taux fixes (71 %) et les taux variables (29 %).

Le coût de la dette est raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui oscille entre 1,09 % et 3,98 % selon les budgets. Il est précisé que le taux moyen le plus élevé (budget base de loisirs de Condrieu) correspond à deux emprunts hérités du SYRIPEL qui arrivent en fin d'amortissement et qui ne peuvent donc être refinancés dans des conditions intéressantes pour l'Agglo.

Enfin, la durée du remboursement qui est définie par le ratio "en cours de la dette/épargne brute" est également raisonnable puisqu'elle est de 3 ans et 8 mois pour le

budget principal et qu'elle oscille entre 10 mois et 3 ans et 8 mois dans les budgets annexes.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil "critique" généralement admis pour les collectivités locales.

Chiffres clés

98 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

78,5 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

27,7 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)



Beurre

Lardons

LÉGUMES
SURGÉLÉS

Vaisselle

Chromobla

Crème
fraîche

Yaourt

Coton

Vienne
Condrieu
Agglomération

30, avenue du Général Leclerc
Espace Saint-Germain
Bâtiment Antarès
BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr